

Groupe des Nations Unies pour le développement

Sous la direction

du Fonds des Nations Unies pour la population,
du Programme des Nations Unies pour le développement
et du Département des affaires économiques et sociales (Division de statistique)

Indicateurs pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Définition | Raison d'être | Concepts | Sources



Nations Unies
New York, 2005

NOTE

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays ou territoires, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Tel qu'il est utilisé dans le texte du présent rapport, le mot « pays » peut également désigner un territoire ou une zone, selon le cas. Les désignations de pays « développés », « en développement » ou « les moins avancés » sont employées pour des raisons de commodité et n'impliquent pas nécessairement des jugements de valeur quant au degré de développement atteint par tel ou tel pays ou région. Sauf indication contraire, le terme « dollars » (\$) désigne des dollars des Etats-Unis.

ST/ESA/STAT/SER.F/95

Publication des Nations Unies

Numéro de vente : F.03.XVII.18

ISBN 92-1-261200-8

Copyright © Nations Unies, 2005

Tous droits réservés

AVANT-PROPOS

Dans le prolongement des conférences mondiales organisées par les Nations Unies au cours des années 1990, la Déclaration du Millénaire de 2000 a manifesté une volonté forte d'œuvrer pour le droit au développement, la paix et la sécurité, l'égalité des sexes, l'élimination de la pauvreté sous ses nombreux aspects et le développement durable de la personne humaine. Cette Déclaration, adoptée par 147 chefs d'Etat et 189 Etats, a défini ce que l'on appelle les huit objectifs du Millénaire pour le développement, comportant 18 cibles assorties d'un calendrier précis.

Afin de suivre les progrès accomplis quant aux objectifs à réaliser et aux cibles à atteindre, des experts du système des Nations Unies, y compris de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, ainsi que du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, réunis au Bureau du Secrétaire général, sont convenus de retenir 48 indicateurs quantitatifs, fondés sur un processus intergouvernemental visant à définir des indicateurs pertinents suite aux diverses conférences mondiales. Le Secrétaire général a présenté ces objectifs, cibles et indicateurs à l'Assemblée générale en septembre 2001 dans son rapport intitulé « Plan de campagne pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire ».

Le présent manuel donne des indications concernant les définitions, les principes, les concepts et les sources de données pour chacun des indicateurs utilisés pour suivre les progrès réalisés par rapport aux objectifs et aux cibles. Il prolonge le travail précédemment entrepris en vue de fournir les métadonnées nécessaires pour les indicateurs socioéconomiques constituant le Cadre d'indicateurs du système de bilan commun de pays des Nations Unies (CCA). Les indicateurs correspondant aux objectifs 1 à 7 constituent un élément de ce cadre.

La rédaction du présent manuel a été supervisée par un Groupe de travail inter-institutions du Groupe des Nations Unies pour le développement, comprenant la Banque mondiale, présidé par le Fonds des Nations Unies pour la population et coprésidé par la Division de statistique de l'ONU et le Programme des Nations Unies pour le développement. Au nom du Groupe des Nations Unies pour le développement, je souhaiterais remercier toutes les institutions et toutes les personnes (voir ci-dessous) qui ont contribué à rédiger le présent manuel, y compris le Ministère du développement international du Gouvernement du Royaume-Uni, lequel a financé les services d'un consultant à court terme qui a apporté son concours à la rédaction du présent manuel.

Je suis sûr que cet exemple concret de collaboration interinstitutions sera utile à la communauté internationale car il renforcera les capacités statistiques nationales et améliorera le suivi des résultats. Et j'espère sincèrement que ce travail se poursuivra avec de futures révisions réalisées dans le même esprit.



Mark Malloch Brown

Président

Groupe des Nations Unies pour le développement

Septembre 2003



TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Avant-propos	iii
Abréviations	viii
Membres et collaborateurs du Groupe de travail des indicateurs du Groupe des Nations Unies pour le développement	x
Introduction.....	1
Indicateurs	
1. Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA)	7
1A. Pourcentage de la population au-dessous du seuil de pauvreté na- tional.....	9
2. Indice d'écart de la pauvreté (l'incidence de la pauvreté multipliée par le degré de pauvreté)	11
3. Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consom- mation nationale	12
4. Prévalence d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffi- sance pondérale.....	13
5. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique.....	15
6. Taux net de scolarisation dans le primaire	17
7. Proportion d'élèves commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième	19
7A. Proportion d'élèves achevant un cycle complet d'études primai- res	21
8. Taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 à 24 ans	22
9. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur	24
10. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport à ce- lui des hommes.....	26
11. Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole.....	27
12. Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement natio- nal	29
13. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.....	30
14. Taux de mortalité infantile	32
15. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole	34
16. Taux de mortalité maternelle.....	36
17. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié.....	38
18. Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	39
19. Taux d'utilisation du préservatif sur le taux de prévalence des con- traceptifs	41
19A. Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut ris- que	43

	<i>Page</i>
19B. Pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans ayant une bonne connaissance générale du VIH/sida.....	44
19C. Taux de prévalence des contraceptifs	45
20. Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans	47
21. Taux de prévalence et taux de mortalité liés au paludisme	48
22. Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilise des moyens de prévention et des traitements efficaces contre le paludisme.....	50
23. Taux de prévalence et taux de mortalité liés à la tuberculose	51
24. Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe (stratégie DOTS)	53
25. Proportion de zones forestières	54
26. Proportion des aires protégées pour préserver la biodiversité (par rapport à la superficie totale).....	56
27. Consommation d'énergie (en kilogrammes d'équivalent pétrole) par dollar de produit intérieur brut (PPA)	57
28. Emissions de dioxyde de carbone (par habitant) et consommation de chlorofluorocarbones appauvrissant la couche d'ozone.....	58
29. Proportion de la population utilisant des combustibles solides ...	60
30. Proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau améliorée (zones urbaines et rurales).....	62
31. Proportion de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré (zones urbaines et rurales)	64
32. Proportion des ménages ayant accès à la sécurité d'occupation des logements.....	65
33. APD nette, totale et en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs membres du CAD/OCDE	67
34. APD bilatérale allouée par les pays donateurs membres du CAD/OCDE, par secteur, aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement) .	68
35. Proportion de l'APD bilatérale de pays donateurs membres du CAD/OCDE qui est déliée.....	69
36. APD reçue par les pays sans littoral en tant que pourcentage de leurs revenus nationaux bruts (RNB).....	70
37. APD reçue par les petits Etats insulaires en développement en tant que pourcentage de leurs revenus nationaux bruts (RNB)	72
38. Proportion du total des importations des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés, admises en franchise de droits.....	73
39. Taux moyens de droits de douane appliqués par les pays développés aux produits agricoles, textiles et vêtements en provenance des pays en développement	75

	<i>Page</i>
40. Estimation des subventions agricoles dans les pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut (PIB)	76
41. Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales	77
42. Nombre total de pays ayant atteint leurs points de décision de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et nombre total de pays ayant atteint leurs points d'achèvement de l'Initiative PPTE (cumulatif)	79
43. Engagement d'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE	80
44. Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services	81
45. Taux de chômage, total et par sexe, des jeunes âgés de 15 à 24 ans	82
46. Proportion de la population ayant accès de façon durable à des médicaments de base d'un coût abordable	84
47. Nombre de lignes téléphoniques et d'abonnés au téléphone portable pour 100 habitants	85
48A. Nombre d'ordinateurs personnels et d'utilisateurs d'Internet pour 100 habitants	86
48B. Nombre d'utilisateurs d'Internet pour 100 habitants	87
Annexe 1. Indicateurs socioéconomiques supplémentaires du bilan commun de pays	89
CCA 19. Proportion d'enfants de moins de 15 ans qui travaillent	89
CCA 30. Rapport de l'emploi à la population en âge de travailler	90
CCA 31. Taux de chômage	91
CCA 32. Emploi dans le secteur informel en pourcentage de l'emploi total	92
CCA 41. Nombre de personnes par pièce ou surface habitable moyenne par personne	93
CCA 43. Nombre d'homicides volontaires pour 100 000 habitants	94
Annexe 2. Enquêtes sur des ménages et autres sources de données nationales	97
Annexe 3. Sites Web (voir aussi références dans les feuilles de métadonnées)	103
Annexe 4. Conférences et sommets mondiaux	105

ABRÉVIATIONS

A, A, C, F, R, S	Publications traduites disponibles en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe sur le site Web : http://unstats.un.org.unsd/pubs/
APD	Aide publique au développement
BDRCC	Base de données sur le renforcement des capacités dans le domaine du commerce
CAD	Comité d'aide au développement de l'OCDE
c.a.f.	Coût, assurance, fret
CCA	Cadre d'indicateurs du système de bilan commun de pays des Nations Unies
CFC	Chlorofluorocarbones
CITI	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique
CWIQ	Core Welfare Indicator Questionnaire in Africa (Questionnaire sur les indicateurs essentiels de bien-être en Afrique)
DHS	Enquête démographique et de santé
DOTS	Stratégie de lutte contre la tuberculose recommandée sur le plan international
DTC	Vaccin diphtérie-tétanos-coqueluche
FAB	Franco à bord
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
HBS	Enquête sur le budget des ménages
ICES	Enquête sur le revenu, la consommation et les dépenses
ISCED 97	Classification internationale type de l'éducation, version de 1997
IUCN	Union mondiale pour la nature
Kg	Kilogramme
LFS	Enquêtes de main-d'œuvre
LSMS	Enquête pour le suivi des conditions de vie des ménages
MICS	Enquête par grappes à indicateurs multiples
NCHS	Centre national de statistiques sur la santé (Etats-Unis d'Amérique)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PC	Ordinateur individuel
PDO	Potentiel de destruction de l'ozone
PEV	Programme élargi de vaccination
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PNB	Produit national brut
PPA	Parité de pouvoir d'achat
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTE	Initiative PPTE (pays pauvres très endettés)

QUID	Questionnaire unifié des indicateurs de développement (= CWIQ)
RNB	Revenu national brut
TRAINS	Système d'analyse et d'information sur le commerce
UIP	Union interparlementaire
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

MEMBRES ET COLLABORATEURS DU GROUPE DE TRAVAIL DES INDICATEURS DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

Fonds des Nations Unies pour la population

Richard Leete, président

Iqbal Alam

Kourtoum Nacro

Mickie Schoch

Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales

Stefan Schweinfest, vice-président

Robert Johnston

Giselle Kamanou

Francesca Perucci

Programme des Nations Unies pour le développement

Diana Alarcón, vice-présidente

Jan Vandemoortele

Haishan Fu

Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement

Gerton van den Akker

Alain Nickels

Heidi Swindells

Tom Griffin (consultant)

Bureau exécutif du Secrétaire général

Madhushree Dasgupta

Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime

Andrea Tresco

Haut Commissariat aux droits de l'homme

Goro Onojima

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

Peter Ghys

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Gareth Jones

Tessa Wardlaw

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Suzette Mitchell

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Stuart Chape

Marion Cheatle

Volodymyr Demkine

Eugene Fosnight

Philip Fox

Gerald Mutisya

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Laura Licchi

Programme alimentaire mondial

Patricia Kennedy

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Jorge Mernies

Toshiko Murata

Organisation internationale du Travail

Sophia Lawrence

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Denise Lievesley

José Pessoa

Banque mondiale

Neil Fantom

Makiko Harrison

Erik Swanson

Organisation mondiale de la santé

Christopher Murray

Carla AbouZahr

Organisation mondiale du commerce

Guy Karsenty

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

James Grabert

Union interparlementaire

Kareen Jabre

Organisation de coopération et de développement économiques

Brian Hammond

Simon Scott

INTRODUCTION

Le présent manuel, intitulé « *Indicateurs pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : définitions, raison d'être, concepts et sources* », contient les métadonnées de base relatives à la liste convenue d'indicateurs quantitatifs pour le suivi des progrès accomplis en vue de réaliser les huit objectifs et d'atteindre les 18 cibles figurant dans la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies ([tableau](#)). Cette liste d'indicateurs, élaborée à partir de critères multiples, n'a pas pour objet de fixer la règle à suivre, elle doit prendre en compte la situation de chaque pays et les vues exprimées par les divers intéressés lors de l'élaboration des rapports nationaux.

Cinq critères principaux ont guidé le choix des indicateurs, qui doivent :

- ▶ Servir à mesurer de façon pertinente et fiable les résultats des efforts entrepris pour atteindre les cibles des objectifs du Millénaire pour le développement;
- ▶ Être clairs et faciles à interpréter et offrir une base pour procéder à des comparaisons sur le plan international;
- ▶ Être dans l'ensemble compatibles avec d'autres listes utilisées sur le plan mondial et éviter d'imposer une charge inutile aux équipes de pays, aux gouvernements et à d'autres partenaires;
- ▶ Être fondés dans toute la mesure possible sur des normes, recommandations et meilleures pratiques internationales;
- ▶ Être établis à partir des sources de données reconnues et par ailleurs être quantifiables et cohérents pour pouvoir effectuer des mesures dans le temps.

Le présent manuel est destiné à fournir aux équipes de pays des Nations Unies et aux parties intéressées sur le plan international des orientations relatives aux définitions, raison d'être, concepts et sources de données des indicateurs utilisés pour suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La liste d'indicateurs est dynamique et appelée à évoluer pour s'adapter à l'évolution de la situation des divers pays. De même les métadonnées évolueront dans le temps en suivant l'évolution des concepts, définitions et méthodologies.

Lors du choix et de l'établissement des indicateurs spécifiques de pays, on devra entreprendre un processus de consultation, en général avec la participation de l'office national de statistique ou d'un autre organisme national. Cette consultation devra être opérée en tenant compte des priorités nationales de développement, de la liste proposée d'indicateurs et de la disponibilité des données. L'équipe de pays de l'ONU devra travailler en collaboration avec les autres intéressés pour que les indicateurs choisis puissent être adoptés et acceptés dans un esprit de consensus.

SOURCES NATIONALES

Si l'on dispose de données nationales de qualité raisonnable, ces données devront être utilisées pour établir les indicateurs. La source de données et la valeur indicative de chaque indicateur devront être déterminées par voie de consensus entre les principaux intéressés, en particulier le système statistique national, qui devra disposer des données et des indicateurs connexes.

Pour chaque indicateur, on pourra trouver dans le pays des sources de données très variées et chaque source devra faire l'objet d'un examen critique. On devra dans toute la mesure possible recourir aux sources de données et aux systèmes de présentation de rapports existants, surtout lorsque les ministères compétents ont leurs propres systèmes statistiques. Les sources de données internationales devront être consultées à des fins de validation et en l'absence de sources nationales.

FEUILLES DE MÉTADONNÉES

Pour chaque indicateur utilisé en vue de mesurer les progrès réalisés par rapport aux cibles et objectifs, le présent manuel fournit, en totalité ou en partie, les informations suivantes :

- ▶ Une définition opérationnelle simple;
- ▶ L'objectif et la cible à atteindre;
- ▶ Les raisons justifiant l'utilisation de l'indicateur;
- ▶ La méthode de calcul;
- ▶ Les sources de données;
- ▶ Des références, y compris des sites web internationaux pertinents;
- ▶ La périodicité des mesures;
- ▶ Les questions liées à la spécificité de chaque sexe et à la ventilation des données;
- ▶ Les limites de l'indicateur;
- ▶ Les institutions nationales et internationales intervenant dans la collecte, le rassemblement et la diffusion des données.

Il ne s'agit pas de fournir des informations exhaustives pour chaque rubrique, mais d'offrir un élément de référence et d'orientation aux équipes nationales et aux intéressés dans chaque pays. La quantité d'informations à fournir varie en fonction de l'indicateur et tend à refléter l'ampleur du débat consacré à sa pertinence au niveau national et international. Les indicateurs continuant d'être utilisés et les données apparaissant de plus en plus nécessaires, on devrait pouvoir disposer à l'avenir de renseignements plus complets.

Le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement s'effectue au niveau mondial, sous la forme de rapports annuels présentés par le Secrétaire général des Nations Unies à l'Assemblée générale et de rapports périodiques des pays. Pour pouvoir présenter des rapports à l'échelle mondiale, on a recours à des indicateurs établis par des organisations internationales. Ces indicateurs, fondés sur des concepts, définitions et méthodologies connus, facilitent et accélèrent les comparaisons transnationales. Pour présenter des rapports nationaux, il est fait appel en général à des indicateurs établis à partir de sources nationales, en général par le système statistique du pays. Les feuilles de métadonnées préparées pour les indicateurs reflètent des normes nationales et internationales.

L'**ANNEXE 1** fournit des métadonnées pour certains indicateurs supplémentaires inclus dans le cadre d'indicateurs du bilan commun de pays; les indicateurs relatifs aux objectifs de développement 1 à 7 du Millénaire représentent un sous-ensemble de ce cadre. L'**ANNEXE 2** fournit des informations concernant les enquêtes sur les ménages et les sources nationales mentionnées dans les métadonnées pour établir les indicateurs. L'**ANNEXE 3** fournit les adresses sur le World Wide Web des organismes participants. L'**ANNEXE 4** énumère les principaux sommets et conférences ayant contribué à donner forme aux objectifs du Millénaire pour le développement et aux indicateurs correspondants.

Objectifs, cibles et indicateurs

OBJECTIFS ET CIBLES ÉNONCÉS DANS LA DÉCLARATION DU MILLÉNAIRE		INDICATEURS SERVANT À MESURER LES PROGRÈS ACCOMPLIS	
Objectif 1. ÉLIMINER L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LA FAIM			
CIBLE 1.	Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	1.	Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA) ^a
		1A.	Pourcentage de la population au-dessous du seuil de pauvreté national
		2.	Indice d'écart de la pauvreté (l'incidence de la pauvreté multipliée par le degré de pauvreté)
CIBLE 2.	Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	3.	Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale
		4.	Prévalence d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale
		5.	Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique
Objectif 2. ASSURER L'ÉDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS			
CIBLE 3.	D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	6.	Taux net de scolarisation dans le primaire
		7.	Proportion d'élcoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième ^b
		8.	Taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 à 24 ans
Objectif 3. PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES			
CIBLE 4.	Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	9.	Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur
		10.	Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport à celui des hommes
		11.	Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole
		12.	Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national
Objectif 4. RÉDUIRE LA MORTALITÉ DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS			
CIBLE 5.	Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	13.	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans
		14.	Taux de mortalité infantile
		15.	Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole
Objectif 5. AMÉLIORER LA SANTÉ MATERNELLE			
CIBLE 6.	Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	16.	Taux de mortalité maternelle
		17.	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
Objectif 6. COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES			
CIBLE 7.	D'ici à 2015 avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle	18.	Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans
		19.	Taux d'utilisation du préservatif sur le taux de prévalence des contraceptifs ^c

OBJECTIFS ET CIBLES ÉNONCÉS DANS LA DÉCLARATION DU MILLÉNAIRE		INDICATEURS SERVANT À MESURER LES PROGRÈS ACCOMPLIS	
CIBLE 8	D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies graves, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	19A.	Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque
		19B.	Pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans ayant une bonne connaissance générale du VIH/sida ^d
		19C.	Taux de prévalence des contraceptifs
		20.	Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans
		21.	Taux de prévalence et taux de mortalité liés au paludisme
		22.	Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilise des moyens de prévention et des traitements efficaces contre le paludisme ^e
		23.	Taux de prévalence et taux de mortalité liés à la tuberculose
		24.	Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe (stratégie DOTS)
Objectif 7. ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE			
CIBLE 9	Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	25.	Proportion de zones forestières
		26.	Proportion des aires protégées pour préserver la biodiversité (par rapport à la superficie totale)
		27.	Consommation d'énergie (en kilogrammes d'équivalent pétrole) par dollar de produit intérieur brut (PPA)
		28.	Emissions de dioxyde de carbone (par habitant) et consommation de chlorofluorocarbones appauvrissant la couche d'ozone
		29.	Proportion de la population utilisant des combustibles solides
CIBLE 10	Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base	30.	Proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau améliorée (zones urbaines et rurales)
		31.	Proportion de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré (zones urbaines et rurales)
CIBLE 11	Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	32.	Proportion des ménages ayant accès à la sécurité d'occupation des logements
Objectif 8. METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT			
CIBLE 12.	Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire, comprenant un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international	Certains indicateurs énumérés ci-dessous sont surveillés séparément pour les pays les moins avancés (PMA), les pays sans littoral et les petits Etats insulaires en développement	
		Aide publique au développement	
		33.	APD nette, totale et en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs membres du CAD/OCDE

OBJECTIFS ET CIBLES ÉNONCÉS DANS LA DÉCLARATION DU MILLÉNAIRE	INDICATEURS SERVANT À MESURER LES PROGRÈS ACCOMPLIS
CIBLE 13. S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. La réalisation de cet objectif suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des dettes publiques bilatérales; et l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté	34. APD bilatérale allouée par les pays donateurs membres du CAD/OCDE, par secteur, aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement) 35. Proportion de l'APD bilatérale de pays donateurs membres du CAD/OCDE qui est déliée 36. APD reçue par les pays sans littoral en tant que pourcentage de leurs revenus nationaux bruts (RNB) 37. APD reçue par les petits Etats insulaires en développement en tant que pourcentage de leurs revenus nationaux bruts (RNB)
CIBLE 14. Répondre aux besoins particuliers des pays sans littoral et des petits Etats insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)	Accès au marché 38. Proportion du total des importations des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés, admises en franchise de droits
CIBLE 15. Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme	39. Taux moyens de droits de douane appliqués par les pays développés aux produits agricoles, textiles et vêtements en provenance des pays en développement 40. Estimation des subventions agricoles dans les pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut (PIB) 41. Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales
CIBLE 16. En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et productif	Viabilité de la dette 42. Nombre total de pays ayant atteint leurs points de décision de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et nombre total de pays ayant atteint leurs points d'achèvement de l'Initiative PPTE (cumulatif) 43. Engagement d'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE 44. Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services 45. Taux de chômage, total et par sexe, des jeunes âgés de 15 à 24 ans^f
CIBLE 17. En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement	46. Proportion de la population ayant accès de façon durable à des médicaments de base d'un coût abordable

OBJECTIFS ET CIBLES ÉNONCÉS DANS LA DÉCLARATION DU MILLÉNAIRE	INDICATEURS SERVANT À MESURER LES PROGRÈS ACCOMPLIS
CIBLE 18. En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient à la portée de tous	47. Nombre de lignes téléphoniques et d'abonnés au téléphone portable pour 100 habitants 48A. Nombre de d'ordinateurs personnels et d'utilisateurs d'Internet pour 100 habitants 48B. Nombre d'utilisateurs d'Internet pour 100 habitants

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT et les cibles sont extraits de la Déclaration du Millénaire, signée par 189 pays, y compris 147 chefs d'Etat et de gouvernement, en septembre 2000 (<http://www.un.org.millennium/declaration/ares552e.htm>). Ces objectifs et cibles sont interdépendants et doivent être considérés comme un tout. Ils représentent un partenariat entre les pays développés et les pays en développement visant à « créer un environnement — au niveau national comme au niveau mondial — favorable au développement et à l'élimination de la pauvreté ».

NOTES : Objectifs, cibles et indicateurs (en vigueur le 8 septembre 2003)

- ^a Pour le suivi des tendances de la pauvreté au niveau national, des indicateurs basés sur les niveaux nationaux de pauvreté doivent être utilisés, s'ils sont disponibles.
- ^b Un autre indicateur en cours d'élaboration est le « taux d'achèvement du cycle d'études primaires ».
- ^c Parmi les méthodes contraceptives, seul le préservatif est efficace pour prévenir la transmission du VIH. Le taux d'utilisation du préservatif n'étant mesuré que parmi les femmes qui vivent dans une union, il est complété par un indicateur sur l'utilisation du préservatif dans les situations à haut risque (indicateur 19A) et un indicateur des connaissances concernant le VIH/sida (indicateur 19B). L'indicateur 19C (taux de prévalence de la contraception) est également utile pour suivre les progrès réalisés pour atteindre d'autres objectifs concernant la santé, le sexe et la pauvreté.
- ^d Cet indicateur est défini comme le pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans qui sait quelles sont les deux grandes méthodes permettant de prévenir la transmission du VIH par la voie sexuelle (utiliser des préservatifs et n'avoir de rapports qu'avec un seul partenaire fidèle et non infecté), qui rejette les deux idées fausses concernant la transmission du VIH qui ont le plus communément cours sur le plan local et qui sait qu'une personne apparemment en bonne santé peut transmettre le VIH. Toutefois, comme l'on ne dispose pas encore d'un nombre suffisant d'enquêtes à partir desquelles calculer cet indicateur tel que défini, l'UNICEF, en collaboration avec ONUSIDA et l'OMS, a mis au point deux indicateurs indirects qui rendent compte de deux aspects, à savoir : a) le pourcentage de femmes et d'hommes âgés de 15 à 24 ans qui savent que l'on peut se protéger de l'infection par le VIH « en utilisant systématiquement des préservatifs »; b) le pourcentage de femmes et d'hommes âgés de 15 à 24 ans qui savent qu'une personne apparemment en bonne santé peut transmettre le VIH.
- ^e La prévention sera mesurée par le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires traitées à l'insecticide; le traitement sera mesuré par le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans qui sont traités de manière appropriée.
- ^f Un meilleur indicateur pour cette cible est actuellement élaboré par l'Organisation internationale du Travail et sera utilisé dans les années à venir.

PROPORTION DE LA POPULATION DISPOSANT DE MOINS D'UN DOLLAR PAR JOUR EN PARITÉ DU POUVOIR D'ACHAT (PPA)

DÉFINITION

La *proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA)* représente le pourcentage de la population vivant avec un revenu inférieur à 1,08 dollar par jour aux prix internationaux de 1993. Le revenu correspondant au seuil de pauvreté d'un dollar par jour est comparé à la consommation ou au revenu par personne et comprend l'autoconsommation et le revenu en nature. Il représente un pouvoir d'achat constant d'un pays à l'autre ou d'une zone à l'autre et est souvent qualifié de « seuil de pauvreté absolue » ou de mesure de l'extrême pauvreté.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim.

Cible 1. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.

RAISON D'ÊTRE

L'indicateur permet de comparer et regrouper les données relatives aux progrès accomplis dans les divers pays pour réduire le nombre de personnes vivant dans des conditions de pauvreté extrême et aussi de surveiller les tendances au niveau mondial.

MÉTHODE DE CALCUL

La Banque mondiale évalue régulièrement la pauvreté sur la base d'un seuil de pauvreté d'un dollar par jour. Les évaluations se fondent sur les revenus ou les niveaux de consommation constatés lors des enquêtes sur les ménages. Dans toute la mesure possible, on préfère utiliser la consommation plutôt que le revenu pour mesurer la pauvreté. Si l'on ne dispose pas de données sur la consommation, on aura recours au revenu.

La consommation, qui comprend l'autoconsommation, ou le revenu par personne et sa répartition sont évalués à partir des enquêtes sur les ménages. La consommation ou le revenu du ménage est divisé par le nombre de personnes présentes dans le ménage pour calculer le revenu par personne.

La répartition de la consommation ou du revenu est évaluée en utilisant des courbes de Lorenz (répartition) pondérées par la taille du ménage. Dans tous les cas les mesures de la pauvreté utilisées pour obtenir les cour-

bes de Lorenz sont calculées à partir de sources de données primaires plutôt qu'à partir d'évaluations existantes.

La pauvreté dans un pays est évaluée en convertissant en monnaie locale le seuil de pauvreté d'un dollar par jour et en utilisant pour cela les taux de change à parité de pouvoir d'achat (PPA) pour la consommation, tirés des estimations de la Banque mondiale. Les indices locaux des prix à la consommation sont alors utilisés pour adapter le seuil de pauvreté international en monnaie locale aux prix observés à peu près à l'époque des enquêtes. Ce seuil de pauvreté international est utilisé pour déterminer combien de personnes se situent au-dessous du seuil d'un dollar par jour.

Le seuil de pauvreté international fondé sur le PPA n'est requis que pour procéder à des comparaisons entre pays et établir des estimations de la pauvreté au niveau global. La plupart des pays fixent aussi leurs propres seuils de pauvreté (voir [INDICATEUR 1A](#)).

COLLECTE ET SOURCE DES DONNÉES

L'indicateur est établi par le Groupe de recherche sur le développement de la Banque mondiale à partir de données fournies par les offices statistiques nationaux et les Départements-Pays de la Banque mondiale. Il n'est pas normalement calculé par les instituts de statistique nationaux.

Les données relatives au revenu, à la consommation et à la dépense des ménages, y compris le revenu en nature, sont généralement collectées par le biais d'enquêtes sur le budget des ménages ou d'autres enquêtes portant sur le revenu et la dépense.

On préfère utiliser les données sur la consommation des ménages, lorsqu'elles sont disponibles, plutôt que celles relatives au revenu. Les instituts de statistique nationaux, parfois en collaboration avec d'autres instituts nationaux ou internationaux, entreprennent habituellement ce type d'enquête.

Seules sont exploitées les enquêtes satisfaisant aux critères suivants : elles sont représentatives de la situation du pays, comprenant un agrégat suffisamment détaillé de la consommation ou du revenu (y compris l'autoconsommation ou le revenu tiré de la production propre) et permettent d'établir une répartition correctement pondérée de la consommation ou du revenu par personne.

Les évaluations les plus récentes du PPA pour les pays en développement sont fondées sur des données collectées entre 1993 et 1996, normalisées aux prix internationaux de 1993. Les comparaisons de prix sur le plan mondial sont effectuées selon le Programme de comparaison internationale de la Banque mondiale et

d'autres institutions. De nouvelles estimations des PPA devraient être établies en 2006.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les enquêtes sur le budget ou le revenu des ménages sont entreprises à des intervalles différents dans les divers pays. Dans les pays en développement elles ont généralement lieu tous les trois ou tous les cinq ans.

Les enquêtes sur les PPA sont effectuées à des intervalles peu fréquents. La dernière enquête sur les prix dans le cadre du Programme de comparaison internationale a été achevée en 1996 et la prochaine a commencé en 2003. Il est cependant possible d'extrapoler à partir des enquêtes sur les PPA et c'est ainsi que sont calculés les facteurs de conversion de la Banque mondiale.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Les ménages placés sous la responsabilité de femmes ont en général des revenus plus faibles et leurs revenus par personne doivent donc être inférieurs à un dollar. Mais ce rapport doit être étudié avec soin pour tenir compte de la situation du pays et de la définition de la personne responsable du ménage adoptée pour la collecte de données, cette définition ne coïncidant pas forcément avec celle de source principale subvenant aux besoins de la famille. Que la responsabilité de la famille incombe à une femme ou à un homme, dans tous les cas les relations sexospécifiques influent sur la répartition et l'utilisation des ressources dans le ménage. Il n'est pas possible d'évaluer des taux de pauvreté ventilés par sexe à partir des données disponibles.

QUESTIONS DE VENTILATION DES DONNÉES

Il est parfois possible de ventiler cet indicateur en fonction des zones urbaines ou rurales.

OBSERVATIONS ET LIMITES

La population disposant de moins d'un dollar par jour est utilisée comme indicateur pour évaluer la pauvreté au niveau mondial et suivre son évolution, mais, comme d'autres indicateurs, elle n'est pas également pertinente en toute région, car les pays ont des définitions différentes de la pauvreté. Les mesures de la pauvreté dans les pays sont en général fondées sur le seuil de pauvreté national.

Les taux de change à parité de pouvoir d'achat sont utilisés parce qu'ils tiennent compte des prix locaux de biens et de services qui ne font pas l'objet d'échanges internationaux. Bien que les taux de PPA aient été conçus pour comparer des agrégats tirés des comptes

nationaux, ils risquent de ne pas refléter pleinement le coût comparatif des produits ordinairement consommés par les personnes très pauvres.

On rencontre aussi des difficultés pour comparer les mesures de la pauvreté à l'intérieur d'un même pays, du fait des différences entre zones urbaines et zones rurales. Le coût de la vie est en général plus élevé en zone urbaine qu'en zone rurale, et par conséquent le seuil de pauvreté monétaire en zone urbaine devrait être supérieur au seuil de pauvreté en zone rurale. Mais il n'est pas toujours certain que la différence constatée en pratique entre les deux seuils de pauvreté reflète bien la différence de coût de la vie.

Quant à l'utilisation du revenu ou de la consommation comme indicateur de bien-être, on constate qu'en général il est plus difficile de mesurer précisément le revenu que la consommation. La consommation est plus conforme à l'idée de niveau de vie que le revenu, qui peut varier dans le temps, même si le niveau de vie ne varie pas. Mais les données relatives à la consommation ne sont pas toujours disponibles et si elles ne le sont pas il n'y a pas d'autre choix que d'utiliser le revenu.

Une autre difficulté concerne la comparabilité des enquêtes : il peut exister de grandes différences entre les questionnaires utilisés pour les enquêtes sur les ménages et même des enquêtes analogues peuvent ne pas être tout à fait comparables en raison de différences qualitatives.

Même dans le cas d'enquêtes rigoureusement exactes, la mesure de la pauvreté peut négliger des aspects importants du bien-être individuel. En premier lieu, en utilisant la consommation des ménages on ne tient pas compte des inégalités à l'intérieur des ménages. En second lieu, cette mesure ne reflète pas le sentiment de privation relative des personnes, ni leurs préoccupations concernant les risques non assurés qu'elles encourrent en ce qui concerne leur revenu ou leur santé.

La comparaison entre pays situés à des niveaux de développement différents peut aussi donner lieu à difficulté du fait des différences existantes en matière d'importance relative de la consommation de produits non marchands.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- CHEN, SHAOCHUA ET MARTIN RAVALLION (2002). *How did the World's Poorest Fare in the 1990s?* Document de travail n° 2409, p. 1 à 5. Banque mondiale. Washington, D.C. Disponible sous : <http://worldbank.org/research/pov-monitor/publications.htm>.

- **HESTON, ALAN, ROBERT SUMMERS ET BETTINA ATEN** (2002). *Penn World Tables 6.1*. Site Internet: <http://datacentre2.chass.utoronto.ca/pwt>.
- **NATIONS UNIES** (1992). *Manuel du programme de comparaison internationale*, série F, n° 62 (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.92.XVII.12). Disponible sous: <http://unstats.un.org/unsd/pubs>. (A, A, C, F, R, S)
- **NATIONS UNIES** (2003). *Millenium Indicators Database*. Division de statistique. Site Internet: <http://milleniumindicators.un.org>.
- **PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT** (2003 et édition annuelle). *Rapport mondial sur le développement humain*. New York. Oxford University Press. Disponible sous: <http://hdr.undp.org>.
- **NATIONS UNIES, COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL, ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES ET BANQUE MONDIALE** (1994). *Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993)*, série F, n° 2, Rev.4 (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.94.XVII.4), par. 9.45, 16.80 à 16.83. Disponible avec mises à jour sous: <http://unstats.un.org/unsd/sna1993>.
- **BANQUE MONDIALE** (2001). *Poverty Reduction and the World Bank: Progress in Operationalizing the World Development Report 2000/01*. Washington, D.C. Disponible sous: <http://www.worldbank.org/poverty/library/progr/2000-01/execsum.htm>.
- **BANQUE MONDIALE** (2003 et annuel). *Indicateurs du développement dans le monde*. Imprimé et CD-ROM. Tableau 2.6. Washington, D.C. Disponible en partie sous: <http://www.worldbank.org/data>.
- **BANQUE MONDIALE** (2003). *Data and Statistics*. Washington, D.C. Site Internet: <http://www.worldbank.org/data>.
- **BANQUE MONDIALE** (2003). *Poverty Reduction Strategy Sourcebook*, vol. 1, *Core techniques: Poverty Measurement and Analysis*. Washington, D.C. Disponible sous: <http://www.worldbank.org/poverty/strategies/sourcons.htm>.

INSTITUTION

Banque mondiale

1A

POURCENTAGE DE LA POPULATION AU-DESSOUS DU SEUIL DE PAUVRETÉ NATIONAL

DÉFINITION

Le *pourcentage de la population au-dessous de l'indice de pauvreté nationale* est la proportion de la population dont les revenus sont inférieurs au(x) seuil(s) fixé(s) par le gouvernement national. Les indices de pauvreté nationaux sont en général fixés pour des ménages de composition variée pour tenir compte des dimensions différentes des familles. Lorsqu'il n'existe pas de seuil de pauvreté officiel, celui-ci peut être défini par le niveau du revenu requis pour se procurer des produits alimentaires en quantité suffisante ou des aliments et d'autres produits de première nécessité pour survivre.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 1. Éliminer l'extrême pauvreté et de la faim.

Cible 1. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.

RAISON D'ÊTRE

Cet indicateur permet d'observer en permanence la proportion de la population nationale considérée comme pauvre selon une norme nationale. Dans la plupart des cas, le travail d'analyse de la pauvreté est fondé sur les indices de pauvreté nationaux. Le pouvoir d'achat correspondant à ces derniers tend à croître avec le niveau moyen de revenu du pays considéré.

MÉTHODE DE CALCUL

Le revenu (ou la consommation) des ménages et sa répartition sont évalués à partir d'enquêtes sur les ménages (voir **INDICATEUR 1**). Les revenus des divers types de ménages, par composition, peuvent être ensuite comparés aux seuils de pauvreté correspondant à ces types de ménages. Si les seuils de pauvreté sont exprimés en termes de revenu par adulte équivalent, ou par une mesure comparable, les revenus des ménages doivent être mesurés sur une base semblable. Le revenu du ménage doit être converti en revenu par adulte équivalent en utilisant l'échelle d'équivalence modifiée de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) — dans laquelle le premier membre de la famille de plus de 16 ans équivaut à 1, tous les autres de plus de 16 ans équivalent à 0,5, tous ceux de moins de 16 ans à 0,3 — ou une autre échelle d'équivalence. Les revenus du ménage sont ensuite divisés par le nombre d'« équivalents de » personnes dans le ménage (deux

adultes équivalent à 1,5 d'après l'échelle de l'OCDE) pour obtenir le revenu par personne.

Lorsque le nombre de ménages au-dessous du seuil de pauvreté a été évalué, on totalise le nombre de personnes dans ces ménages pour évaluer le pourcentage de la population au-dessous du seuil.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les données relatives au revenu, à la consommation et à la dépense des ménages, y compris le revenu en nature, sont en général collectées par le biais d'enquêtes sur le budget des ménages ou d'autres enquêtes concernant le revenu et la dépense.

En général ce sont les offices statistiques nationaux qui entreprennent ces enquêtes, parfois en collaboration avec d'autres institutions nationales ou internationales.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les enquêtes sur le budget ou le revenu des ménages sont entreprises à divers intervalles dans les différents pays. Dans les pays en développement elles le sont habituellement tous les trois ou tous les cinq ans.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Les ménages placés sous la responsabilité de femmes ont en général des revenus plus faibles et par conséquent des revenus par personne inférieurs au seuil de pauvreté. Mais ce rapport doit être étudié avec soin pour tenir compte de la situation du pays et de la définition du chef de famille adoptée pour la collecte de données, qui ne coïncide pas nécessairement avec celle de source principale de revenu subvenant aux besoins de la famille. Que les ménages soient placés sous la responsabilité de femmes ou d'hommes, les relations sexospécifiques influent sur la répartition et l'utilisation des ressources dans le ménage.

QUESTIONS DE VENTILATION DES RÉSULTATS

La ventilation du pourcentage de population au-dessous du seuil de pauvreté est normalement limitée par la portée de l'enquête sur les ménages. Cependant des indices sont couramment établis pour les zones urbaines et rurales et pour certains niveaux de subdivisions territoriales lorsque l'échantillon le permet. Des évaluations peuvent être effectuées à de faibles niveaux de ventilation en appliquant des techniques de « cartographie de la pauvreté », utilisant les niveaux inférieurs de ventilation fournis par les recensements de population, surtout lorsque les dates du recensement de popula-

tion et de l'enquête sur les ménages sont relativement proches. Dans tous les cas où les enquêtes sur les ménages fournissent des données sur le revenu ou la consommation ventilées en fonction du sexe du chef de famille, ces données doivent être utilisées.

OBSERVATIONS ET LIMITES

Cet indicateur présente l'avantage d'être spécifique du pays dans lequel les données sont collectées et pour lequel un seuil de pauvreté a été fixé. Le seuil de pauvreté d'un dollar par jour facilite les comparaisons sur le plan international, mais on a recours aux seuils de pauvreté nationaux pour effectuer des évaluations plus précises de la pauvreté conformément aux caractéristiques et au niveau de développement de chaque pays. L'inconvénient consiste en ceci qu'il n'existe pas de seuil de pauvreté universellement accepté, même en principe, et qu'il n'est pas possible de procéder à des comparaisons sur le plan international.

On rencontre aussi des difficultés pour comparer les mesures de la pauvreté à l'intérieur d'un même pays, en ce qui concerne surtout les différences entre zones urbaines et zones rurales. Le coût de la vie est en général plus élevé en zone urbaine qu'en zone rurale, et par conséquent le seuil de pauvreté monétaire en zone urbaine devrait être supérieur au seuil de pauvreté en zone rurale. Mais il n'est pas toujours certain que la différence constatée en pratique entre les deux seuils de pauvreté reflète bien la différence de coût de la vie.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ▶ GROUPE DE CANBERRA SUR LES STATISTIQUES DU REVENU DES MÉNAGES (2001). *Expert Group on Household Income Statistics: Final Report and Recommendations*. Ottawa. Disponible sous : <http://www.lisproject.org/links/canbaccess.htm>.
- ▶ SUÈDE, STATISTIQUE SUÈDE (1996). *Engendering Statistics: A Tool for Change*. Stockholm.
- ▶ NATIONS UNIES (2003). *Base de données des indicateurs du Millénaire*. Site Internet de la Division de statistique : <http://millenniumindicators.un.org>.
- ▶ PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (2003 et annuel). *Rapport mondial sur le développement humain*. New York, Oxford University Press. Disponible sous : <http://hdr.undp.org>.
- ▶ BANQUE MONDIALE (2003 et annuel). *Indicateurs du développement dans le monde*. Imprimé et CD-ROM. Notes du tableau 2.6. Washington, D.C. Disponible en partie sous : <http://www.worldbank.org/data>.

- **BANQUE MONDIALE** (2003). *Poverty Reduction Strategy Sourcebook, vol. 1. Core techniques: Poverty Measurement and Analysis*. Washington. D.C. Disponible sous : <http://www.worldbank.org/poverty/strategies/sour-cons.htm>.

INSTITUTIONS

Offices statistiques nationaux

Banque mondiale

2

INDICE D'ÉCART DE LA PAUVRETÉ (L'INCIDENCE DE LA PAUVRETÉ MULTIPLIÉE PAR LE DEGRÉ DE PAUVRETÉ)

DÉFINITION

L'indice d'écart de la pauvreté est l'écart moyen séparant la population du seuil de pauvreté (avec un écart zéro pour les non-pauvres), exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim.

Cible 1. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.

RAISON D'ÊTRE

Cet indicateur mesure le « déficit de pauvreté » de l'ensemble de la population, ce déficit étant le montant de ressources par tête qui serait nécessaire pour amener tous les pauvres au-dessus du seuil de pauvreté par des transferts en espèces parfaitement ciblés.

MÉTHODE DE CALCUL

L'indice d'écart de la pauvreté est la somme des rapports d'écart de revenu de la population au-dessous du seuil de pauvreté, divisé par la population totale, qui peut s'exprimer par la formule suivante :

$$PG = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left[\frac{z - Y_i}{z} \right]$$

dans laquelle z est le seuil de pauvreté, Y_i est le revenu de la personne i , q est le nombre de personnes pauvres et n la taille de la population. L'écart de pauvreté peut aussi être exprimé (et calculé) comme le produit du rapport d'écart de revenu moyen des pauvres et le pour-

centage de la population au-dessous du seuil de pauvreté, selon la formule

$$PG = I \times H$$

dans laquelle

$$H = \frac{q}{n}, \quad I = \frac{z - Y_q}{z}$$

où

$$Y_q = \frac{1}{q} \sum_{i=1}^q Y_i$$

Toutes ces formules sont calculées sur la base de données relatives aux personnes (Y_i étant le revenu individuel ou la consommation individuelle). Si l'on utilise des données au niveau des ménages, ces formules doivent être corrigées par le coefficient de pondération w_i , qui est la taille du ménage multipliée par le facteur d'extension de l'échantillonnage pour chaque ménage i .

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Lorsqu'il est fondé sur un seuil de pauvreté d'un dollar par jour, cet indicateur est calculé par la Banque mondiale. Lorsqu'il est fondé sur des seuils de pauvreté nationaux, il est en général calculé par les offices nationaux.

Les données requises sont les mêmes que celles utilisées pour l'indicateur 1.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les enquêtes sur le budget ou le revenu des ménages sont entreprises à divers intervalles dans les différents pays. Dans les pays en développement elles le sont habituellement tous les trois ou tous les cinq ans.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Les ménages placés sous la responsabilité de femmes peuvent se trouver principalement dans le cinquième le plus pauvre de la population. Mais ce rapport doit être étudié avec soin pour tenir compte de la situation du pays et de la définition du chef de famille adoptée pour la collecte de données, qui ne coïncide pas nécessairement avec celle de source principale de revenu subvenant aux besoins de la famille. Que les ménages soient placés sous la responsabilité de femmes ou d'hommes, les relations sexospécifiques influent sur la répartition et l'utilisation des ressources dans le ménage.

OBSERVATIONS ET LIMITES

Les observations figurant sous les indicateurs 1 et 1A s'appliquent également ici.

Cette mesure peut aussi être utilisée pour des indicateurs non monétaires, à condition que la mesure de l'écart soit significative. Par exemple l'écart de pauvreté dans le domaine de l'éducation pourrait être le nombre d'années d'enseignement manquantes pour atteindre le seuil fixé.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- CHEN, SHAOHUA ET MARTIN RAVALLION (2002). *How Did the World's Poorest Fare in the 1990s?* Document de travail n° 2409, p. 1 à 5. Banque mondiale, Washington. D.C. Disponible sous: <http://www.worldbank.org/research/povmonitor/publications.htm>.
- NATIONS UNIES (2003). *Base de données des indicateurs du Millénaire*. Site Internet de la Division de statistique: <http://millenniumindicators.un.org>.
- BANQUE MONDIALE (2003 et annuel). *Indicateurs du développement dans le monde*. Imprimé et CD-ROM. Washington, D.C. Disponible en partie sous: <http://www.worldbank.org/data>.
- BANQUE MONDIALE (2003). *Poverty Reduction Strategy Sourcebook, vol. 1. Core techniques: Poverty Measurement and Analysis*. Washington. D.C. Disponible sous: <http://www.worldbank.org/poverty/strategies/sourcons.htm>.

INSTITUTIONS

Offices statistiques nationaux

Banque mondiale

3

PART DU QUINTILE LE PLUS PAUVRE DE LA POPULATION DANS LA CONSOMMATION NATIONALE

DÉFINITION

La part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale est le revenu qui revient au cinquième le plus pauvre de la population.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim.

Cible 1. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.

RAISON D'ÊTRE

Cet indicateur renseigne sur la répartition de la consommation ou du revenu du cinquième le plus pauvre de la population. La consommation du cinquième le plus pauvre étant exprimée en pourcentage de la consommation totale (ou du revenu total) des ménages, cet indicateur représente une mesure de l'« inégalité relative ». En conséquence, même si la consommation absolue du cinquième le plus pauvre augmente, sa part dans la consommation totale peut rester la même (si le total augmente dans la même proportion), diminuer (si le total augmente dans une plus grande proportion) ou augmenter (si le total augmente dans une proportion plus faible).

MÉTHODE DE CALCUL

Le revenu des ménages et sa répartition sont évalués à partir d'enquêtes sur les ménages. Le revenu des ménages est corrigé en fonction de la taille du ménage pour donner une mesure plus cohérente du revenu par tête disponible pour la consommation. Le revenu du ménage est divisé par le nombre de personnes dans le ménage pour déterminer le revenu par personne. La population est ensuite classée en fonction du revenu. Le revenu du cinquième le plus pauvre est exprimé sous la forme d'un pourcentage du revenu total des ménages. Les calculs s'effectuent en monnaie locale, sans correction pour les changements de prix ou les taux de change ou les différences locales de coût de la vie à l'intérieur du pays, parce que les données nécessaires à ces calculs sont en général indisponibles.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Pour permettre la comparaison sur le plan international, cet indicateur est calculé par la Banque mondiale, mais il peut aussi être calculé par des institutions nationales. Le Groupe de la Banque mondiale (Groupe recherche et développement) établit l'indicateur sur la base des données primaires d'enquêtes sur les ménages fournies par les offices statistiques nationaux et les Départements-Pays de la Banque mondiale.

Les données relatives au revenu ou à la consommation des ménages sont tirées des enquêtes sur les ménages. Étant donné que les enquêtes sur les ménages utilisées diffèrent d'un pays à l'autre du point de vue des méthodes et du type de données collectées, la Banque mondiale s'efforce d'établir des données comparables pour les comparaisons sur le plan international et pour l'analyse au niveau global (régional ou mondial). Les données d'enquêtes fournissent le revenu par tête ou la consommation par tête. Chaque fois que cela est possible, les données relatives à la consommation

sont utilisées de préférence aux données relatives au revenu. Lorsque les données originales sur les ménages ne sont pas disponibles, les parts sont évaluées à partir des meilleures données regroupées disponibles.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les enquêtes sur le budget ou le revenu des ménages sont entreprises à divers intervalles dans les différents pays. Dans les pays en développement elles le sont habituellement tous les trois ou tous les cinq ans.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Les ménages placés sous la responsabilité de femmes peuvent se trouver principalement dans le cinquième le plus pauvre de la population. Mais ce rapport doit être étudié avec soin pour tenir compte de la situation du pays et de la définition du chef de famille adoptée pour la collecte de données, qui ne coïncide pas nécessairement avec celle de source principale de revenu subvenant aux besoins de la famille. Que les ménages soient placés sous la responsabilité de femmes ou d'hommes, les relations sexospécifiques influent sur la répartition et l'utilisation des ressources dans le ménage.

COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

Étant donné que les enquêtes sur les ménages utilisées diffèrent du point de vue de la méthode appliquée et du type de données collectées, les indicateurs de répartition ne sont pas faciles à comparer d'un pays à l'autre. Ces difficultés s'atténuent au fur et à mesure que les méthodes d'enquête s'améliorent et sont plus normalisées, mais il demeure impossible d'obtenir une stricte comparabilité (voir « *Observations et limites* » pour l'INDICATEUR 1A).

OBSERVATIONS ET LIMITES

Il faut noter deux facteurs de non-comparabilité. En premier lieu, les enquêtes peuvent présenter de nombreuses différences, en particulier selon qu'elles retiennent le revenu ou la consommation comme indicateur du niveau de vie. La répartition du revenu est habituellement plus inégale que la répartition de la consommation. En outre, les définitions du revenu diffèrent en général d'une enquête à l'autre. La consommation est normalement un meilleur indicateur du bien-être, surtout dans les pays en développement (voir « *Observations et limites* » pour l'INDICATEUR 1A).

En second lieu, il existe des différences entre les ménages en ce qui concerne la taille (le nombre de membres), l'importance du partage de revenu entre les membres,

l'âge des membres et les besoins de consommation. Les différences entre pays concernant ces divers aspects risquent de fausser les comparaisons relatives à la répartition.

Le percentile choisi ici est le cinquième (quintile) inférieur. La part proportionnelle du revenu de ce groupe dans le revenu des ménages du pays peut augmenter tandis que la part proportionnelle d'un autre percentile, tel que le dixième (décile) inférieur, peut diminuer et vice versa.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- RAVALLION, MARTIN ET SHAOHUA CHEN (1996). « What Can New Survey Data Tell Us about Recent Change in Distribution and Poverty? » *World Bank Economic Review*. Washington, D.C. 11/2:357-82.
- NATIONS UNIES (2001). *Indicators of Sustainable Development: Guidelines and Methodologies*. Département des affaires économiques et sociales, Division du développement durable. Numéro de vente: E.01.II.A.6. Disponible sous: <http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/indicators/isd.htm>.
- NATIONS UNIES (2003). *Base de données des indicateurs du Millénaire*. Site Internet de la Division de statistique: <http://millenniumindicators.un.org>.
- BANQUE MONDIALE (2003 et annuel). *Indicateurs du développement dans le monde*. Imprimé et CD-ROM. Washington, D.C. Disponible en partie sous: <http://www.worldbank.org/data>.

INSTITUTIONS

Offices statistiques nationaux
Banque mondiale.

4

PRÉVALENCE D'ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS PRÉSENTANT UNE INSUFFISANCE PONDÉRALE

DÉFINITION

La prévalence d'enfants présentant une insuffisance pondérale (modérée ou élevée) est le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans dont le poids en fonction de l'âge est inférieur à la norme de moins deux écarts-types de la médiane pour la population de référence internationale d'âge compris entre 0 et 59 mois. La population internationale de référence a été définie par le National Center for Health Statistics (NCHS) comme référence pour les États-Unis et a été ensuite adoptée par

l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour être utilisée sur le plan international (elle est souvent qualifiée de population de référence NCHS/OMS).

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim.

Cible 2. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.

RAISON D'ÊTRE

La malnutrition des enfants, reflétée par le poids corporel, est choisie comme indicateur pour plusieurs raisons. La malnutrition des enfants est liée à la pauvreté, au faible niveau d'éducation et à la difficulté d'accès aux services de santé. La malnutrition des enfants, même modérée, accroît le risque de décès, entrave le développement intellectuel et affecte l'état de santé ultérieur. Une nutrition suffisante et de bonne qualité est essentielle pour le développement, la santé et la survie des générations actuelles et futures. Une nutrition saine est particulièrement importante pour les femmes pendant la grossesse et l'allaitement, afin que les enfants puissent entamer sur des bases saines leur développement physique et mental. C'est seulement lorsque la croissance optimale des enfants sera garantie pour la majorité de la population que les efforts entrepris par les gouvernements pour accélérer de façon durable le développement économique seront couronnés de succès.

La prévalence d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale est un indicateur de santé publique internationalement reconnu pour surveiller l'état nutritionnel et l'état de santé des populations. La malnutrition des enfants est aussi surveillée avec plus d'attention que la malnutrition des adultes.

MÉTHODE DE CALCUL

Les poids concernant la population des enfants de moins de 5 ans dans un pays donné sont comparés aux poids indiqués sur le tableau NCHS/OMS relatif au poids des enfants pour chaque groupe d'âge. Les pourcentages d'enfants dans chaque groupe d'âge dont le poids est inférieur au seuil de deux écarts-types de la médiane sont ajoutés pour donner le pourcentage total d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Au niveau national, les données sont généralement tirées d'enquêtes nationales sur les ménages, y compris

des enquêtes sur la démographie et la santé, des enquêtes par grappes à indicateurs multiples et des enquêtes nationales sur la nutrition.

A des fins de comparaison sur le plan international et de suivi au niveau mondial ou régional, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'OMS collectent des séries de données internationales et évaluent des chiffres régionaux et globaux tirés des données fournies par les enquêtes nationales.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les enquêtes sur les ménages sont en général effectuées tous les trois, quatre ou cinq ans.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Les données tirées des enquêtes nationales sur les ménages ne présentent pas de différences significatives en ce qui concerne l'insuffisance pondérale entre les filles et les garçons. Cependant on devra continuer de surveiller ces tendances, surtout au niveau subnational et à l'intérieur des sous-groupes de la population.

QUESTIONS DE VENTILATION

Les indicateurs de malnutrition font généralement apparaître des différences entre les environnements ruraux et urbains. Dans certains pays, la nutrition des enfants peut varier suivant les zones géographiques, les groupes socioéconomiques ou les groupes ethniques. Mais la présentation et l'analyse de données concernant certains groupes ethniques peuvent poser de délicats problèmes dans le pays concerné. Les différences sexospécifiques peuvent aussi être plus prononcées dans certains groupes sociaux et ethniques.

OBSERVATIONS ET LIMITES

L'indicateur du « poids par rapport à l'âge » reflète la masse corporelle par rapport à l'âge chronologique. Il est influencé à la fois par la taille de l'enfant (taille par rapport à l'âge) et le poids par rapport à l'âge. Du fait de son caractère composite, l'interprétation en est difficile. Par exemple, il ne permet pas de distinguer les enfants de faible taille, mais de poids corporel adéquat, des enfants de grande taille, mais trop maigres.

L'indicateur de taille insuffisante par rapport à l'âge, ou retard de croissance, défini par une taille inférieure de deux écarts-types à la taille médiane en fonction de l'âge de la population de référence, mesure l'insuffisance cumulative de croissance associée à des facteurs à long terme, notamment l'insuffisance chronique de l'apport quotidien de protéines.

L'indicateur d'insuffisance du poids par rapport à la taille, ou émaciation, défini par un poids inférieur de deux écarts-types au poids moyen en fonction de la taille de la population de référence, signale dans la plupart des cas un processus récent et aigu de perte de poids, souvent associé à une privation aiguë de nourriture ou à une maladie grave.

Dans toute la mesure possible, ces trois indicateurs doivent être analysés et présentés, car ils mesurent et reflètent différents aspects de la malnutrition des enfants.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- **FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE** (2003). *Progress since the World Summit for Children*. New York. Disponible sous : <http://www.childinfo.org>.
- **FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE** (annuel). *Situation des enfants dans le monde*. New York.
- **NATIONS UNIES** (2001). *Indicators of Sustainable Development: Guidelines and Methodologies*. Département des affaires économiques et sociales, Division du développement durable. Numéro de vente: E.01.II.A. Disponible sous : <http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/indicators/isd.htm>.
- **NATIONS UNIES** (2003). *Base de données des indicateurs du Millénaire*. Site Internet de la Division de statistique <http://millenniumindicators.un.org>.
- **BANQUE MONDIALE** (2003 et annuel). *Indicateurs du développement dans le monde*. Imprimé et CD-ROM. Washington, D.C. Disponible en partie sous : <http://www.worldbank.org/data>.
- **ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ** (1986). *The Growth Chart: A Tool for Use in Infant and Child Health Care*. Genève.
- **ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ** (2002 et annuel). *Rapport sur la santé dans le monde*. Genève. Disponible sous : <http://www.who.int/whr/en>.
- **ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ** (2003). *Global Database on Child Growth and Malnutrition*. Site Internet : <http://www.who.int/nutgrowthdb/>. Genève.

L'UNICEF et l'OMS publient des ensembles de données internationales fondés sur des données d'enquêtes. Dans certains pays, on peut être amené à évaluer l'âge.

INSTITUTIONS

Ministères de la santé

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Organisation mondiale de la santé

5

PROPORTION DE LA POPULATION N'ATTEIGNANT PAS LE NIVEAU MINIMAL D'APPORT CALORIQUE

DÉFINITION

La *proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique* est le pourcentage de la population dont la consommation de produits alimentaires reste insuffisante pour atteindre le niveau minimal d'apport calorique. On parle aussi de la prévalence de la sous-alimentation, à savoir le pourcentage de la population sous-alimentée.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim.

Cible 2. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.

RAISON D'ÊTRE

Cet indicateur mesure un aspect important de l'insécurité alimentaire d'une population. Le développement durable exige que soit entrepris des efforts concertés pour réduire la pauvreté, notamment en trouvant des solutions au problème de la faim et de la malnutrition. Soulager la faim est indispensable pour réduire de façon durable la pauvreté car la productivité du travail et la capacité de gain sont sérieusement compromises par la sous-alimentation. La malnutrition peut être causée par différents facteurs. Pour donner de bons résultats, les stratégies de réduction de la pauvreté doivent s'attaquer aux questions d'accès aux aliments, de disponibilité (physique et économique) et de sécurité alimentaire.

MÉTHODE DE CALCUL

L'évaluation de la proportion de la population qui ne dispose pas de produits alimentaires en quantité suffisante (sous-alimentation) suppose que l'on précise la répartition de la consommation d'énergie fournie par les aliments, compte tenu des disponibilités totales en produits alimentaires (à partir des statistiques globales nationales) et de l'inégalité d'accès à ces produits (à partir des enquêtes nationales sur les ménages). La répartition est supposée être unimodale et asymétrique. On utilise la fonction log-normale pour évaluer la proportion de la population au-dessous d'un niveau minimal ou seuil de besoins caloriques. Ce seuil est défini comme une valeur moyenne par tête, fondée sur l'apport calorique nécessaire aux divers groupes d'âge et de sexe et sur la proportion de la population représentée par chaque groupe d'âge.

Ces évaluations ne sont pas normalement disponibles dans les pays. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) établit les évaluations au niveau national puis les regroupe pour obtenir des évaluations régionales et mondiales.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les principales sources de données sont les statistiques de pays sur la production alimentaire locale, le commerce, les stocks de denrées alimentaires et les utilisations autres qu'alimentaires, les données relatives à la consommation de produits alimentaires tirées des enquêtes nationales sur les ménages, les données anthropométriques des pays par sexe et par âge et les évaluations de l'ONU portant sur la population totale des pays et sa répartition par sexe et par âge.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Des évaluations relatives à la période la plus récente et à différentes périodes de référence (exprimées en moyennes sur trois ans) sont établies chaque année.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

L'accès aux produits alimentaires dans le cadre du ménage peut présenter des disparités par sexe. D'autre part, des modes culturels de répartition et des tabous nutritionnels peuvent influencer sur la nutrition des femmes. Les besoins accrus en fer de la femme pendant la grossesse et l'allaitement peuvent causer une anémie ferriprive, affectant l'issue de la grossesse et risquant d'accroître le risque de maladie chez la femme. Bien que les données relatives à la consommation alimentaire ne permettent pas de procéder à une ventilation par sexe, on doit s'efforcer de procéder à une analyse sexospécifique chaque fois que les données d'enquête sur les ménages sont disponibles par sexe.

QUESTIONS DE VENTILATION

Pour évaluer l'insécurité alimentaire, il importe d'envisager les zones géographiques qui peuvent être particulièrement vulnérables (comme les zones présentant une forte probabilité de variations importantes de la production ou de l'approvisionnement ou les zones exposées à des catastrophes naturelles) et les groupes de population dont l'accès aux denrées alimentaires est précaire ou sporadique (en raison de la vulnérabilité structurelle ou économique), comme divers groupes ethniques ou sociaux. Mais la présentation et l'analyse de données concernant certains groupes ethniques peuvent poser de délicats problèmes dans le pays concerné. Les différences sexospécifiques peuvent aussi

être plus prononcées dans certains groupes sociaux et ethniques.

Des estimations ventilées s'avérant nécessaires, les méthodes appliquées par la FAO ont été développées pour mesurer l'importance de la carence alimentaire aux niveaux subnationaux, en utilisant de façon appropriée les données disponibles tirées des enquêtes sur les ménages. Pour aider les pays à établir des estimations ventilées, la FAO mène des activités de renforcement des capacités des offices statistiques nationaux.

OBSERVATIONS ET LIMITES

Les méthodes et les données utilisées par la FAO ont des incidences sur la signification précise des estimations obtenues en vue de l'évaluation et de l'élaboration des politiques. En premier lieu, les estimations sont basées sur les produits alimentaires acquis par les ménages (ou dont ils disposent) et non sur la consommation effective de denrées alimentaires par les divers membres de la famille. En second lieu, il n'est pas tenu compte d'une inégalité éventuelle concernant l'accès des membres du ménage aux aliments. En troisième lieu, les changements d'inégalité relative de la répartition des produits alimentaires pendant les périodes évaluées ne sont pas pris en considération. Cependant, la FAO surveille toute manifestation de changements importants dans le temps qui pourrait exiger d'adapter la procédure actuelle d'évaluation.

Les indicateurs ne doivent pas être utilisés isolément. En ce qui concerne la cible de réduction de la faim, le suivi intéresse deux problèmes liés entre eux : la carence alimentaire et la malnutrition des enfants. L'analyse de la carence alimentaire se fonde sur des évaluations de la prévalence de la sous-alimentation dans l'ensemble de la population. L'analyse de la malnutrition des enfants est fondée sur des estimations de la prévalence de l'insuffisance pondérale dans la population des enfants. Cet indicateur renseigne sur l'état nutritionnel des enfants pris individuellement (poids adéquat pour un âge donné) et le résultat final dépend non seulement de la disponibilité de produits alimentaires appropriés, mais aussi de facteurs multiples tels que les infections, l'état et la protection de l'environnement. L'utilisation combinée des deux indicateurs devrait donc permettre de mieux comprendre l'évolution de la situation alimentaire et nutritionnelle.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (2002). « FAO Methodology for Estimating the Prevalence of Undernourishment ».

Dans *Proceedings of the International Scientific Symposium on Measurement and Assessment of Food Deprivation and Undernutrition*. Rome.

- **ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE** (annuel). *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde*. Rome. Disponible sous : http://www.fao.org/sof/sofi/index_en.htm.
- **ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ** (1985). *Energy and Protein Requirements: Report of a Joint FAO/WHO/UNU Expert Consultation*. Rapport technique 724 de l'Organisation mondiale de la santé. Genève.

INSTITUTION

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

6

TAUX NET DE SCOLARISATION DANS LE PRIMAIRE

DÉFINITION

Le *taux net de scolarisation dans le primaire* est le rapport du nombre d'enfants officiellement scolarisables (l'âge scolaire étant défini par le système national d'enseignement) inscrits à l'école primaire à la population totale d'enfants d'âge scolaire. *L'enseignement primaire* dispense aux enfants des connaissances de base en lecture, écriture et mathématiques ainsi qu'une connaissance élémentaire de matières telles que l'histoire, la géographie, les sciences naturelles, les sciences sociales, les arts et la musique.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous.

Cible 3. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

RAISON D'ÊTRE

Cet indicateur est utilisé pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif consistant à assurer l'éducation primaire pour tous, défini dans les objectifs du Millénaire pour le développement et l'Initiative « Education pour tous ». Il montre la proportion d'enfants d'âge scolaire inscrits à l'école primaire. Les taux nets de scolarisation se réfèrent uniquement aux enfants officiellement scolarisables dans le primaire. (Par contre les taux bruts englobent les enfants de tous les groupes d'âge). Des taux nets de scolarisation inférieurs

à 100 % permettent de déterminer la proportion d'enfants d'âge scolaire non inscrits au niveau primaire. Cette différence n'indique pas nécessairement le pourcentage d'écoliers non inscrits, certains enfants pouvant être inscrits à d'autres niveaux de l'enseignement.

MÉTHODE DE CALCUL

L'indicateur calculé est égal au nombre d'écoliers inscrits dans la cohorte d'âge approprié (selon les registres d'école communiqués par les ministères de l'éducation) divisé par le nombre d'enfants scolarisables dans l'enseignement primaire.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les données relatives à la scolarisation sont en général enregistrées par le ministère de l'éducation du pays considéré ou compilées à partir d'enquêtes et de recensements. Les données relatives à la population du groupe officiellement scolarisable dans l'enseignement primaire sont disponibles auprès des offices statistiques nationaux, sur la base des recensements de population et de l'enregistrement des statistiques de l'état civil. Les valeurs déclarées sur le plan national ne pourront être comparées à celles déclarées sur le plan international que si l'on utilise les mêmes méthodes et les mêmes évaluations de la population.

Pour les comparaisons et évaluations internationales des agrégats régionaux et mondiaux, l'Institut de statistique de l'UNESCO établit régulièrement des séries de données sur la scolarisation à partir des données communiquées par les ministères de l'éducation ou les offices statistiques nationaux et des estimations de la population fournies par l'ONU.

Dans les pays où l'on ne dispose pas de données administratives, les données d'enquêtes sur les ménages peuvent être utilisées pour évaluer la fréquentation scolaire plutôt que la scolarisation. Parmi les enquêtes internationales, l'enquête par grappes à indicateurs multiples et les enquêtes sur la population et la santé (et parfois les enquêtes pour le suivi des conditions de vie des ménages et le questionnaire sur les indicateurs essentiels de bien-être en Afrique) fournissent des données sur la fréquentation scolaire.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les données relatives à la scolarisation sont enregistrées régulièrement par les ministères de l'éducation et sont disponibles sur une base annuelle. Il est plus rarement fait appel à des données tirées d'enquêtes et de recensements, dans les cas où les fichiers administratifs sur la scolarisation par âge et par sexe ne sont

pas disponibles. Les taux nets de scolarisation établis par l'UNESCO sont disponibles annuellement pour les deux tiers des pays, mais en général un an après l'année de référence. La Division de la population de l'ONU évalue chaque semestre la population par année d'âge, mais les évaluations peuvent être fondées sur les recensements de population effectués tous les 10 ans dans la plupart des pays. Les données tirées d'enquêtes sur les ménages, comme celles de l'enquête par grappes à indicateurs multiples et des enquêtes sur la population et la santé sont disponibles dans de nombreux pays en développement à des intervalles réguliers de trois à cinq ans.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Lorsqu'elles disposent de ressources limitées, les familles doivent procéder à un choix difficile pour envoyer leurs enfants à l'école. Elles peuvent apprécier la valeur de l'éducation différemment selon qu'il s'agit de garçons ou de filles. L'accès des filles à l'éducation risque d'être plus limité que celui des garçons, surtout en zone rurale. Mais lorsque l'éducation de base est bien acceptée et que le taux général de scolarisation est élevé, le nombre des filles scolarisées dans l'enseignement primaire et secondaire est en général égal ou supérieur à celui des garçons.

QUESTIONS DE VENTILATION

Il importe de relever les différences marquées entre zones urbaines et rurales lors de l'analyse des données relatives à la scolarisation. Il existe en effet des différences significatives concernant les bâtiments scolaires, les ressources disponibles, le temps que les enfants doivent consacrer au travail et les tendances concernant l'abandon de scolarité. Il importe aussi d'envisager la ventilation par zones géographiques et par groupes sociaux ou ethniques. Mais la présentation et l'analyse de données concernant certains groupes ethniques peuvent poser de délicats problèmes dans le pays concerné. Les différences sexospécifiques peuvent aussi être plus prononcées dans certains groupes sociaux et ethniques.

OBSERVATIONS ET LIMITES

Les taux de scolarisation communiqués peuvent être surévalués pour différentes raisons. Dans certains cas, les données d'enquête ne reflètent pas les taux effectifs de fréquentation ou d'abandon de scolarité pendant l'année scolaire. Les administrateurs peuvent déclarer un nombre exagéré d'inscriptions, surtout s'ils ont un intérêt financier à le faire. Les enfants qui redoublent peuvent être inclus par erreur dans les chiffres nets. L'âge des enfants peut être évalué ou énoncé de façon

inexacte. Les données de recensement peuvent ne pas être fiables ni à jour. Les données dont on dispose sur la scolarisation par sexe peuvent être insuffisantes, mais les problèmes rencontrés lors du dénombrement peuvent rendre difficile une évaluation correcte de la situation.

L'indicateur vise à rendre compte de la couverture et de l'efficacité du système d'enseignement, mais il ne résout pas le problème entièrement. Certains enfants n'entrent pas dans le groupe d'âge scolaire officiel en raison d'une inscription tardive ou précoce et non à cause d'un redoublement de classe.

Les données relatives à la scolarisation compilées par l'UNESCO sont corrigées de façon à concorder avec la Classification internationale type de l'éducation (ISCED), version de 1997 et sont donc comparables entre les divers pays. Les données nationales tirées des fichiers administratifs ne sont pas nécessairement fondées sur la même classification dans le temps et peuvent ne pas être comparables avec les données concernant d'autres pays, sauf si l'on utilise exactement la même classification. De même, les concepts et termes utilisés dans les enquêtes sur les ménages et les recensements ne restent pas nécessairement les mêmes avec le temps.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ▶ **BANQUE ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT.** Gender Issues in Basic and Primary Education. Dans *Gender Checklist: Education*. Manille. Disponible sous: http://adb.org/documents/Manuals/Gender_checklists/Education.
- ▶ **NATIONS UNIES (1998).** *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, première révision*. Série M, n° 67, Rev.1, par. 2.156. Numéro de vente: F.98.XVII.1. Disponible sous: <http://unstats.un.org/unsd/pubs>. (A, A, E, F)
- ▶ **NATIONS UNIES (2003).** *Base de données des indicateurs du Millénaire*. Site Internet de la Division de statistique: <http://millenniumindicators.un.org>.
- ▶ **FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (2003).** *Monitoring Methods*. New York. Site Internet: <http://unicef.org/reseval/methodr.html>.
- ▶ **FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (annuel).** *Situation des enfants dans le monde*, New York.
- ▶ **PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (2003 et annuel).** *Rapport mondial sur le développement humain*. New York, Oxford University Press. Disponible sous: <http://hdr.undp.org>.
- ▶ **ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (1978).** *Revised Recommendations concerning the International Standardization*

of Educational Statistics. Paris. Voir aussi UNESCO Statistical Yearbook, 1998, chap. 2.

- **ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE** (1997). *Classification internationale type de l'éducation 1997 (ISCED)*. Montréal. Disponible sous : <http://www.uis.unesco.org>. Sélectionner : Core Theme/Education/Technical Guides.
- **BANQUE MONDIALE** (2003 et annuel). *Indicateurs du développement dans le monde*. Imprimé et CD-ROM. Washington, D.C. Disponible en partie sous : <http://www.worldbank.org/data>.

A partir de 1998 les données de l'UNESCO sont conformes à la version de 1997 de la Classification internationale type de l'éducation (ISCED 1997) qui assure la comparabilité internationale entre pays. Les données des séries temporelles antérieures à 1998 ne concordent pas avec les données de 1998 ou les données postérieures à cette date.

INSTITUTIONS

Ministères de l'éducation

Institut de statistique de l'UNESCO

7

PROPORTION D'ÉCOLIERS COMMENÇANT LA PREMIÈRE ANNÉE D'ÉTUDES DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET ACHEVANT LA CINQUIÈME

DÉFINITION

La *proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième*, appelée aussi taux de survie en cinquième année, désigne le pourcentage d'une cohorte d'écoliers inscrits en première année de l'enseignement primaire pendant une année scolaire donnée et qui parviendront jusqu'à la cinquième année d'études.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous.

Cible 3. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

RAISON D'ÊTRE

Cet indicateur mesure le taux de réussite et l'efficacité du système éducatif qui fait en sorte que les élèves passent d'un niveau à l'autre avec succès. Divers facteurs expliquent les mauvais résultats signalés par cet indicateur, notamment la qualité insuffisante de l'enseigne-

ment, le découragement devant les mauvais résultats et les coûts directs et indirects de la fréquentation scolaire. Le passage des écoliers à la classe supérieure peut aussi être limité par la disponibilité des enseignants, des salles de classe et des matériels éducatifs.

MÉTHODE DE CALCUL

L'indicateur est généralement établi à partir des données relatives aux inscriptions et aux redoublements par classe pendant deux années consécutives, par une procédure appelée méthode de la cohorte reconstruite. Cette méthode repose sur trois hypothèses : les élèves qui abandonnent leurs études ne retournent jamais à l'école; les taux de passage à la classe supérieure, de redoublement et d'abandon des études demeurent constants pendant toute la période pendant laquelle la cohorte est inscrite à l'école; et les mêmes taux valent pour tous les élèves inscrits dans une classe donnée, qu'ils aient ou non redoublé précédemment une classe.

Le calcul est effectué en divisant le nombre total d'élèves d'une cohorte scolaire accédant successivement aux différentes classes du niveau considéré d'enseignement par le nombre d'élèves de la cohorte scolaire (dans ce cas il s'agit des élèves inscrits à l'origine dans la première classe de l'enseignement primaire) et en multipliant le résultat par 100.

Lorsqu'on l'évalue à partir de données d'enquête sur les ménages, on considère ce rapport comme le produit des taux de passage pour chaque classe jusqu'à la cinquième classe. L'estimation est conforme à la méthode de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

L'indicateur proposé par l'Institut de statistique de l'UNESCO est fondé sur les données relatives aux inscriptions dans une classe donnée pendant deux années consécutives et les données relatives au redoublement d'une classe.

Les données des enquêtes sur les ménages sont tirées, selon la méthode normale, des enquêtes par grappes à indicateurs multiples et des enquêtes sur la population et la santé et comportent des informations sur la classe actuelle et la classe de l'année antérieure ainsi que le niveau de fréquentation.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Lorsque les données sont disponibles, elles sont publiées chaque année environ deux ans après l'année de référence. Les enquêtes sur les ménages, comme les enquêtes par grappes à indicateurs multiples et les en-

quêtes sur la population et la santé sont en général effectuées tous les trois à cinq ans.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Les tendances de fréquentation et d'abandon scolaire sont différentes pour les filles et pour les garçons. Les raisons de l'abandon des études sont aussi différentes pour les filles et pour les garçons et aussi en fonction de l'âge. Le temps exigé par les familles pour aider au travail dans le ménage est un facteur important et il est souvent plus long pour les filles. La sécurité, la proximité d'installations scolaires disposant d'un assainissement et d'autres services appropriés sont d'autres facteurs importants en ce qui concerne les filles.

QUESTIONS DE VENTILATION

Il importe de relever les différences marquées entre zones urbaines et rurales lors de l'analyse des données relatives à la scolarisation. Il existe en effet des différences significatives concernant les bâtiments scolaires, les ressources disponibles, le temps que les enfants doivent consacrer au travail et les tendances relatives à l'abandon de scolarité. Il importe aussi d'envisager la ventilation par zones géographiques et par groupes sociaux ou ethniques. Mais la présentation et l'analyse de données concernant certains groupes ethniques peuvent poser de délicats problèmes dans le pays concerné. Les différences sexospécifiques peuvent aussi être plus prononcées dans certains groupes sociaux et ethniques.

OBSERVATIONS ET LIMITES

La méthode de calcul présente des limites pour la mesure du « taux de survie » dans l'enseignement primaire parce qu'il n'est pas tenu compte des mouvements causés par les nouvelles inscriptions, les réinscriptions, le saut de classe, la migration ou les transferts pendant l'année scolaire.

Dans toute la mesure possible, l'indicateur devrait être complété par le taux d'inscription dans la première classe, car utilisés ensemble les indicateurs font mieux saisir la proportion d'enfants dans la population qui achèvent les années d'études de l'enseignement primaire.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- **NATIONS UNIES** (1998). *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, première révision*. Série M, n° 67, Rev.1, par. 2.156. Numéro de vente: F.98.XVII.1. Disponible sous: <http://unstats.un.org/unsd/pubs>. (A, A, E, F)

- **NATIONS UNIES** (2001). *Indicators of Sustainable Development: Guidelines and Methodologies*. Département des affaires économiques et sociales, Division du développement durable. Numéro de vente: E.01.II.A.6. Disponible sous: <http://un.org/esa/sustdev/natinfo/indicators/isd.htm>.
- **NATIONS UNIES** (2003). *Base de données des indicateurs du Millénaire*. Site Internet de la Division de statistique: <http://millenniumindicators.un.org>.
- **FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE** (2000). *Monitoring Progress towards the Goals of the World Summit for Children: The End-Decade Multiple Indicator Survey Manual*. New York. Disponible sous: <http://www.unicef.org/reseval/methodr.html>.
- **FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE** (annuel). *Situation des enfants dans le monde*, New York.
- **PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT** (2003 et annuel). *Rapport mondial sur le développement humain*. New York, Oxford University Press. Disponible sous: <http://hdr.undp.org>.
- **ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE** (1978). *Revised Recommendations concerning the International Standardization of Educational Statistics*. Paris. Voir aussi *UNESCO Statistical Yearbook*, 1998, chap. 2.
- **ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE** (1997). *Classification internationale type de l'éducation 1997 (ISCED)*. Montréal. Disponible sous: <http://www.uis.unesco.org>. Sélectionner: *Core Theme/Education/Technical Guides*.
- **ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE** (2003). *Education for All: Year 2000 Assessment, Technical Guidelines*. Paris. Disponible sous: <http://www.unescobkk.org/infores/efa2000/tech.htm>.
- **ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE** (2003). *World Education Indicators*. Site Internet: <http://www.uis.unesco.org/en/stats/statistics/indicators/indic0.htm>. Montréal.
- **BANQUE MONDIALE** (2003 et annuel) *Indicateurs du développement dans le monde*. Imprimé et CD-ROM. Washington, D.C. Disponible en partie sous: <http://www.worldbank.org/data>.

Des taux de survie comparables sont établis par l'UNESCO pour environ 40 % des pays à partir des données tirées des fichiers administratifs nationaux. Le nombre des pays qui communiquent des données pour cet indicateur a augmenté avec le temps notamment en raison de l'inclusion récente d'évaluations obtenues à partir d'enquêtes sur les ménages telles que les en-

quêtes par grappes à indicateurs multiples et les enquêtes sur la population et la santé.

INSTITUTIONS

Ministères de l'éducation

Institut de statistique de l'UNESCO

7A

PROPORTION D'ÉCOLIERS ACHÉVANT UN CYCLE COMPLET D'ÉTUDES PRIMAIRES

DÉFINITION

La *proportion d'écoliers achevant un cycle complet d'études primaires* est le rapport entre le nombre total d'écoliers achevant avec succès (ou obtenant un diplôme) la dernière année des études primaires en une année donnée et le nombre total d'enfants atteignant l'âge correspondant dans la population.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous.

Cible 3. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

RAISON D'ÊTRE

Cet indicateur, qui suit la couverture du système d'enseignement et la progression des élèves, est destiné à mesurer la formation de capital humain ainsi que la qualité et l'efficacité du système scolaire.

Il met en lumière la proportion des enfants qui achèvent un cycle complet; il ne s'agit pas de mesurer si les études primaires s'achèvent dans les délais prévus. Divers facteurs peuvent expliquer les mauvais résultats signalés par cet indicateur, notamment la qualité insuffisante de l'enseignement, le découragement devant les mauvais résultats et les coûts directs et indirects de la fréquentation scolaire. Le passage des écoliers aux niveaux supérieurs peut aussi être limité par la disponibilité des enseignants, des salles de classe et des matériels éducatifs.

MÉTHODE DE CALCUL

Le numérateur peut inclure des enfants ayant dépassé l'âge qui ont redoublé une ou plusieurs classes de l'enseignement primaire, mais qui achèvent maintenant leurs études avec succès. Dans les pays où le nombre d'enfants achevant les études primaires n'est pas com-

muniqué, on utilise un taux de remplacement pour l'achèvement du primaire, en établissant le rapport entre le nombre total d'élèves achevant la dernière année de l'enseignement primaire, moins le nombre d'élèves qui la redoublent pendant une année donnée, et le nombre total d'enfants dans la population atteignant l'âge de fin d'études primaires selon les directives officielles.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

L'indicateur est compilé par le personnel du Groupe sur l'éducation du Réseau du développement humain de la Banque mondiale sur la base de deux sources de données de base utilisées pour calculer les taux bruts et nets d'inscription : données sur les inscriptions fournies par les ministères de l'éducation nationaux et données sur la population fournies par l'Institut de statistique de l'UNESCO. La Banque mondiale et l'Institut de statistique se sont engagés à surveiller cet indicateur annuellement à l'avenir.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Périodicité annuelle.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Une meilleure connaissance des caractéristiques de l'achèvement des études primaires par sexe reste nécessaire.

QUESTIONS DE VENTILATION

Il importe de relever les différences marquées entre zones urbaines et rurales lors de l'analyse des données relatives à la scolarisation. Il existe en effet des différences significatives concernant les bâtiments scolaires, les ressources disponibles, le temps que les enfants doivent consacrer au travail et les tendances relatives à l'abandon de scolarité. Il importe aussi d'envisager la ventilation par zones géographiques et par groupes sociaux ou ethniques. Mais la présentation et l'analyse des données relatives à certains groupes ethniques peuvent poser de délicats problèmes dans le pays concerné. Les différences sexospécifiques peuvent aussi être plus prononcées dans certains groupes sociaux et ethniques.

OBSERVATIONS ET LIMITES

L'indicateur reflète le cycle des études primaires tel qu'il est défini sur le plan national conformément à la classification internationale type de l'éducation, comme c'est le cas pour les taux bruts et nets d'inscription.

Bien que la Banque mondiale et l'Institut de statistique de l'UNESCO se soient engagés à établir cet indicateur annuellement, les systèmes de collecte et de normalisation des données en provenance de 155 pays en développement ne sont pas encore en place. La base de données actuelle présente donc de nombreuses lacunes, en particulier pour les petits pays, les années antérieures et la ventilation par sexe, ainsi que de nombreuses anomalies et des évaluations suspectes. La base de données actuelle mêle les données sur les inscriptions et les données relatives à divers types de fins d'études (examens, diplômes, promotion automatique) ce qui limite la comparabilité sur le plan international.

L'indicateur donne une idée des résultats du système d'enseignement primaire et ce n'est donc qu'avec le temps que les réactions aux changements de politique se manifestent.

Les évaluations en fonction de l'âge sont moins fiables que les évaluations de la population globale. Cela présente surtout un problème dans les pays où se produisent des changements relativement rapides de la population, de son âge et de sa répartition par sexe, dus notamment à la migration interne et internationale, à des troubles civils et à des déplacements de population. Si l'on ne dispose pas de ventilation de la population en fonction de l'âge, il n'est pas possible d'évaluer la proportion d'élèves achevant un cycle complet d'études primaires.

La proportion d'élèves achevant un cycle complet d'études primaires calculée à partir des inscriptions à l'école primaire a tendance à être surévaluée, car elle ne tient pas compte des élèves qui abandonnent leurs études pendant la dernière année. Cela sous-entend qu'à partir du moment où l'on disposera de données sur le nombre effectif d'élèves achevant leurs études primaires dans un pays le taux d'achèvement paraîtra diminuer.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- **ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (1997).** *Classification internationale type de l'éducation 1997 (ISCED)*. Montréal. Disponible sous: <http://www.uis.unesco.org>. Sélectionner : Core Theme/Education/Technical Guides.
- **BANQUE MONDIALE (2003).** *Millennium Development Goals: Achieve universal primary education*. Site Internet: <http://www.developmentgoals.org/Education.htm>. Washington, D.C.

INSTITUTIONS

Ministères de l'éducation
Institut de statistique de l'UNESCO
Banque mondiale

8

TAUX D'ALPHABÉTISATION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 15 À 24 ANS

DÉFINITION

Le *taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 à 24 ans*, ou *taux d'alphabétisation des jeunes*, est le pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans qui peut lire et écrire tout en comprenant le sens d'une phrase simple et courte relative à la vie de tous les jours. La définition de l'alphabétisation va parfois au-delà des connaissances arithmétiques de base ou concernant la vie courante.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous.

Cible 3. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

RAISON D'ÊTRE

Le taux d'alphabétisation des jeunes reflète les résultats de l'éducation primaire pendant la période des 10 années antérieures. En tant que mesure de l'efficacité du système d'enseignement primaire, il est souvent considéré comme un indicateur de remplacement du progrès social et de la réussite économique. Le taux d'alphabétisation utilisé pour cette analyse est simplement le complément du taux d'analphabétisme. Il ne s'agit pas de mesurer la qualité ni la pertinence du niveau de compétences nécessaires aux personnes pour pouvoir s'acquitter de leur rôle dans la société considérée. L'incapacité d'acquérir les connaissances de base peut s'expliquer par une mauvaise qualité de l'enseignement, les difficultés rencontrées pour fréquenter l'école ou encore l'abandon des études avant la cinquième classe.

MÉTHODE DE CALCUL

La méthode de calcul courante consiste à diviser le nombre de personnes d'âge compris entre 15 et 24 ans qui savent lire et écrire par la population totale dans le même groupe d'âge et à multiplier le nombre obtenu par 100. Les données relatives à l'alphabétisation n'étant pas toujours disponibles pour tous les pays et dans tous les recensements, l'Institut de statistique de l'UNESCO utilise des techniques de modélisation pour

établir des évaluations annuelles à partir de renseignements relatifs à l’alphabétisation tirés d’enquêtes et de recensements nationaux.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Des données sur l’alphabétisation peuvent être tirées des recensements de la population, des enquêtes sur les ménages et des enquêtes sur l’alphabétisation. La population totale est obtenue à partir de recensements nationaux ou d’enquêtes par sondage. Mais les recensements ou les enquêtes ne comprennent pas tous des questions précises pour évaluer l’alphabétisation. Dans certains pays ou ce type de question n’est pas inclus, le niveau d’éducation d’une personne (années de scolarité effectuées) est utilisé pour évaluer le niveau des connaissances de base. Il est courant en pratique de considérer ceux qui n’ont pas fréquenté l’école comme analphabètes et ceux qui ont achevé la cinquième année de l’école primaire comme alphabétisés.

De nombreuses enquêtes sur les ménages, y compris les enquêtes par grappes à indicateurs multiples et les enquêtes sur la population et la santé, les questionnaires unifiés des indicateurs de développement en Afrique et les études de la mesure des niveaux de vie rassemblent des renseignements sur l’alphabétisation qui peuvent servir de données complémentaires pour les pays où il n’a pas été procédé récemment à un recensement. Mais les définitions ne sont pas nécessairement normalisées (voir « [Observations et limites](#) »).

La plupart des données disponibles sur l’alphabétisation se fondent sur un niveau d’alphabétisation déclaré, plutôt que vérifié, et dans certains cas elles sont tirées de sources d’information supplétives.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les taux d’alphabétisation des jeunes peuvent évoluer plus vite que ceux des adultes et doivent donc être mesurés plus souvent. Étant donné que les recensements de population ont normalement lieu seulement tous les 10 ans, on utilise des données tirées d’enquêtes plus fréquemment organisées sur la main-d’œuvre et les ménages pour les évaluations annuelles. Les données sont disponibles pour des cohortes de cinq années consécutives à partir du groupe des 15 à 19 ans. Des enquêtes sur les ménages sont en général effectuées tous les trois à cinq ans dans la plupart des pays en développement.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Les taux d’analphabetisme plus élevés pour les femmes s’expliquent par un nombre d’inscriptions plus faible à

l’école et un abandon plus précoce des études. De plus, parce que les femmes ont en général plus difficilement accès aux programmes d’information, de formation et d’alphabétisation, les évaluations fondées sur les inscriptions peuvent surestimer l’alphabétisation pour les femmes.

QUESTIONS DE VENTILATION

Il importe de relever les différences marquées entre zones urbaines et rurales lors de l’analyse des données relatives à la scolarisation. Il existe en effet des différences significatives concernant les bâtiments scolaires, les ressources disponibles, le temps que les enfants doivent consacrer au travail et les tendances relatives à l’abandon de scolarité. Il importe aussi d’envisager la ventilation par zones géographiques et par groupes sociaux ou ethniques. Mais la présentation et l’analyse de données concernant certains groupes ethniques peuvent poser de délicats problèmes dans le pays concerné. Les différences sexospécifiques peuvent aussi être plus prononcées dans certains groupes sociaux et ethniques.

OBSERVATIONS ET LIMITES

La mesure de l’alphabétisation peut consister simplement à demander « savez-vous lire et écrire ? » ou à vérifier et évaluer le niveau d’alphabetisme. Dans certains cas, l’alphabetisme est mesuré approximativement dans les recensements de population, soit en enregistrant la déclaration des intéressés, soit en supposant que les personnes qui n’ont pas été scolarisées sont analphabètes, ce qui rend difficile les comparaisons sur le plan international. La comparabilité dans le temps, même pour la même enquête, peut aussi faire problème parce que les définitions de l’alphabetisme utilisées dans les enquêtes ne sont pas normalisées. La plus récente révision des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l’habitat* met en garde les pays contre une mesure supplétive fondée sur le niveau d’instruction. Elle recommande que les questions d’alphabétisation soient traitées dans le cadre des recensements nationaux et des enquêtes sur les ménages ou dans celui d’un dénombrement d’échantillons postcensitaires.

Les lacunes présentées par la définition de l’alphabetisme, les problèmes de mesure et la fréquence insuffisante des recensements et des enquêtes sur l’alphabétisation affaiblissent cet indicateur en tant que moyen permettant de surveiller les résultats du système d’enseignement par rapport à l’objectif visé, qui est d’assurer l’éducation primaire pour tous.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ▶ **NATIONS UNIES** (1998). *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, première révision*. Série M, n° 67, Rev.1. Numéro de vente: F.98.XVII.1. Disponible sous: <http://unstats.un.org/unsd/pubs>. (A, A, E, F)
- ▶ **NATIONS UNIES** (2001). *Indicators of Sustainable Development: Guidelines and Methodologies*. Numéro de vente: E.01.II.A.6. Disponible sous: <http://un.org/esa/sustdev/natlinfo/indicators/isd.htm>.
- ▶ **NATIONS UNIES** (2003). *Base de données des indicateurs du Millénaire*. Site Internet de la Division de statistique: <http://millenniumindicators.un.org>.
- ▶ **FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE** (annuel). *Situation des enfants dans le monde*, New York.
- ▶ **PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT** (2003 et annuel). *Rapport mondial sur le développement humain*. New York, Oxford University Press. Disponible sous: <http://hdr.undp.org>.
- ▶ **ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE** (1978). *Revised Recommendations concerning the International Standardization of Educational Statistics*. Paris. Voir aussi *UNESCO Statistical Yearbook, 1998*, chap. 2.
- ▶ **ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE** (2003). *Education for All: Year 2000 Assessment: Technical Guidelines*. Paris. Disponibles sous: <http://www.unescobkk.org/infores/efa2000/tech.htm>.
- ▶ **ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE** (2003). *Institut de statistique de l'UNESCO*. Site Internet: <http://www.uis.unesco.org>. Montréal.
- ▶ **BANQUE MONDIALE** (2003 et annuel) *Indicateurs du développement dans le monde*. Imprimé et CD-ROM. Washington, D.C. Disponible en partie sous: <http://www.worldbank.org/data>.

La principale source internationale de données est la série internationale de données d'évaluations annuelles et projetées de l'UNESCO, fondée sur des renseignements tirés des recensements nationaux de la population et de la main-d'œuvre ainsi que d'enquêtes sur les ménages et d'autres enquêtes. Ces évaluations sont disponibles pour environ 130 pays.

INSTITUTIONS

Ministères de l'éducation
Offices statistiques nationaux
Institut de statistique de l'UNESCO

9

RAPPORT FILLES/GARÇONS DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR

DÉFINITION

Le *rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur* est le rapport entre le nombre de filles élèves/étudiantes inscrites aux niveaux primaire, secondaire et supérieur de l'enseignement dans les écoles publiques et privées et le nombre de garçons élèves/étudiants.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Cible 4. Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.

RAISON D'ÊTRE

L'indicateur d'égalité des chances dans l'enseignement, évalué par le nombre des inscriptions scolaires, permet de mesurer le degré d'équité et d'efficacité. L'éducation est l'un des plus importants aspects du développement humain. L'élimination de la disparité entre sexes à tous les niveaux de l'enseignement devrait aider à améliorer la situation et les capacités des femmes. L'éducation féminine est aussi un élément déterminant du développement économique.

MÉTHODE DE CALCUL

L'indicateur est le rapport entre le nombre de filles inscrites et celui des garçons inscrits quelque soit leur âge.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les données relatives au nombre d'inscriptions scolaires sont en général enregistrées par le ministère de l'éducation ou tirées d'enquêtes ou de recensements. Si l'on ne dispose pas de données administratives, on peut utiliser les données fournies par les enquêtes sur les ménages, même si ces enquêtes mesurent en général le taux de fréquentation scolaire à partir des données fournies par les intéressés et non pas le nombre d'inscriptions communiqué par les écoles. Parmi les enquêtes internationales, les enquêtes par grappes à indicateurs multiples et les enquêtes sur la population et la santé (et parfois également les études de la mesure des niveaux de vie et les questionnaires unifiés des indi-

cateurs de développement en Afrique) fournissent des données sur la fréquentation scolaire.

A des fins de comparaison et d'évaluation internationales des agrégats régionaux et mondiaux, on peut utiliser les séries de données sur la scolarisation de l'Institut de statistique de l'UNESCO.

L'UNESCO établit des rapports filles/garçons aux niveaux national, régional et mondial en vue de leur utilisation pour le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement. Ils sont disponibles sur le site web des indicateurs du Millénaire : <http://millenniumindicators.un.org>.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Lorsque des données officielles sur la scolarisation sont disponibles, les évaluations de l'UNESCO sont en général communiquées chaque année environ un an après l'année de référence. Les données tirées d'enquêtes sur les ménages peuvent être communiquées par certains pays à divers intervalles.

Les données officielles relatives à l'enseignement supérieur ne sont pas aussi souvent communiquées que les données relatives à la scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Lorsqu'elles ne disposent que de ressources limitées, les familles sont confrontées à des choix difficiles pour décider ou non d'envoyer leurs enfants à l'école. Elles peuvent apprécier la valeur de l'éducation différemment dans le cas des garçons et des filles. L'accès des filles à l'éducation risque d'être plus limité que celui des garçons, surtout en zone rurale. Mais lorsque l'éducation de base est bien acceptée et que le taux général de scolarisation est élevé, le nombre des filles scolarisées dans l'enseignement primaire et secondaire est en général égal ou supérieur à celui des garçons. Il en va de même pour l'enseignement supérieur, mais avec de plus grandes différences entre les sexes.

OBSERVATIONS ET LIMITES

Près de 50 pays sont dépourvus d'enseignement supérieur. L'enseignement dans des écoles privées est en général sous-estimé, mais la couverture internationale s'est améliorée au cours des quatre derniers cycles de l'enquête menée par l'Institut de statistique de l'UNESCO. Les données tirées d'enquêtes sur les ménages peuvent inclure l'enseignement supérieur et privé, mais risquent de ne pas être comparables d'une enquête à l'autre.

L'indicateur est un instrument imparfait pour mesurer l'accessibilité à l'école pour les filles parce qu'il ne per-

met pas de déterminer si des améliorations du rapport obtenu reflètent un accroissement de la fréquentation scolaire des filles (ce qui est souhaitable) ou une diminution de la scolarisation des garçons (ce qui n'est pas souhaitable). Il ne montre pas non plus si les élèves inscrits à l'école achèvent ou non les cycles d'enseignement pertinents.

L'indicateur présente une autre insuffisance : le rapport reflète la structure par sexe de la population d'âge scolaire. Si le rapport entre les sexes dans la population d'âge scolaire s'écarte fortement de 1, l'indicateur ne reflètera pas correctement les différences réelles entre les effectifs inscrits de filles et de garçons. C'est ce qui se produit dans les pays où les garçons sont plus nombreux que les filles dans les plus jeunes groupes d'âge.

Un rapport fondé sur le taux net (INDICATEUR 6) ou le taux brut de scolarisation offre pour cet indicateur une évaluation plus exacte tenant compte de la structure de la population du pays considéré.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ▶ **NATIONS UNIES** (2003). *Base de données des indicateurs du Millénaire*. Site Internet de la Division de statistique : <http://millenniumindicators.un.org>.
- ▶ **FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE** (2000). *Monitoring Progress towards the Goals of the World Summit for Children: The End-Decade Multiple Indicator Survey Manual*. New York. Disponible sous : <http://www.unicef.org/reseval/methodr.html>.
- ▶ **FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE** (annuel). *Situation des enfants dans le monde*, New York.
- ▶ **PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT** (2003 et annuel). *Rapport mondial sur le développement humain*. New York, Oxford University Press. Disponible sous : <http://hdr.undp.org>.
- ▶ **ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE** (1978). *Revised Recommendations concerning the International Standardization of Educational Statistics*. Paris. Voir aussi *UNESCO Statistical Yearbook, 1998*, chap. 2.
- ▶ **ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE** (1997). *Classification internationale type de l'éducation 1997 (ISCED)*. Montréal. Disponible sous : <http://www.uis.unesco.org>. Sélectionner : *Core Theme/Education/Technical Guides*.
- ▶ **ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE** (2003). *Education for All: The Year 2000 Assessment, Technical Guidelines*. Paris. Disponible sous : <http://www.unescobkk.org/infores/efa2000/tech.htm>.

- **ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE** (2003). *World Education Indicators*. Site Internet : <http://www.uis.unesco.org/en/stats/statistics/indicators/indic0.htm>. Montréal.
- **BANQUE MONDIALE** (2003 et annuel). *Indicateurs du développement dans le monde*. Imprimé et CD-ROM. Washington, D.C. Disponible en partie sous : <http://www.worldbank.org/data>.

INSTITUTIONS

Ministères de l'éducation

Institut de statistique de l'UNESCO

10 TAUX D'ALPHABÉTISATION DES FEMMES DE 15 À 24 ANS PAR RAPPORT À CELUI DES HOMMES

DÉFINITION

Le *taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes* (Indice de parité d'alphabétisation par sexe) est égal au rapport du taux d'alphabétisation des femmes au taux d'alphabétisation des hommes pour le groupe d'âge de 15 à 24 ans.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Cible 4. Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.

RAISON D'ÊTRE

Cet indicateur mesure les progrès accomplis pour promouvoir l'égalité des sexes en ce qui concerne les possibilités d'alphabétisation et d'éducation offertes aux femmes par rapport à celles offertes aux hommes. Il mesure aussi les résultats attendus de la fréquentation scolaire et constitue un indicateur essentiel de l'autonomisation des femmes dans la société. L'alphabétisme est une compétence fondamentale pour conférer une autonomie accrue aux femmes, leur donnant les moyens de prendre en main leur existence, de prendre directement contact avec les autorités et d'accéder au vaste monde de l'éducation.

MÉTHODE DE CALCUL

L'indicateur est obtenu en divisant le taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par le taux d'alphabétisation des hommes de 15 à 24 ans.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les données relatives à l'alphabétisation peuvent être obtenues à partir des recensements de population, des enquêtes sur les ménages et des enquêtes sur l'alphabétisation. Mais les recensements ou les enquêtes ne comprennent pas tous des questions précises pour évaluer l'alphabétisation. Dans certains pays ou ce type de question n'est pas inclus, le niveau d'éducation d'une personne (années de scolarité effectuées) est utilisé pour évaluer le niveau des connaissances de base. Il est courant en pratique de considérer comme des analphabètes ceux qui n'ont pas fréquenté l'école et comme alphabétisés ceux qui ont achevé la cinquième année de l'école primaire. De nombreuses enquêtes sur les ménages, y compris les enquêtes par grappes à indicateurs multiples et les enquêtes sur la population et la santé, les questionnaires unifiés des indicateurs de développement en Afrique et les études de la mesure des niveaux de vie rassemblent des renseignements sur l'alphabétisation qui peuvent servir de données complémentaires pour les pays où il n'a pas été procédé récemment à un recensement. Mais les définitions ne sont pas nécessairement normalisées (voir « *Observations et limites* »).

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Étant donné que les recensements de population ont lieu tous les dix ans, on utilise des données tirées d'enquêtes plus fréquentes sur la main-d'œuvre, sur les ménages et d'autres enquêtes pour établir les évaluations annuelles. Les enquêtes sur les ménages sont en général effectuées tous les trois à cinq ans dans la plupart des pays en développement.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Les taux élevés d'analphabétisme dans le cas des femmes s'expliquent par une faible scolarisation et un abandon précoce des études. En outre, parce que les femmes ont généralement moins accès aux programmes d'information, de formation et d'alphabétisation, les évaluations fondées sur les inscriptions à l'école peuvent surévaluer le taux d'alphabétisation des femmes.

OBSERVATIONS ET LIMITES

La mesure de l'alphabétisation peut consister simplement à demander « savez-vous lire et écrire ? » ou à vé-

rifier et évaluer le niveau d'alphabétisme. Dans certains cas, l'alphabétisme est mesuré approximativement dans les recensements de population, soit en enregistrant la déclaration des intéressés, soit en supposant que les personnes qui n'ont pas été scolarisées sont analphabètes, ce qui rend difficile les comparaisons sur le plan international. La comparabilité dans le temps, même pour la même enquête, peut aussi faire problème parce que les définitions de l'alphabétisme utilisées dans les enquêtes ne sont pas normalisées. La plus récente révision des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat* met en garde les pays contre une mesure supplétive fondée sur le niveau d'instruction. Elle recommande que les questions d'alphabétisation soient traitées dans le cadre des recensements nationaux et des enquêtes sur les ménages ou dans celui d'un dénombrement d'échantillons postcensitaire.

Les lacunes présentées par la définition de l'alphabétisme, les problèmes de mesure et la fréquence insuffisante des recensements et des enquêtes sur l'alphabétisation affaiblissent cet indicateur en tant que moyen permettant de surveiller les résultats du système d'enseignement par rapport à l'objectif visé, qui est d'assurer l'éducation primaire pour tous.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- **NATIONS UNIES** (1998). *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, première révision*. Série M, n° 67, Rev.1. Numéro de vente: F.98.XVII.1. Disponible sous: <http://unstats.un.org/unsd/pubs>. (A, A, E, F)
- **NATIONS UNIES** (2003). *Base de données des indicateurs du Millénaire*. Site Internet de la Division de statistique: <http://millenniumindicators.un.org>.
- **FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE** (annuel). *Situation des enfants dans le monde*, New York.
- **PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT** (2003 et annuel). *Rapport mondial sur le développement humain*. New York, Oxford University Press. Disponible sous: <http://hdr.undp.org>.
- **ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE** (1978). *Revised Recommendations concerning the International Standardization of Educational Statistics*. Paris. Voir aussi *UNESCO Statistical Yearbook*, 1998, chap. 2.
- **ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE** (2003). *Education for All: The Year 2000 Assessment/Technical Guidelines*. Paris. Disponible sous: <http://www.unescobkk.org/infores/efa2000/tech.htm>.
- **ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE** (2003). Institut de statistique de l'UNESCO. Site Internet: <http://www.uis.unesco.org>. Montréal.
- **BANQUE MONDIALE** (2003 et annuel). *Indicateurs du développement dans le monde*. Imprimé et CD-ROM. Washington, D.C. Disponible en partie sous: <http://www.worldbank.org/data>.

La principale source internationale de données est la série internationale de données d'évaluations annuelles et projetées de l'UNESCO, fondée sur des renseignements tirés des recensements nationaux de la population et de la main-d'œuvre ainsi que d'enquêtes sur les ménages et d'autres enquêtes. Ces évaluations sont disponibles pour environ 130 pays.

INSTITUTIONS

Ministères de l'éducation

Offices statistiques nationaux

Institut de statistique de l'UNESCO

11

PROPORTION DE FEMMES SALARIÉES DANS LE SECTEUR NON AGRICOLE

DÉFINITION

La *proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole* est la proportion de travailleuses dans le secteur non agricole exprimée en pourcentage de l'emploi total dans ce secteur.

Le *secteur non agricole* englobe l'industrie et les services. Conformément à la Classification internationale type, par industrie (CITI), de toutes les branches d'activité économique, l'*industrie* englobe les mines et carrières (y compris la production pétrolière), les secteurs des activités manufacturières, de la construction, de l'électricité, du gaz et de l'eau. Les *services* englobent le commerce de gros et de détail, la restauration et l'hôtellerie, les transports, le stockage et les communications, les finances, l'assurance, les services immobiliers et les services aux entreprises ainsi que les services communautaires, sociaux et personnels.

L'emploi se réfère aux personnes dépassant un certain âge qui ont travaillé ou occupé un emploi pendant la période de référence. Les données relatives à l'emploi englobent les travailleurs à plein temps et à temps partiel dont la rémunération est déterminée sur la base du nombre d'heures de travail effectuées ou du nombre de pièces produites indépendamment des profits réalisés ou attendus.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Cible 4. Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.

RAISON D'ÊTRE

Cet indicateur permet d'apprécier dans quelle mesure les marchés du travail sont ouverts aux femmes dans les secteurs de l'industrie et des services, ce qui non seulement influe sur l'égalité des chances des femmes pour l'accès à un emploi, mais aussi sur l'efficacité économique rendue possible par la souplesse du marché du travail et en conséquence la capacité de l'économie de s'adapter au changement.

La part des femmes dans l'emploi salarié du secteur non agricole, en forte augmentation pendant la dernière décennie, traduit leur meilleure intégration dans l'économie monétaire par le biais de leur participation dans les secteurs formel et informel. Mais une forte ségrégation persiste sur les marchés du travail. Dans de nombreux pays, il est difficile de trouver du travail productif dans des conditions garantissant la liberté, l'équité et la dignité humaine et les femmes en souffrent plus que les hommes. Beaucoup plus que les hommes, les femmes sont susceptibles d'être employées à des tâches au niveau familial, sans salaire propre, ou dans le secteur informel, même s'il existe de grandes différences entre pays et aux niveaux régional et national, reflétant souvent l'importance relative de l'agriculture.

MÉTHODE DE CALCUL

Le nombre total de femmes salariées dans le secteur non agricole est divisé par le nombre total des personnes salariées dans ce même secteur.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les données sont obtenues à partir de recensements de la population, d'enquêtes sur la main-d'œuvre, de recensements et d'enquêtes auprès des entreprises, de documents administratifs des programmes d'assurances sociales et des évaluations officielles basées sur des résultats tirés de plusieurs de ces sources. Les enquêtes auprès des entreprises et les documents administratifs ne concernent en général que des employeurs importants des secteurs privé et public, notamment dans les pays en développement. Les autres sources peuvent concerner l'ensemble de la population pertinente.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les résultats des recensements de population sont normalement disponibles tous les dix ans, tandis que les évaluations fondées sur d'autres sources peuvent être disponibles annuellement ou moins fréquemment dans certains pays en développement.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

On constate de grandes différences entre les femmes et les hommes dans l'emploi non agricole, en particulier dans les pays en développement, ce qui tient à des différences de taux de participation des femmes et des hommes ainsi que de type d'activité à laquelle elles/ils peuvent participer. Dans de nombreuses régions, les femmes risquent plus que les hommes d'exercer des activités dans le secteur informel ou des activités de subsistance ou encore d'assumer des tâches non rémunérées dans le cadre du ménage.

L'emploi salarié dans la plupart des pays d'Afrique et une grande partie de l'Asie et du Pacifique est un phénomène urbain, limité aux classes moyennes. Hors des zones urbaines, l'emploi, surtout agricole, est souvent destiné à assurer la subsistance de la famille. Mais lorsqu'un emploi non agricole est disponible, il est le plus souvent réservé aux membres masculins de la famille.

Au fur et à mesure que les pays se développent, la part des femmes dans l'emploi salarié non agricole prend de l'importance. Une part plus élevée de l'emploi salarié pourrait leur assurer plus de revenu, de sécurité économique et de bien-être. Mais cette évolution n'est pas automatique et elle ne tient pas compte des différences de conditions de travail des hommes et des femmes. D'autres variables doivent être prises en considération, comme le niveau d'éducation, le niveau de rémunération et les différences de salaire, ainsi que la mesure dans laquelle la législation du travail et les programmes sociaux servent les intérêts des femmes et des hommes. Les hommes bénéficient plus souvent d'emplois réguliers et mieux rémunérés, tandis que les femmes occupent souvent des emplois secondaires, précaires et moins appréciés, en tant que travailleuses à domicile ou travailleuses occasionnelles, temporaires ou à temps partiel.

OBSERVATIONS ET LIMITES

Bien qu'il existe des normes internationales précises pour les concepts pertinents, les pays peuvent utiliser des définitions différentes du statut de l'emploi, en particulier pour les travailleurs à temps partiel, les étudiants, les membres des forces armées et les personnes travaillant dans le cadre des ménages ou en tant

que travailleurs familiaux. De plus, les diverses sources de données peuvent utiliser des définitions différentes et avoir une couverture différente ce qui limite les possibilités de comparaison entre pays et dans le temps dans un même pays. La part de l'emploi dans le secteur agricole est fortement sous-déclarée. En outre, plusieurs études ont montré que les questions relatives aux activités dans le secteur de l'emploi tendent à sous-estimer très fortement la part de l'emploi des femmes sous toutes ses formes.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ▶ **ANKER, R., M. E. KHAN ET R.B. GUPTA (1988).** *Women's Participation in the Labour Force: A Methods Test in India for Improving its Measurement*. Women, Work and Development 16. Genève. Bureau international du travail.
- ▶ **BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (1998)** *Assessing Women's Economic Contribution to Development*. Genève.
- ▶ **BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (2002).** *Women and Men in the Informal Economy: A statistical picture*. Genève. Disponible sous : <http://www.ilo.org/public/english/employment/gems/download/women.pdf>.
- ▶ **ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (2000).** *Current International Recommendations on Labour Statistics, 2000, édition*, Genève.
- ▶ **ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (2003).** *Laboursta—an International Labour Office database on labour statistics operated by the ILO Bureau of Statistics*. Site Internet : <http://laborsta.ilo.org>. Genève.
- ▶ **ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (annuel).** *Les indicateurs clefs du marché du travail*. Genève. Disponible en partie sous : <http://www.ilo.org/kilm>.
- ▶ **ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (annuel).** *Annuaire des statistiques du travail*. Genève. Disponible sous : <http://laborsta.ilo.org>.
- ▶ **SUÈDE, STATISTIQUE SUÈDE (1996).** *Engendering Statistics: A Tool for Change*. Stockholm.
- ▶ **NATIONS UNIES (1990).** *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI)*. Série M, n° 4, Rev. 3.1. Disponible sous : <http://unstats.un.org/unsd/cr/registry>.
- ▶ **NATIONS UNIES (1998).** *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, première révision*. Série M, n° 67, Rev.1. Numéro de vente : F.98.XVII.1. Disponible sous : <http://unstats.un.org/unsd/pubs>. (A, A, E, F)

- ▶ **NATIONS UNIES (2003).** *Base de données des indicateurs du Millénaire*. Site Internet de la Division de statistique : <http://millenniumindicators.un.org>.
- ▶ **BANQUE MONDIALE (2003 et annuel).** *Indicateurs du développement dans le monde*. Imprimé et CD-ROM. Washington, D.C. Disponible en partie sous : <http://www.worldbank.org/data>.

Les données internationales sont collectées par l'Organisation internationale du Travail sur la base de données communiquées par les pays. Un nombre croissant de pays rend compte de l'activité économique conformément à la CITI.

INSTITUTIONS

Ministères du travail

Offices statistiques nationaux

Organisation internationale du Travail

12

PROPORTION DE SIÈGES OCCUPÉS PAR DES FEMMES AU PARLEMENT NATIONAL

DÉFINITION

La *proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national* est le nombre de sièges occupés par des femmes exprimé en pourcentage de tous les sièges occupés.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Cible 4. Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.

RAISON D'ÊTRE

La représentation des femmes dans les parlements représente un aspect des chances offertes aux femmes dans la vie politique et publique. Elle est par conséquent liée à l'autonomisation des femmes.

MÉTHODE DE CALCUL

L'indicateur est obtenu en divisant le nombre de sièges parlementaires occupés par des femmes par le nombre total des sièges occupés. Les parlements nationaux comptent une ou deux chambres. Pour les comparaisons internationales seule la chambre unique ou cham-

bre inférieure est généralement retenue pour le calcul de l'indicateur.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Au niveau national, les données proviennent des registres des parlements nationaux. Les parlements communiquent aussi le nombre total de sièges parlementaires et le nombre de sièges occupés par des femmes et par des hommes à l'Union interparlementaire (UIP) qui établit régulièrement des séries de données internationales et des agrégats mondiaux et régionaux.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les données sont habituellement fournies par les parlements nationaux et mises à jour après chaque élection. Les parlements nationaux transmettent aussi leurs données à l'UIP au moins une fois par an et lorsque les nombres changent sensiblement, par exemple après une élection.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Les femmes sont sous-représentées dans tous les organes de décision et dans les partis politiques, surtout aux niveaux supérieurs. Les femmes restent confrontées à de nombreux obstacles pratiques qui les empêchent d'exercer pleinement leur rôle dans la vie politique.

OBSERVATIONS ET LIMITES

L'indépendance et l'autorité des parlements sont très variables, mais en général leur rôle consiste dans l'exercice du pouvoir législatif, la surveillance du gouvernement et la représentation des électeurs. Pour pouvoir mesurer la mesure dans laquelle les femmes participent réellement à la prise de décisions politiques, cet indicateur n'est peut-être pas suffisant, parce que les femmes demeurent confrontées à de nombreux obstacles lorsqu'elles veulent s'acquitter pleinement et efficacement de leur mandat parlementaire. Ainsi, le fait d'être membre du parlement, surtout dans les pays en développement ou les démocraties naissantes, ne garantit pas qu'une femme puisse disposer des ressources, de la considération ou de l'électorat requis pour exercer une influence significative.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- UNION INTERPARLEMENTAIRE (2003). *Women in National Parliaments*. Site Internet: <http://www.ipu.org/wmn-e/world.htm>. Genève.

- NATIONS UNIES (2003). *Base de données des indicateurs du Millénaire*. Site Internet de la Division de statistique: <http://millenniumindicators.un.org>.

- FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME (2000). *Progress of the World's Women*. New York. Disponible sous: <http://www.unifem.undp.org/progresswww/2000>.

- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (2003 et annuel). *Rapport mondial sur le développement humain*. New York, Oxford University Press. Disponible sous: <http://hdr.undp.org>.

L'UIP établit régulièrement des séries de données internationales et des agrégats mondiaux et régionaux.

INSTITUTIONS

Parlements nationaux

Union interparlementaire

13

TAUX DE MORTALITÉ DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS

DÉFINITION

Le *taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans* est la probabilité (exprimée en tant que taux par 1 000 naissances vivantes) qu'un enfant né une année donnée meure avant d'atteindre l'âge de 5 ans compte tenu des taux de mortalité actuels liés à l'âge.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Cible 5. Réduire des deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

RAISON D'ÊTRE

Cet indicateur, qui concerne directement la cible visée, mesure le taux de survie des enfants. Il reflète aussi la situation sociale, économique et environnementale dans laquelle vivent les enfants (et les autres membres de la société), notamment en matière de soins de santé. On a souvent recours aux taux de mortalité pour repérer les populations vulnérables, car dans de nombreux cas les données relatives aux incidences et à la prévalence des maladies (données sur la morbidité) ne sont pas disponibles. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans met en évidence plus de 90% de la mortalité globale des enfants de moins de dix-huit ans.

MÉTHODE DE CALCUL

Les taux de mortalité en fonction de l'âge sont calculés à partir des données relatives aux naissances et aux décès tirées des registres de statistiques de l'état civil et aussi d'enquêtes sur les ménages dans les pays en développement. Des évaluations fondées sur les données des enquêtes sur les ménages sont obtenues directement (en utilisant les questionnaires sur les naissances, comme dans les enquêtes sur la démographie et de santé) ou indirectement (méthode Brass, comme dans les enquêtes par grappes à indicateurs multiples). Les données sont ensuite additionnées pour les enfants de moins de cinq ans et les résultats exprimés sous la forme d'un taux par 1 000 naissances vivantes.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Au niveau national, la meilleure source de données est un système complet d'enregistrement des statistiques de l'état civil — couvrant au moins 90 % des événements d'état civil dans la population. Ces systèmes étant rares dans les pays en développement, on obtient aussi des évaluations à partir d'enquêtes par sondage ou en appliquant des techniques d'estimation directe et indirecte aux données tirées d'enregistrements, de recensements ou d'enquêtes. Des enquêtes très variées sur les ménages, y compris les enquêtes par grappes à indicateurs multiples et les enquêtes démographiques et de santé sont utilisées dans les pays en développement.

Plusieurs institutions internationales établissent des estimations par pays tirées des données nationales disponibles à des fins de comparaison sur le plan international et d'évaluation des tendances mondiales et régionales (voir plus bas « [Comparaison de données sur le plan international](#) »).

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les statistiques de l'état civil sont normalement disponibles une fois par an, mais dans la plupart des pays en développement elles ne sont pas fiables. Les enquêtes sur les ménages comportant des questions sur les naissances et les décès sont généralement effectuées tous les trois à cinq ans.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Les taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans sont plus élevés pour les garçons que pour les filles dans les pays où les parents ne manifestent pas de préférence importante pour un sexe ou pour l'autre. La mortalité des enfants de moins de cinq ans rend mieux compte des effets de la discrimination fondée sur le

sexe que la mortalité infantile, parce que les interventions nutritionnelles et médicales jouent un rôle plus important dans ce groupe d'âge, alors que les différences biologiques ont une plus forte incidence pendant la première année de vie (voir aussi l'[INDICATEUR 14](#), à savoir le [taux de mortalité infantile](#)). La notification des décès d'enfants peut aussi comporter des erreurs systématiques fondées sur le sexe.

QUESTIONS DE VENTILATION

La mortalité des enfants de moins de cinq ans présente en général de grandes différences suivant les zones géographiques et entre les zones rurales et urbaines. Elle peut aussi varier suivant les groupes socioéconomiques. Dans certains groupes ethniques, les enfants peuvent aussi être exposés à des risques plus élevés de malnutrition, de mauvaise santé et de mortalité. Mais la présentation et l'analyse des données relatives à certains groupes ethniques peuvent être des questions sensibles dans le pays considéré. Les différences sexospécifiques peuvent aussi être plus prononcées dans certains groupes sociaux et ethniques.

OBSERVATIONS ET LIMITES

Les données relatives à la mortalité des enfants de moins de cinq ans sont plus complètes et disponibles plus rapidement que les données relatives à la mortalité des adultes. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est considéré comme une évaluation plus fiable que le taux de mortalité infantile si les renseignements sont tirés d'enquêtes sur les ménages.

Dans les pays en développement, les enquêtes sur les ménages sont indispensables pour le calcul de cet indicateur, mais elles présentent des insuffisances du point de vue qualitatif. Les données d'enquêtes risquent d'être entachées d'erreurs de mémoire; en outre, les enquêtes nécessaires à l'évaluation de la mortalité des enfants de moins de cinq ans exigent des échantillons importants, parce que les incidences de ce type sont rares et que les ménages représentatifs ne peuvent normalement pas être identifiés pour l'échantillonnage. De plus les enquêtes ne sont en général organisées que tous les trois à cinq ans. Par conséquent, lorsqu'on utilise des enquêtes sur les ménages, il importe de tenir compte des erreurs d'échantillonnage. En outre, les estimations indirectes se basent sur des tableaux actuariels estimatifs (de la « durée de vie ») qui peuvent ne pas être appropriés pour la population considérée.

Il existe aussi des biais sexospécifiques dans la notification des décès d'enfants.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ▶ **NATIONS UNIES** (2001). *Indicators of Sustainable Development: Guidelines and Methodologies*. Numéro de vente: E.01.II.A.6. Disponible sous: <http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/indicators/isd.htm>.
- ▶ **NATIONS UNIES** (2001). *Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil. Révision 2*. Série M, n° 19, Rev.2. Numéro de vente: F.01.XVII.10. Disponible sous: <http://unstats.un.org/unsd/pubs>.
- ▶ **NATIONS UNIES** (2003 et biennal). *Perspectives démographiques mondiales: La révision de 2002*, vol. 1, *Comprehensive Tables* (numéro de vente: E.03.XIII.6); et vol. 2, *Sex and Age distribution of the World Population* (numéro de vente: E.03.XIII.7). Disponible sous: <http://esa.un.org/unpp>.
- ▶ **FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE** (2000). *Monitoring Progress towards the Goals of the World Summit for Children: The End-Decade Multiple Indicator Survey Manual*. New York. Disponible sous: <http://www.unicef.org/reseval/methodr.html>.
- ▶ **FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE** (annuel). *Situation des enfants dans le monde*, New York.
- ▶ **PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT** (2003 et annuel). *Rapport mondial sur le développement humain*. New York, Oxford University Press. Disponible sous: <http://hdr.undp.org>.
- ▶ **BANQUE MONDIALE** (2003 et annuel). *Indicateurs du développement dans le monde*. Imprimé et CD-ROM. Washington, D.C. Disponible en partie sous: <http://www.worldbank.org/data>.
- ▶ **ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ** (1992). *Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes. Dixième révision (ICD-10)*, vol. 1. Genève.
- ▶ **ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ** (2003). *WHO Statistical Information System (WHOSIS) — Evidence and Information for Health Policy*. Site Internet: <http://www3.who.int/whosis/menu.cfm>. Genève.

Les taux de mortalité figurent parmi les indicateurs les plus fréquemment utilisés pour comparer les niveaux de développement socioéconomique entre pays. La Division de la population des Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation mondiale de la santé établissent régulièrement des évaluations de la mortalité des enfants de moins de cinq ans fondées sur les données nationales disponibles. Ces séries de données peuvent présenter des différences en raison des méthodologies différentes utilisées pour

évaluer les données et des discordances entre les périodes de notification des informations.

INSTITUTIONS

Ministères de la santé
Offices statistiques nationaux
Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Organisation mondiale de la santé

14 TAUX DE MORTALITÉ INFANTILE

DÉFINITION

Le *taux de mortalité infantile* désigne habituellement le nombre d'enfants qui meurent avant l'âge d'un an par 1 000 naissances vivantes une année donnée.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Cible 5. Réduire des deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

RAISON D'ÊTRE

Bien que la cible concerne plus spécialement la mortalité des enfants de moins de cinq ans, la mortalité infantile doit être prise en considération pour surveiller en permanence les progrès réalisés, car elle représente une proportion élevée de la mortalité des enfants de moins de cinq ans.

Les taux de mortalité infantile mesurent la survie des enfants. Ils reflètent aussi la situation sociale, économique et environnementale dans laquelle ils vivent (ainsi que les autres membres de la société), notamment en matière de soins de santé. On a souvent recours aux taux de mortalité pour repérer les populations vulnérables, car dans de nombreux cas les données relatives aux incidences et à la prévalence des maladies (données sur la morbidité) ne sont pas disponibles.

MÉTHODE DE CALCUL

L'indicateur est égal au nombre de décès d'enfants de moins d'un an pendant une année donnée par 1 000 naissances vivantes la même année.

En ce qui concerne les données tirées des registres de statistiques de l'état civil (lorsqu'elles sont fiables), on évalue le nombre de naissances vivantes et celui des décès d'enfants de moins d'un an survenus la même

année. Le nombre de décès est divisé par le nombre de naissances et le résultat est multiplié par 1 000.

En ce qui concerne les enquêtes sur les ménages, les évaluations de la mortalité infantile sont obtenues directement (en utilisant les questionnaires sur les naissances, comme dans les enquêtes sur la démographie et de santé) ou indirectement (méthode Brass, comme dans les enquêtes par grappes à indicateurs multiples). Dans le cas d'une évaluation indirecte, les résultats d'évaluation concernant la mortalité des enfants de moins d'un an doivent concorder avec les évaluations de la mortalité des enfants de moins de cinq ans.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

La meilleure source de données est un système complet d'enregistrement des statistiques de l'état civil — couvrant au moins 90 % des événements d'état civil dans la population. Ces systèmes étant rares dans les pays en développement, on obtient aussi des évaluations à partir d'enquêtes par sondage ou en appliquant des techniques d'estimation directe et indirecte aux données tirées d'enregistrements, de recensements ou d'enquêtes. Des enquêtes très variées sur les ménages, y compris les enquêtes par grappes à indicateurs multiples et les enquêtes démographiques et de santé sont utilisées dans les pays en développement.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les statistiques de l'état civil sont normalement disponibles une fois par an, mais dans la plupart des pays en développement elles ne sont pas fiables. Les enquêtes sur les ménages comportant des questions sur les naissances et les décès sont généralement effectuées tous les trois à cinq ans.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Les filles ont plus de chances que les garçons de survivre pendant leur première année de vie, surtout en raison de différences biologiques. Cela est particulièrement vrai pendant leur premier mois, lorsque les conditions périnatales risquent le plus de causer le décès de l'enfant ou d'y contribuer. Si la mortalité infantile est en général plus élevée pour les garçons que pour les filles, dans certains pays l'avantage biologique des filles est plus que compensé par la discrimination fondée sur le sexe (voir aussi **INDICATEUR 13**, « **taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans** »). Mais le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans rend mieux compte que la mortalité infantile des conséquences de la discrimination fondée sur le sexe, parce que les interventions

d'ordre nutritionnel et médical jouent un rôle plus important après l'âge d'un an.

QUESTIONS DE VENTILATION

La mortalité infantile présente en général de grandes différences suivant les zones géographiques et entre les zones rurales et urbaines. Elle peut aussi varier suivant les groupes socioéconomiques et elle est souvent utilisée comme indicateur général de détresse sociale des populations. Dans certains groupes ethniques, les enfants de moins d'un an peuvent aussi être exposés à des risques plus élevés de malnutrition, de mauvaise santé et de mortalité. Mais la présentation et l'analyse des données relatives à certains groupes ethniques peuvent être des questions sensibles dans le pays considéré. Les différences sexospécifiques peuvent aussi être plus prononcées dans certains groupes sociaux et ethniques.

OBSERVATIONS ET LIMITES

On considère que le taux de mortalité infantile offre une estimation plus fiable que le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans lorsque les informations sont tirées des registres de statistiques de l'état civil.

Dans les pays en développement, les enquêtes sur les ménages sont indispensables au calcul de cet indicateur, mais elles présentent des insuffisances du point de vue qualitatif. Les données d'enquêtes risquent d'être entachées d'erreurs de mémoire; en outre, les enquêtes nécessaires à l'évaluation de la mortalité des enfants de moins d'un an exigent des échantillons importants, parce que les incidences de ce type sont rares et que les ménages représentatifs ne peuvent normalement pas être identifiés pour l'échantillonnage. De plus les enquêtes ne sont en général organisées que tous les trois à cinq ans. Par conséquent, lorsqu'on utilise des enquêtes sur les ménages, il importe de tenir compte des erreurs d'échantillonnage.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ▶ **NATIONS UNIES** (1958). *Dictionnaire démographique multilingue*. Etudes démographiques, n° 29. Numéro de vente : F.58.XIII.4.
- ▶ **NATIONS UNIES** (1999). *Perspectives démographiques mondiales : La révision de 1998*, vol. III, *Analytical Report*. Numéro de vente : E.99.XIII.10.
- ▶ **NATIONS UNIES** (2001). *Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil. Révision 2*. Série M, n° 19, Rev.2. Numéro de vente :

F.01.XVII.10. Disponible sous: <http://unstats.un.org/unsd/pubs>.

- **NATIONS UNIES** (2003 et biennal). *Perspectives démographiques mondiales: La révision de 2002*, vol. 1, *Comprehensive Tables* (numéro de vente: E.03.XIII.6); et vol. 2, *Sex and Age distribution of the World Population* (numéro de vente: E.03.XIII.7). Disponible sous: <http://esa.un.org/unpp>.
- **FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE** (annuel). *Situation des enfants dans le monde*, New York.
- **PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT** (2003 et annuel). *Rapport mondial sur le développement humain*. New York, Oxford University Press. Disponible sous: <http://hdr.undp.org>.
- **BANQUE MONDIALE** (2003 et annuel). *Indicateurs du développement dans le monde*. Imprimé et CD-ROM. Washington, D.C. Disponible en partie sous: <http://www.worldbank.org/data>.
- **ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ** (1992). *Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes. Dixième révision (ICD-10)*, vol. 1. Genève.
- **ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ** (2003). *WHO Statistical Information System (WHOSIS) — Evidence and Information for Health Policy*. Site Internet: <http://www3.who.int/whosis/menu.cfm>. Genève.

Les taux de mortalité figurent parmi les indicateurs les plus fréquemment utilisés pour comparer les niveaux de développement socioéconomique entre pays. La Division de la population des Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation mondiale de la santé établissent régulièrement des évaluations de la mortalité infantile et de la mortalité des enfants de moins de cinq ans fondées sur les données nationales disponibles. Ces séries de données peuvent présenter des différences en raison des méthodologies différentes utilisées pour évaluer les données et des discordances entre les périodes de notification des informations.

INSTITUTIONS

Ministères de la santé

Offices statistiques nationaux

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Organisation mondiale de la santé

15

PROPORTION D'ENFANTS DE 1 AN VACCINÉS CONTRE LA ROUGEOLE

DÉFINITION

La *proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole* est le pourcentage d'enfants de moins d'un an auxquels a été administrée au moins une dose de vaccin contre la rougeole.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Cible 5. Réduire des deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

RAISON D'ÊTRE

Cet indicateur permet de mesurer l'étendue et la qualité des services assurés aux enfants par le système des soins de santé dans le pays considéré. La vaccination joue un rôle essentiel pour réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans. Dans les pays en développement, les gouvernements financent en général la vaccination contre la rougeole, la diphtérie, la coqueluche et le tétanos (DTC) dans le cadre du programme des soins de santé de base. Parmi les maladies infantiles que l'on peut prévenir par la vaccination, la rougeole est la principale cause de mortalité des enfants. Les programmes de santé et autres programmes s'attaquant à ces causes spécifiques constituent un moyen pratique de réduire la mortalité des enfants.

MÉTHODE DE CALCUL

L'indicateur est égal au pourcentage d'enfants de 12 à 23 mois auxquels a été administrée au moins une dose de vaccin contre la rougeole à un moment quelconque avant l'enquête ou avant l'âge de 12 mois. Les évaluations de la couverture vaccinale sont généralement fondées sur deux sources de données empiriques (voir « *collecte et sources de données* »). Pour les évaluations fondées sur des renseignements administratifs, la couverture vaccinale est obtenue en divisant le nombre total de vaccinations par le nombre d'enfants dans la population cible. Pour la plupart des vaccins, la population cible est le nombre annuel de naissances ou le nombre d'enfants de moins d'un an survivants dans le pays (ce chiffre peut varier en fonction de la politique du pays et du vaccin considéré). Des enquêtes sur la couverture vaccinale sont souvent utilisées en liaison avec les données administratives.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les deux sources disponibles au niveau national sont les comptes rendus de vaccinations effectuées par des fournisseurs de services (données administratives) et les enquêtes sur les ménages contenant des informations sur les antécédents de vaccination des enfants (enquêtes sur la couverture vaccinale). Les principaux types d'enquêtes utilisées comme sources d'information sur la couverture vaccinale sont les 30 enquêtes par grappes du Programme élargi de vaccination (PEV), les enquêtes par grappes à indicateurs multiples et les enquêtes démographiques et de santé. Les données régulièrement fournies sont collectées par les gestionnaires nationaux du PEV.

L'Organisation mondiale de la santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance établissent les séries de données par pays basées sur ces deux types de données, recueillies à l'aide du formulaire commun de l'OMS et de l'UNICEF (WHO/UNICEF Joint Reporting Form) sur les maladies vaccinables.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les données administratives sont collectées annuellement. Les enquêtes sont généralement effectuées tous les trois à cinq ans.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Les programmes de vaccination, en général gratuits, ne doivent pas en principe faire de distinction entre les garçons et les filles. Mais dans certains pays de l'Asie centrale et du Sud et d'Afrique du Nord, les taux de vaccination des filles sont moins élevés que ceux des garçons, probablement pour des raisons culturelles plutôt qu'économiques.

OBSERVATIONS ET LIMITES

La première dose de vaccin contre la rougeole est normalement administrée à tous les enfants à l'âge de neuf mois ou peu après. En 2000, la plupart des pays offraient une « seconde chance » de vaccination contre la rougeole, en appliquant soit un programme régulier de deux doses, soit un programme régulier combiné et des campagnes supplémentaires. La couverture vaccinale de la rougeole s'exprime en pourcentage d'enfants ayant reçu au moins une dose.

La couverture vaccinale de la rougeole doit dépasser 90% pour arrêter la transmission du virus — non seulement parce que la rougeole est très contagieuse, mais aussi parce que jusqu'à 15% des enfants vaccinés à neuf mois ne développent pas d'immunité. Certains pays d'Amérique latine et de la région des Caraïbes, par

exemple, administrent le vaccin contre la rougeole à l'âge de 12-15 mois. Il faut en tenir compte dans les calculs de couverture fondés sur des enquêtes sur les ménages.

Dans de nombreux pays en développement, le manque d'informations sur les dimensions de la cohorte d'enfants de moins d'un an rend difficile l'évaluation de la couverture vaccinale.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ▶ GUNN, S. W. A., KLUWER ACADEMIC PUBLISHERS (1990). *Multilingual Dictionary of Disaster Medicine and International Relief*. Dordrecht, Pays-Bas. (A, A, E, F)
- ▶ FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (2003). *Health*. Site Internet: <http://www.unicef.org/health/index.html>. New York.
- ▶ FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (2003). *Routine Immunization*. Site Internet: <http://childinfo.org/eddb/immuni/index.htm>. New York.
- ▶ FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (annuel). *Situation des enfants dans le monde*, New York.
- ▶ ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (1992). *Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes. Dixième révision (ICD-10)m*, vol. 1. Genève.
- ▶ ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (1999). *Recommended Standards for Surveillance of Selected Vaccine-Preventable Diseases*. WHO/EPI/GEN/99012. Genève.
- ▶ ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2003). *Measles*. Site Internet: http://who.int/health_topics/measles/en. Genève.
- ▶ ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2003). *Surveillance*. Site Internet: <http://www.who.int/vaccines-surveillance>. Genève.

L'OMS et l'UNICEF établissent des séries de données par pays basées sur des données administratives et des enquêtes sur les ménages, recueillies à l'aide du formulaire commun de l'OMS et de l'UNICEF (WHO/UNICEF Joint Reporting Form) sur les maladies vaccinables.

INSTITUTIONS

Ministères de la santé

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Organisation mondiale de la santé

16 TAUX DE MORTALITÉ MATERNELLE

DÉFINITION

Le *taux de mortalité maternelle* est le nombre de femmes qui meurent d'une cause quelconque liée à la grossesse ou à sa gestion (à l'exclusion des causes accidentelles ou secondaires) ou d'une cause aggravée par elle pendant la grossesse ou l'accouchement ou dans un délai de 42 jours après la fin de la grossesse, sans considération de la durée et du lieu de la grossesse, par 100 000 naissances vivantes. La dixième révision de la Classification internationale des maladies prévoit l'inclusion des décès tardifs survenant entre six semaines et un an après l'accouchement.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 5. Améliorer la santé maternelle.

Cible 6. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.

RAISON D'ÊTRE

Cet indicateur, qui concerne directement la cible, permet de surveiller les décès liés à la grossesse. Ces décès sont influencés par divers facteurs, notamment l'état de santé en général, l'éducation et les services assurés pendant la grossesse et l'accouchement. Il importe de surveiller les changements de l'état de santé liés au sexe et à la reproduction.

MÉTHODE DE CALCUL

Le taux de mortalité maternelle peut être calculé en divisant la mortalité maternelle enregistrée (ou estimée) par le nombre total de naissances vivantes enregistré (ou estimé) pendant la même période et en multipliant le résultat par 100 000. L'indicateur peut être calculé directement à partir des données collectées au moyen des registres de l'état civil, des enquêtes sur les ménages ou des études consacrées aux hôpitaux. Mais ces sources présentent toutes des insuffisances qualitatives (voir « *Collecte et sources de données* »). D'autres méthodes consistent notamment dans des enquêtes sur la mortalité des femmes en âge de procréer (RAMOS), des études longitudinales consacrées aux femmes enceintes et des enquêtes répétées sur les ménages. Mais toutes ces méthodes nécessitent une notification exacte des décès de femmes enceintes et de la cause du décès, ce qui est difficile à obtenir.

Autre difficulté : la nécessité d'avoir des échantillons de grande taille, ce qui augmente les coûts. On peut y re-

médier en utilisant une méthode indirecte d'enquête sur les sœurs. Cette méthode consiste à poser quatre questions simples à la personne enquêtée : combien de ses sœurs ont atteint l'âge adulte, combien sont mortes et celles qui sont mortes étaient-elles enceintes au moment de leur décès. Mais la période de référence pour cette estimation se situe au moins 10 à 12 ans avant l'enquête. La méthode directe d'enquête sur les sœurs utilisée dans les enquêtes démographiques et de santé pose aussi la question de la date du décès, qui permet de calculer des estimations plus récentes, mais là encore la période de référence se situe en général de 0 à 6 ans avant l'enquête.

Il convient de distinguer deux catégories de mortalité maternelle. Les décès liés à des causes obstétricales directes résultent de complications de la grossesse (grossesse, travail et période puerpérale), d'interventions, d'omissions ou de traitement incorrect, ou d'une chaîne d'événements résultant de l'une de ces causes. Les décès liés à des causes obstétricales indirectes résultent d'une maladie préexistante ou qui s'est développée pendant la grossesse et n'était pas directement due à des causes obstétricales, mais qui a été aggravée par les effets physiologiques de la grossesse. Les taux de mortalité maternelle publiés devraient toujours préciser si le numérateur (nombre de décès maternels enregistrés) est le nombre de décès enregistrés dus à des causes obstétricales directes ou le nombre de décès enregistrés dus à des causes obstétricales (directes et indirectes). Les décès maternels causés par le VIH/sida et le tétanos obstétrical sont inclus dans le taux de mortalité maternelle.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les pays en développement disposent rarement de systèmes satisfaisants d'enregistrement des statistiques de l'état civil. Les données officielles proviennent en général des fichiers du service de santé, mais peu de femmes dans les zones rurales ont accès aux services sanitaires. En conséquence, dans les pays en développement, on utilise plus couramment des données d'enquêtes. Les sources de données les plus courantes sont les enquêtes démographiques et de santé et des enquêtes semblables sur les ménages. Les données disponibles sur les niveaux de mortalité maternelle sont en général fortement sous-estimées en raison de problèmes de classification erronée et de sous-déclaration des décès maternels. L'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Fonds des Nations Unies pour la population ont corrigé les données existantes pour tenir compte de ces difficultés et établi des évaluations fondées sur des modèles pour les pays qui ne disposent pas de données nationales sur la mor-

talité maternelle. Ce sont ces évaluations qui sont généralement présentées sous forme de tableaux internationaux.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Tous les 7 à 10 ans.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

La situation sociale et économique inférieure des filles et des femmes est le facteur déterminant de la mortalité maternelle dans de nombreux pays. Cette situation limite l'accès des filles et des femmes à l'éducation, à une nutrition appropriée et aux ressources économiques nécessaires pour payer les soins de santé ou les services de planification familiale.

OBSERVATIONS ET LIMITES

On ignore le niveau de fiabilité de cet indicateur, comme c'est le cas pour de nombreux autres indicateurs de mortalité liée à des causes précises, parce qu'il est difficile de distinguer les décès liés effectivement à la grossesse et ceux qui ne le sont pas. Même dans les pays industrialisés disposant de systèmes complets d'enregistrement des statistiques de l'état civil, les erreurs de classement et la sous-notification de décès maternels peuvent entraîner de sérieuses sous-estimations. S'agissant d'un événement relativement rare, on doit avoir des échantillons de grandes dimensions si l'on a recours aux enquêtes sur les ménages. Des enquêtes sur les ménages telles que l'enquête démographique et de santé visent à mesurer la mortalité maternelle en posant aux personnes enquêtées des questions sur la survie des sœurs. La méthode d'enquête sur les sœurs permet effectivement de réduire la taille des échantillons, mais les estimations obtenues portent sur une période de 6 à 12 ans avant l'enquête, ce qui rend difficile l'utilisation des données pour surveiller les progrès obtenus ou observer l'impact des interventions. En outre les estimations, se situant dans un intervalle de confiance très étendu, ne conviennent pas pour évaluer les tendances dans le temps ou faire des comparaisons entre pays. En conséquence, il est recommandé de recourir à des indicateurs de processus, tels que l'assistance par du personnel de santé qualifié lors de l'accouchement et l'utilisation d'installations de soins obstétricaux d'urgence, pour évaluer les progrès réalisés en vue de réduire la mortalité maternelle.

On ne doit pas confondre le rapport de mortalité maternelle avec le taux de mortalité maternelle (dont le dénominateur est le nombre de femmes en âge de procréer) qui mesure la probabilité de grossesse et de décès pen-

dant la grossesse ou la période puerpérale (six semaines après l'accouchement). Le rapport de mortalité maternelle (dont le dénominateur est le nombre de naissances vivantes) prend en considération les niveaux de fécondité (probabilité de grossesse).

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ▶ **NATIONS UNIES** (2003 et biennal). *Perspectives démographiques mondiales : La révision de 2002*, vol. 1, *Comprehensive Tables* (numéro de vente : E.03.XIII.6); et vol. 2, *Sex and Age distribution of the World Population* (numéro de vente : E.03.XIII.7). Disponible sous : <http://esa.un.org/unpp>.
- ▶ **NATIONS UNIES** (2003). *Base de données des indicateurs du Millénaire*. Site Internet de la Division de statistique : <http://millenniumindicators.un.org>.
- ▶ **FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE** (annuel). *Situation des enfants dans le monde*, New York.
- ▶ **PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT** (2003 et annuel). *Rapport mondial sur le développement*. New York, Oxford University Press. Disponible sous : <http://hdr.undp.org>.
- ▶ **FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION** (1998). « Issues in measuring and monitoring maternal mortality: implications for programmes ». *Technical and Policy Paper No. 1*. New York.
- ▶ **FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION** (annuel). *L'état de la population mondiale*. Disponible sous : <http://www.unfpa.org/swp/swpmain.htm>.
- ▶ **BANQUE MONDIALE** (2003 et annuel). *Indicateurs du développement dans le monde*. Imprimé et CD-ROM. Washington, D.C. Disponible en partie sous : <http://www.worldbank.org/data>.
- ▶ **ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ** (1991). *Maternal Mortality : A Global Factbook*. Genève.
- ▶ **ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ** (1992). *Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes. Dixième révision (ICD-10)*, vol. 1. Genève.
- ▶ **ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ** (1999). *Reduction of Maternal Mortality: A Joint WHO/UNFPA/UNICEF/World Bank Statement*. Genève. Disponible sous : www.who.int/reproductive-health.
- ▶ **ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ET FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE** (1997). *The Sisterhood Method for Estimating Maternal Mortality: Guidance Notes for Potential Users*. Genève.
- ▶ **ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE ET FONDS DES NATIONS**

UNIES POUR LA POPULATION (2001). *Maternal Mortality in 1995*. Genève.

L'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Fonds des Nations Unies pour la population ont corrigé les données existantes pour prendre en compte les problèmes et ont élaboré des évaluations fondées sur des modèles pour les pays qui ne disposent pas de données nationales fiables sur la mortalité maternelle. Ce sont ces évaluations qui sont habituellement publiées dans des tableaux internationaux.

INSTITUTIONS

Ministères de la santé

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Organisation mondiale de la santé

Fonds des Nations Unies pour la population

17

PROPORTION D'ACCOUCHEMENTS ASSISTÉS PAR DU PERSONNEL DE SANTÉ QUALIFIÉ

DÉFINITION

La *proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié* est le pourcentage d'accouchements assistés par du personnel formé en vue d'assurer la supervision, de fournir les soins et les conseils nécessaires aux femmes pendant la grossesse, le travail et la période puerpérale, de procéder à des accouchements seul et de fournir les soins nécessaires aux nouveaux-nés.

Le *personnel de santé qualifié* inclut les personnes correctement formées et disposant du matériel et des médicaments appropriés. Même si elles ont suivi un bref cours de formation, les accoucheuses traditionnelles ne doivent pas être incluses.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 5. Améliorer la santé maternelle.

Cible 6. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.

RAISON D'ÊTRE

Il est particulièrement difficile de mesurer avec précision la mortalité maternelle, sauf lorsqu'il existe un enregistrement détaillé et complet des décès et de leurs causes. Plusieurs indicateurs de processus ont été proposés pour suivre les progrès accomplis en mettant l'accent sur les soins professionnels pendant la grossesse

et l'accouchement, surtout pour la gestion des complications. L'indicateur le plus largement disponible est la proportion de femmes qui accouchent avec l'aide d'un prestataire de soins de santé médicalement formé.

MÉTHODE DE CALCUL

Le nombre d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (médecins, infirmières ou sages-femmes) est exprimé en pourcentage des accouchements (ou des naissances si ce sont les seules données disponibles) pendant la même période.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Du fait de leur situation sociale inférieure dans les pays en développement les femmes n'ont qu'un accès restreint aux ressources économiques et à l'éducation de base, ce qui limite leur capacité de prendre des décisions en matière de santé et de nutrition. Certaines femmes se voient refuser l'accès aux soins de santé nécessaires soit à cause de pratiques culturelles d'isolement, soit parce que la prise de décisions incombe à d'autres membres de la famille. L'impossibilité d'accéder ou de recourir aux services obstétricaux essentiels est un des facteurs déterminants d'une mortalité maternelle élevée.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les données d'enquêtes sur les ménages utilisées pour cet indicateur sont en général disponibles tous les trois à cinq ans.

OBSERVATIONS ET LIMITES

Cet indicateur permet de mesurer la capacité d'un système de santé de fournir des soins appropriés aux femmes enceintes. Le terme *personne qualifiée* risque de ne pas rendre suffisamment compte de l'accès des femmes à des soins de santé de qualité, surtout en cas de complications. Il est parfois difficile de donner une définition officielle du personnel de santé *qualifié* en raison des différences de formation du personnel de santé dans les divers pays. Bien que des efforts aient été entrepris pour normaliser les définitions des médecins, infirmiers/infirmières, sages-femmes et sages-femmes auxiliaires utilisées dans la plupart des enquêtes sur les ménages, il est probable que de nombreuses « personnes qualifiées » ne satisfont pas aux critères définis par l'Organisation mondiale de la santé pour la « personne qualifiée ». De plus, il est évident que la capacité des agents sanitaires qualifiés de fournir des soins appropriés en cas d'urgence dépend de l'environnement dans lequel ils travaillent.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les données sont collectées au moyen d'enquêtes sur les ménages, en particulier les enquêtes démographiques et de santé et les enquêtes par grappes à indicateurs multiples, ainsi que d'autres enquêtes nationales sur les ménages.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ▶ **NATIONS UNIES** (2003). *Base de données des indicateurs du Millénaire*. Site Internet de la Division de statistique: <http://millenniumindicators.un.org>.
- ▶ **FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE** (annuel). *Situation des enfants dans le monde*, New York.
- ▶ **PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT** (2003 et annuel). *Rapport mondial sur le développement humain*. New York, Oxford University Press. Disponible sous: <http://hdr.undp.org>.
- ▶ **FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION** (annuel). *L'état de la population mondiale*. Disponible sous: <http://www.unfpa.org/swp/swpmain.htm>.
- ▶ **BANQUE MONDIALE** (2003 et annuel). *Indicateurs du développement dans le monde*. Imprimé et CD-ROM. Washington, D.C. Disponible en partie sous: <http://www.worldbank.org/data>.
- ▶ **ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ** (2001). *Reproductive Health Indicators for Global Monitoring: Report of the Second Interagency Meeting, 2001*. WHO/RHR/01.19. Genève.
- ▶ **ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ** (2003). *WHO Statistical Information System (WHOSIS) — Evidence and Information for Health Policy*. Site Internet: <http://www3.who.int/whosis/menu.cfm>. Genève.

INSTITUTIONS

Ministères de la santé

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Organisation mondiale de la santé

Fonds des Nations Unies pour la population.

18

TAUX DE PRÉVALENCE DU VIH PARMIS LES FEMMES ENCEINTES ÂGÉES DE 15 À 24 ANS

DÉFINITION

Le *taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans* est le pourcentage de femmes en-

ceintes âgées de 15 à 24 ans dont les échantillons de sang sont dépistés positifs pour le VIH.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.

Cible 7. D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle.

RAISON D'ÊTRE

L'infection à VIH est à l'origine du sida. Sans traitement, le temps de survie moyen à partir de l'infection est d'environ neuf ans. L'accès au traitement est irrégulier et aucun vaccin n'est actuellement disponible.

Près de la moitié des nouveaux cas d'infection à VIH surviennent chez des personnes de 24 ans ou moins. En cas d'épidémies généralisées (avec une prévalence constamment supérieure à 1 % chez les femmes enceintes), le taux d'infection pour les femmes enceintes est du même ordre que le taux général pour la population adulte. Par conséquent, cet indicateur permet de mesurer l'extension de l'épidémie. Dans le cas d'épidémies concentrées et de faible niveau, la prévalence de l'infection à VIH est surveillée dans les groupes à comportement à haut risque (parce que la prévalence parmi les femmes enceintes est faible).

MÉTHODE DE CALCUL

Le nombre de femmes enceintes dont les échantillons de sang sont dépistés positifs pour le VIH est exprimé en pourcentage de toutes les femmes enceintes du groupe d'âge subissant un test de dépistage.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les données relatives au VIH chez les femmes enceintes sont tirées des résultats de tests effectués sur des échantillons de sang en surplus prélevés pour d'autres raisons pendant la grossesse. Ces échantillons sont fournis, pendant le travail de surveillance systématique et par système sentinelle, par divers services de consultations prénatales choisis pour représenter les zones urbaines, rurales et autres subdivisions sociogéographiques du pays. Les données relatives à la prévalence du VIH dans les groupes de comportement à haut risque sont collectées au cours d'enquêtes sérologiques dans le cadre du système de surveillance ou d'enquêtes spéciales sur la prévalence.

Seuls les résultats de tests de dépistage anonymes, non identifiables, sur des échantillons de sang prélevés à d'autres fins doivent être utilisés pour calculer cet indi-

cateur de prévalence du VIH. Les dépistages anonymes du VIH permettent de réduire dans de grandes proportions les refus et autres formes de distorsion liées à la participation par rapport aux autres formes de dépistage, par exemple les programmes qui offrent des conseils et des tests volontaires de dépistage du VIH aux femmes enceintes pour réduire la transmission mère-enfant.

Les données sont collectées par l'Organisation mondiale de la santé et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les données sont collectées annuellement dans de nombreux pays en développement.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Les femmes enceintes sont choisies à des fins de surveillance clinique non pour des raisons liées au sexe, mais parce qu'elles offrent une possibilité exceptionnelle pour surveiller le VIH/sida.

Dans le monde entier, les femmes sont, du fait de leur situation sociale inférieure, exposée à des risques élevés d'infection par le VIH. Les femmes sont désavantagées en ce qui concerne l'accès à l'information sur la prévention du VIH, la capacité d'avoir des relations sexuelles sans risque et l'accès au traitement du VIH/sida lorsqu'elles ont été infectées. Du fait de ces inégalités et de l'évolution des épidémies, la proportion des femmes atteintes par le VIH/sida va croissant dans de nombreuses régions.

QUESTIONS DE VENTILATION

Les données fournies par la surveillance des femmes enceintes dans les cliniques de soins prénatals sont ventilées entre populations des zones urbaines et populations vivant hors des grands centres urbains. Dans de nombreux pays, les données provenant des zones rurales sont rares. L'indicateur pour les femmes enceintes de 15 à 24 ans doit être établi en tant que médiane pour la capitale, les autres zones urbaines et les zones rurales.

OBSERVATIONS ET LIMITES

L'indicateur donne une idée assez exacte des tendances relativement récentes de l'infection à VIH dans les pays où l'épidémie est généralisée. Dans les zones où la plupart des infections à VIH se limitent à des groupes de population présentant des comportements à risque

élevé, les tendances doivent être évaluées pour ces populations.

Dans la plupart des pays, des points de surveillance sérologique ont été sélectionnés en tant qu'échantillons représentatifs du pays. Les aspects de logistique, de faisabilité et de coût orientent la sélection de ces sites. Mais par ailleurs, dans de nombreux pays, les sites inclus dans le système de surveillance ont varié dans le temps, ce qui rend plus difficile l'interprétation des tendances.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ▶ CAROLINA POPULATION CENTER (2003). *National AIDS Programmes: A Guide to Monitoring and Evaluation*. Chapel Hill. Disponible sous: <http://www.cpc.unc.edu/measure/guide/guide.html>.
- ▶ ORGANISATION PANAMÉRICAINE DE LA SANTÉ (2003). *Fact Sheet: Gender and HIV/AIDS*. Washington, D.C. Disponible sous: <http://www.paho.org/english/hdp/hdw/GenderandHIVFactSheet1.pdf>.
- ▶ SCHWARTLÄNDER, BERNARD, ET AUTRES (1999). «Country-specific estimates and models of HIV and AIDS: methods and limitations». *AIDS*, vol. 13, n° 17.
- ▶ ONUSIDA (2002). *Monitoring the Declaration of Commitment on HIV and AIDS: Guidelines on Construction of Core Indicators*. Genève. Disponible sous: <http://www.unaids.org/en/in-focus/monitoringevaluation>.
- ▶ ONUSIDA (2003). *Report on the Global HIV/AIDS Epidemic, 2002*, biennal; *AIDS Epidemic Update*. Genève.
- ▶ NATIONS UNIES (2003). *Base de données des indicateurs du Millénaire*. Site Internet de la Division de statistique: <http://millenniumindicators.un.org>
- ▶ FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (annuel). *Situation des enfants dans le monde*, New York.
- ▶ FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE, ONUSIDA ET ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2002). *Young People and HIV/AIDS: Opportunity in Crisis*. New York.
- ▶ FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME (2000). *Gender, HIV and Human Rights: A Training Manual*. New York. Disponible sous: <http://www.unifem.undp.org/resources/hivtraining>.
- ▶ FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME (2001). *Turning the Tide: CEDAW and the Gender Dimensions of the HIV/AIDS Pandemic*. New York. Disponible sous: <http://www.unifem.undp.org/resources/turningtide>.

- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2002). *Second Generation Surveillance for HIV*. Genève. Disponible sous : <http://www.who.int/hiv/pub/surveillance/en>.
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2002). *Strategic Information*. Genève. Disponible sous : <http://www.who.int/hiv/pub/epidemiology/en>.

INSTITUTIONS

Ministères de la santé
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
Organisation mondiale de la santé
Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Fonds des Nations Unies pour la population

19 TAUX D'UTILISATION DU PRÉSERVATIF SUR LE TAUX DE PRÉVALENCE DES CONTRACEPTIFS

DÉFINITION

Le *taux d'utilisation du préservatif sur le taux de prévalence des contraceptifs* est égal au nombre de femmes d'âge compris entre 15 et 49 ans vivant dans des unions maritales ou consensuelles et pratiquant la contraception au moyen de préservatifs en pourcentage de toutes les femmes du même groupe d'âge vivant dans des unions consensuelles qui pratiquent, ou dont les partenaires sexuels pratiquent, une forme quelconque de contraception.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.

Cible 7. D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle.

RAISON D'ÊTRE

Le taux d'utilisation du préservatif est utilisé pour surveiller les progrès accomplis en vue de stopper la propagation du VIH/sida et inverser la tendance actuelle, les préservatifs étant la seule méthode contraceptive efficace pour réduire la propagation du VIH. Etant donné que le taux d'utilisation du préservatif est mesuré uniquement chez les femmes vivant dans des unions (maritales ou consensuelles), cet indicateur doit être complété par un indicateur relatif à l'utilisation du préservatif dans les situations à risque élevé (voir **INDICATEUR 19A**).

MÉTHODE DE CALCUL

Le nombre de femmes de 15 à 49 ans vivant dans des unions maritales ou consensuelles qui déclarent utiliser un préservatif pour éviter une grossesse (qu'elles utilisent ou non par ailleurs d'autres méthodes) est divisé par le nombre total de femmes de 15 à 49 ans vivant dans des unions qui pratiquent, ou dont les partenaires sexuels pratiquent, la contraception.

L'indicateur n'est pas équivalent à la prévalence d'utilisation du préservatif, qui est le nombre de femmes de 15 à 49 ans vivant dans des unions maritales ou consensuelles qui pratiquent (ou dont les partenaires sexuels pratiquent) la contraception au moyen de préservatifs, exprimé en pourcentage du nombre total de femmes appartenant au même groupe d'âge (et dans la même situation maritale, le cas échéant) prises en compte dans l'enquête. Quel que soit le taux de prévalence du contraceptif, si 10% des femmes pratiquant la contraception utilisent des préservatifs, le taux de l'indicateur 19 est égal à 10%.

La définition et le mode de calcul de l'indicateur sont différents lorsqu'il est utilisé uniquement pour surveiller l'utilisation des contraceptifs. Dans ce cas, le numérateur est le nombre de femmes de 15 à 49 ans vivant dans des unions maritales ou consensuelles qui utilisent un contraceptif comme principale méthode de contraception.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les données relatives à la prévalence du contraceptif proviennent surtout des enquêtes sur les ménages, notamment les enquêtes démographiques et de santé, les enquêtes par grappes à indicateurs multiples et les enquêtes sur la prévalence du contraceptif. Pour les données relatives à l'utilisation du contraceptif, il est demandé aux femmes mariées si elles ont entendu parler des contraceptifs et si elles utilisent actuellement des contraceptifs pour prévenir la grossesse.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les enquêtes sur les ménages, comme les enquêtes démographiques et de santé, les enquêtes par grappes à indicateurs multiples et les enquêtes sur la prévalence des contraceptifs sont effectuées en général tous les trois à cinq ans.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Les statistiques relatives aux taux de prévalence de la contraception se réfèrent essentiellement aux femmes, surtout parce que la contraception est ainsi plus facile à mesurer. D'autre part, la contraception, ou son absence,

affecte plus l'état de santé et le bien-être des femmes que ceux de leurs partenaires sexuels. De même, l'utilisation du préservatif dépend toujours du bon vouloir du partenaire masculin et le préservatif féminin n'est pas encore largement disponible. Le nombre croissant de femmes et de filles infectées par le VIH/sida indique que l'utilisation du préservatif doit être encore encouragée et que les femmes doivent être mises en mesure de refuser des relations sexuelles non protégées.

QUESTIONS DE VENTILATION

L'utilisation du préservatif, comme c'est le cas en général pour l'utilisation des contraceptifs, peut varier dans de grandes proportions suivant les groupes socioéconomiques et les zones régionales et géographiques. Il importe que l'analyse porte sur des groupes démographiques précis, comme les adolescentes et les femmes non mariées.

OBSERVATIONS ET LIMITES

L'indicateur ne reflète pas l'utilisation du préservatif pour la population non mariée et les groupes de population ayant un comportement à risque élevé. Les données sont en général collectées pour des femmes vivant dans des unions consensuelles et faisant partie d'un groupe d'âge donné, tandis que la population à prendre en compte inclut toutes les femmes en âge de procréer, quelle que soit leur situation matrimoniale.

La propagation du VIH s'opère par voie sexuelle dans le cas de rapports sexuels sans protection avec des personnes qui ont aussi d'autres partenaires. La plupart des personnes ayant des relations monogames cohabitent, mais l'inverse n'est pas nécessairement vrai. Il est probable que les partenaires qui ne vivent pas ensemble et qui ont des rapports sexuels occasionnels ont d'autres partenaires au cours de l'année considérée. Ces relations comportent donc un risque plus élevé de transmission du VIH que des relations entre partenaires ne faisant pas partie d'un réseau sexuel plus étendu. Les programmes de prévention du sida s'efforcent de décourager les rapports entre de grands nombres de partenaires et d'encourager la monogamie mutuelle.

Il ne s'agit donc pas d'un indicateur pratique pour mesurer la prévention du VIH/sida. Il convient de collecter des renseignements supplémentaires sur l'utilisation du préservatif dans les situations à risque (**INDICATEUR 19A**) et sur la connaissance du VIH/sida et les idées erronées dans le groupe des 15 à 24 ans (**INDICATEUR 19B**). Ces indicateurs permettent de mieux se représenter la part de la population dans laquelle les partenaires entretiennent des rapports à risque relativement élevé et qui

pourrait donc être plus exposée à des réseaux sexuels dans lesquels le VIH peut circuler.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ▶ **ORC MACRO** (2003). *Demographic and Health Surveys — Providing Information for Informed Decisions in Population, Health and Nutrition*. Site Internet <http://www.measuredhs.com>. Calverton, Maryland.
- ▶ **ONUSIDA** (2003). Site Internet: <http://www.unaids.org>. Genève.
- ▶ **NATIONS UNIES** (1958). *Dictionnaire démographique multilingue*. Etudes démographiques, n° 29. Numéro de vente: F.58.XIII.4.
- ▶ **NATIONS UNIES** (2001). *Indicators of Sustainable Development: Guidelines and Methodologies*. Numéro de vente: E.01.II.A.6. Disponible sous: <http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/indicators/isd.htm>.
- ▶ **NATIONS UNIES** (2001). *Levels and Trends of Contraceptive Use as Assessed in 1998*. Numéro de vente: E.01.XIII.4. Disponible sous: <http://www.un.org/esa/population/unpop.htm>.
- ▶ **NATIONS UNIES** (2003). *Base de données des indicateurs du Millénaire*. Site Internet de la Division de statistique: <http://millenniumindicators.un.org>.
- ▶ **FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE** (2003). *Progress since the World Summit for Children*. New York. Disponible sous: <http://www.childinfo.org>. Dans Quick Access sous « Contraceptive prevalence ».
- ▶ **FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE** (annuel). *Situation des enfants dans le monde*, New York.
- ▶ **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME** (2000). *Gender, HIV and Human Rights: A Training Manual*. New York. Disponible sous: <http://www.unifem.undp.org/resources/hivtraining>.
- ▶ **PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT** (2003 et annuel). *Rapport mondial sur le développement humain*. New York, Oxford University Press. Disponible sous: <http://hdr.undp.org>.
- ▶ **BANQUE MONDIALE** (2003 et annuel). *Indicateurs du développement dans le monde*. Imprimé et CD-ROM. Washington, D.C. Disponible en partie sous: <http://www.worldbank.org/data>.
- ▶ **ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ** (2002 et annuel). *Rapport sur la santé dans le monde*. Genève. Disponible sous: <http://www.who.int/whr/en>.
- ▶ **ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ** (2003). *Global Database on Child Growth and Malnutrition*. Site Internet: <http://www.who.int/nutgrowthdb/>.

INSTITUTIONS

Ministères de la santé

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Division de la population de l'ONU

Organisation mondiale de la santé

Fonds des Nations Unies pour la population

19A UTILISATION D'UN PRÉSERVATIF LORS DU DERNIER RAPPORT SEXUEL À HAUT RISQUE

DÉFINITION

L'utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque est le pourcentage de jeunes de 15 à 24 ans qui déclarent avoir utilisé un préservatif lors d'un rapport sexuel avec un partenaire sexuel occasionnel au cours des 12 derniers mois.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.

Cible 7. D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle.

RAISON D'ÊTRE

L'utilisation régulière de préservatifs dans des relations sexuelles occasionnelles réduit sensiblement le risque de transmission du VIH par voie sexuelle. Cela est particulièrement important pour les jeunes gens, qui présentent souvent les taux d'infection à VIH les plus élevés parce qu'ils se sont exposés précédemment à l'infection et ont eu (habituellement) un nombre relativement élevé de relations avec des partenaires sexuels occasionnels. L'utilisation régulière du préservatif avec des partenaires sexuels occasionnels est importante même dans les pays où la prévalence du VIH est faible, parce qu'elle peut prévenir la propagation du VIH dans les cas où les relations occasionnelles sont courantes. L'utilisation du préservatif est une mesure de protection contre le VIH/sida. Il importe aussi de retarder le premier rapport sexuel, de réduire le nombre des partenaires sexuels occasionnels et de rester fidèle à un partenaire.

MÉTHODE DE CALCUL

Le nombre de personnes interrogées d'âge compris entre 15 et 24 ans qui déclarent avoir eu un partenaire sexuel occasionnel (relation non matrimoniale et absence de cohabitation) au cours des 12 derniers mois et avoir utilisé un préservatif lors du dernier rapport sexuel avec ce partenaire, est exprimé en pourcentage du nombre de personnes interrogées d'âge compris entre 15 et 24 ans qui déclarent avoir eu un partenaire sexuel occasionnel au cours des 12 derniers mois.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les enquêtes sur les ménages, telles que les enquêtes démographiques et de santé, les enquêtes sur les ménages en zone rurale et les enquêtes de surveillance du comportement sont en général effectuées tous les trois à cinq ans.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Les femmes sont plus exposées que les hommes au risque d'être infectées par le VIH au cours d'un rapport sexuel non protégé. Et ce risque est encore plus élevé pour les jeunes femmes. Des facteurs sociaux et culturels peuvent accroître la vulnérabilité des femmes à l'infection à VIH. Par exemple, les normes culturelles en matière de sexualité empêchent souvent les jeunes filles de prendre activement des mesures pour se protéger.

OBSERVATIONS ET LIMITES

L'augmentation de cet indicateur est un signe extrêmement fort montrant que les campagnes de promotion du préservatif ont l'effet souhaité sur leur principale population cible. Mais l'objet des campagnes de promotion du préservatif est d'obtenir que les préservatifs soient utilisés régulièrement et non occasionnellement avec des partenaires non réguliers.

Dans certaines enquêtes on a tenté de demander directement si l'utilisation était constante, mais la réponse à cette question est faussée par les erreurs de mémoire et d'autres biais.

L'indicateur actuel est donc considéré comme approprié pour s'attaquer à la cible car on suppose que si l'utilisation régulière se développe, l'utilisation lors du dernier rapport sexuel à risque va également augmenter.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les données relatives à l'utilisation du préservatif avec des partenaires sexuels non réguliers sont obtenues à

partir d'enquêtes sur les ménages (comme les enquêtes démographiques et de santé, les enquêtes sur les ménages en zone rurale et les enquêtes de surveillance du comportement) qui collectent des renseignements sur le comportement sexuel.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ▶ CAROLINA POPULATION CENTER (2003). *National AIDS Programmes: A Guide to Monitoring and Evaluation*. Chapel Hill. Disponible sous: <http://www.cpc.unc.edu/measure/guide/guide.html>.
- ▶ ONUSIDA (2002). *Monitoring the Declaration of Commitment on HIV/AIDS: Guidelines on Construction of Core Indicators*. Genève. Disponible sous: <http://www.unaids.org/en/in+focus/monitoringevaluation>.
- ▶ FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (annuel). *Situation des enfants dans le monde*, New York.
- ▶ FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE, ONUSIDA ET ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2002). *Young People and HIV/AIDS: Opportunity in Crisis*. New York.
- ▶ ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA ET FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (2002). *Epidemiological Fact Sheets*. Genève. Disponible sous: http://www.who.int/emchiv/fact_sheets.

INSTITUTIONS

Ministères de la santé

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Fonds des Nations Unies pour la population

19B POURCENTAGE DE LA POPULATION ÂGÉE DE 15 À 24 ANS AYANT UNE BONNE CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU VIH/SIDA

DÉFINITION

Le pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans ayant une bonne connaissance générale du VIH/sida est le pourcentage des femmes et des hommes de 15 à 24 ans qui identifient correctement les deux grandes méthodes permettant de prévenir la transmission sexuelle du VIH (utiliser des préservatifs et n'avoir de rapports sexuels qu'avec un seul partenaire fidèle non infecté), qui rejette les deux idées fausses concernant la transmission du VIH qui ont le plus communément cours sur

le plan local et qui sait qu'une personne apparemment en bonne santé peut transmettre le VIH.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.

Cible 7. D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle.

RAISON D'ÊTRE

L'indicateur montre les résultats obtenus grâce aux programmes nationaux d'information, d'éducation et de communication et autres efforts entrepris pour mieux faire connaître les méthodes valables de prévention du VIH et éliminer les idées fausses concernant la maladie. Les idées fausses qui ont le plus communément cours sur le plan local peuvent être déterminées par le contexte du pays.

MÉTHODE DE CALCUL

Étant donné que l'on ne dispose pas d'un nombre suffisant d'enquêtes pour calculer l'indicateur défini ci-dessus, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, en collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et l'Organisation mondiale de la santé, a élaboré deux indicateurs indirects qui représentent deux éléments de l'indicateur actuel :

- ▶ Le pourcentage de femmes et d'hommes de 15 à 24 ans qui savent qu'une personne peut se protéger de l'infection à VIH « en utilisant systématiquement le préservatif ». L'indicateur est égal au pourcentage d'enquêtés de 15 à 24 ans qui, en réponse à la question posée, identifient correctement l'utilisation régulière des préservatifs en tant que moyen de protection contre l'infection à VIH par rapport au nombre total d'enquêtés de 15 à 24 ans;
- ▶ Le pourcentage de femmes et d'hommes de 15 à 24 ans qui savent qu'une personne apparemment en bonne santé peut transmettre le VIH. L'indicateur est égal au pourcentage d'enquêtés de 15 à 24 ans qui, en réponse à la question posée, notent correctement qu'une personne apparemment en bonne santé peut transmettre le VIH par rapport au nombre total d'enquêtés de 15 à 24 ans.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les données relatives à la connaissance du VIH/sida et les idées fausses le concernant sont collectées au moyen d'enquêtes sur les ménages (telles que des enquêtes démographiques et de santé, des enquêtes sur les mé-

nages en zone rurale, des enquêtes de surveillance du comportement et des enquêtes par grappes à indicateurs multiples).

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les enquêtes sur les ménages, telles que les enquêtes démographiques et de santé, les enquêtes sur les ménages en zone rurale, les enquêtes de surveillance du comportement et les enquêtes par grappes à indicateurs multiples sont en général effectuées tous les trois à cinq ans.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Les femmes sont plus exposées que les hommes au risque d'être infectées par le VIH au cours d'un rapport sexuel non protégé. Et ce risque est encore plus élevé pour les jeunes femmes. Des facteurs sociaux et culturels peuvent accroître la vulnérabilité des femmes à l'infection à VIH. Par exemple, les normes culturelles en matière de sexualité empêchent souvent les jeunes filles de prendre activement des mesures pour se protéger.

Dans de nombreux pays, les filles sont infectées et meurent plus précocement que les garçons, pour différentes raisons, surtout en Afrique subsaharienne, région la plus touchée par le VIH/sida.

OBSERVATIONS ET LIMITES

Voir « [méthodes de calcul](#) ».

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- CAROLINA POPULATION CENTER (2003). *National AIDS Programmes. A Guide to Monitoring and Evaluation*. Chapel Hill. Disponible sous : <http://www.cpc.unc.edu/measure/guide/guide.html>.
- ORC MACRO (2003). *Demographic and Health Surveys — Providing Information for Informed Decisions in Population, Health and Nutrition*. Site Internet <http://www.measuredhs.com>. Calverton, Etats-Unis.
- ONUSIDA (2002). *Monitoring the Declaration of Commitment on HIV/AIDS: Guidelines on Construction of Core Indicators*. Genève. Disponible sous : <http://www.unaids.org/en/in+focus/monitoringevaluation>. Sélectionner : *Guidelines on construction of core indicators*.
- FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (annuel). *Situation des enfants dans le monde*, New York.
- FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE, ONUSIDA ET ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2002). *Young*

People and HIV/AIDS: Opportunity in Crisis. New York.

- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA ET FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (2002). *Epidemiological Fact Sheets*. Genève. Disponible sous http://www.who.int/emc-hiv/fact_sheets.

INSTITUTION

Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

19C TAUX DE PRÉVALENCE DES CONTRACEPTIFS

DÉFINITION

Le *taux de prévalence des contraceptifs* est le pourcentage de femmes qui pratiquent, ou dont les partenaires sexuels pratiquent, une forme quelconque de contraception. Il est en général présenté pour les femmes de 15 à 49 ans vivant dans des unions matrimoniales ou consensuelles.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.

Cible 7. D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle.

RAISON D'ÊTRE

L'indicateur est utile pour suivre les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs de santé, d'égalité des sexes et de lutte contre la pauvreté. Il sert aussi de mesure indirecte pour évaluer l'accès aux services de santé génésique essentiels pour atteindre de nombreux objectifs, concernant notamment la mortalité des enfants, la mortalité maternelle et la lutte contre la propagation du VIH/sida.

Les méthodes contraceptives comprennent notamment les préservatifs, la stérilisation féminine et masculine, les hormones injectables ou administrées par voie orale, les dispositifs intra-utérins, les diaphragmes, les spermicides et la planification naturelle de la famille ainsi que l'aménorrhée de lactation (arrêt de la menstruation pendant l'allaitement) lorsqu'elle est citée en tant que méthode. Étant donné que parmi les méthodes contraceptives, seuls les préservatifs sont efficaces pour prévenir les infections à VIH, on prend aussi en considération les indicateurs spécifiques relatifs à l'utilisation du préservatif (voir [INDICATEURS 19, 19A et 19B](#)).

MÉTHODE DE CALCUL

Le nombre de femmes de 15 à 49 ans vivant dans des unions matrimoniales ou consensuelles qui déclarent qu'elles appliquent (ou dont les partenaires sexuels appliquent) des méthodes de contraception est divisé par le nombre total de femmes de 15 à 49 ans (et dans la même situation matrimoniale, le cas échéant) pris en compte dans l'enquête.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les données relatives à la prévalence des contraceptifs sont obtenues surtout à partir d'enquêtes sur les ménages, notamment des enquêtes démographiques et de santé, des enquêtes par grappes à indicateurs multiples et des enquêtes sur la prévalence des contraceptifs.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les enquêtes sur les ménages, telles que les enquêtes démographiques et de santé, les enquêtes par grappes à indicateurs multiples et les enquêtes sur la prévalence des contraceptifs sont en général effectuées tous les trois à cinq ans.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Les statistiques relatives aux taux de prévalence des contraceptifs se réfèrent principalement aux femmes, surtout parce qu'il est plus facile de mesurer ainsi la contraception. Par ailleurs, la contraception ou son absence influe davantage sur la santé et le bien-être des femmes que ce n'est le cas pour leurs partenaires sexuels.

QUESTIONS DE VENTILATION

L'utilisation des contraceptifs peut varier dans de grandes proportions suivant les groupes socioéconomiques et les zones régionales et géographiques. Il importe que l'analyse porte sur des groupes démographiques précis, comme les adolescents et les femmes non mariées.

OBSERVATIONS ET LIMITES

Les données sont généralement collectées pour les femmes vivant dans des unions (matrimoniales ou consensuelles) et appartenant à une classe d'âge donnée, tandis que la population à prendre en compte comprend toutes les femmes en âge de procréer, quelle que soit leur situation matrimoniale.

En outre, les méthodes contraceptives peuvent inclure des méthodes traditionnelles le plus souvent inefficaces. Il importe, dans toute la mesure possible, de distin-

guer au moins les méthodes traditionnelles et les méthodes modernes.

Il peut y avoir sous-déclaration si la personne qui conduit l'entretien ne mentionne pas des méthodes spécifiques telles que la stérilisation chirurgicale contraceptive.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ▶ **ORC MACRO** (2003). *Demographic and Health Surveys — Providing Information for Informed Decisions in Population, Health and Nutrition*. Site Internet: <http://www.measuredhs.com>. Calverton, Maryland.
- ▶ **NATIONS UNIES** (1958). *Dictionnaire démographique multilingue*. Etudes démographiques, n° 29. Numéro de vente: F.58.XIII.4.
- ▶ **NATIONS UNIES** (2001). *Indicators of Sustainable Development: Guidelines and Methodologies*. Numéro de vente: E.01.II.A.6. Disponible sous: <http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/indicators/isd.htm>.
- ▶ **NATIONS UNIES** (2001). *Levels and Trends of Contraceptive Use as Assessed in 1998*. Numéro de vente: E.01.XIII.4. Disponible sous: <http://www.un.org/esa/population/unpop.htm>.
- ▶ **NATIONS UNIES** (2002). *World Contraceptive Use 2001*. Planche murale. Numéro de vente: E.02.XIII.7. Disponible sous: <http://www.un.org/esa/population/publications/contraceptive2001/contraception01.htm>.
- ▶ **FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE** (annuel). *Situation des enfants dans le monde*, New York.
- ▶ **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME** (2000). *Gender, HIV and Human Rights: A Training Manual*. New York. Disponible sous: <http://www.unifem.undp.org/resources/hivtraining>.
- ▶ **PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT** (2003 et annuel). *Rapport mondial sur le développement humain*. New York, Oxford University Press. Disponible sous: <http://hdr.undp.org>.
- ▶ **FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION** (annuel). *L'état de la population mondiale*. Disponible sous: <http://www.unfpa.org/swp/swpmain.htm>.
- ▶ **BANQUE MONDIALE** (2003 et annuel). *Indicateurs du développement dans le monde*. Imprimé et CD-ROM. Washington, D.C. Disponible en partie sous: <http://www.worldbank.org/data>.
- ▶ **ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ** (2002 et annuel). *Rapport sur la santé dans le monde*. Genève. Disponible sous: <http://www.who.int/whr/en>.

INSTITUTIONS

Ministère de la santé

Fonds des Nations Unies pour la population

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Division de la population de l'ONU

20

TAUX DE SCOLARISATION DES ORPHELINS PAR RAPPORT AUX NON-ORPHELINS ÂGÉS DE 10 À 14 ANS

DÉFINITION

Au sens strict, le nombre d'enfants rendus orphelins par le VIH/sida est le nombre estimatif d'enfants qui ont perdu leur mère, leur père ou leurs deux parents victimes du sida avant l'âge de 15 ans. Dans la pratique, l'impact de l'épidémie de sida sur les orphelins est mesuré par le rapport des orphelins aux non-orphelins scolarisés.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.

Cible 7. D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle.

RAISON D'ÊTRE

Le VIH/sida emporte les vies d'un nombre croissant d'adultes au moment même où ils fondent des familles et élèvent des enfants. En conséquence, la prévalence des orphelins augmente sans cesse dans de nombreux pays et la perte de parents au début de l'âge adulte signifie que les enfants sont confrontés à un avenir de plus en plus incertain.

Du fait de sa situation, l'orphelin est souvent victime de préjugés et d'une pauvreté croissante — facteurs qui peuvent encore plus menacer le bien-être des enfants. Les enfants et les adolescents rendus orphelins par le sida ont de moins en moins accès à une nutrition suffisante, des soins de santé de base, un logement et des vêtements appropriés. Ils peuvent alors rechercher des stratégies de survie qui augmentent leur vulnérabilité au VIH. Ils risquent d'abandonner l'école pour cause de discrimination, de détresse psychologique, incapacité de payer les frais scolaires ou obligation de s'occuper de parents ou gardiens infectés par le VIH ou de frères et sœurs plus jeunes. En Afrique subsaharienne, seuls 60 % des orphelins (âgés de 10 à 14 ans) ayant perdu leur deux parents fréquentent l'école contre 71 % de

ceux dont les deux parents sont encore vivants. On constate un accroissement de cet écart dans le nombre limité de pays qui disposent de données indiquant une tendance. Il importe donc de surveiller la mesure dans laquelle les programmes d'aide aux victimes du sida réussissent à offrir des possibilités d'éducation aux enfants rendus orphelins.

MÉTHODE DE CALCUL

Le taux actuel de scolarisation des enfants de 10 à 14 ans dont les parents biologiques sont décédés est divisé par le taux actuel de scolarisation des enfants de 10 à 14 ans dont les deux parents sont encore vivants et qui vivent avec au moins un parent biologique.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les données utilisées pour l'indicateur sont collectées au moyen d'enquêtes sur les ménages (telles que les enquêtes démographiques et de santé et les enquêtes par grappes à indicateurs multiples).

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les enquêtes sur les ménages, telles que les enquêtes démographiques et de santé et les enquêtes par grappes à indicateurs multiples sont en général effectuées tous les trois à cinq ans.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Les garçons et les filles sont également affectés. Mais les filles risquent plus que les garçons de devoir quitter l'école pour s'occuper de parents malades et de frères et sœurs plus jeunes.

QUESTIONS DE VENTILATION

Il convient de présenter séparément les données relatives aux garçons et aux filles.

OBSERVATIONS ET LIMITES

L'indicateur ne prend en compte que les enfants de 10 à 14 ans pour avoir des données comparables, l'âge lors de la première inscription scolaire variant d'un pays à l'autre. Les enquêtes sur les ménages peuvent ne pas prendre en compte les enfants vivant dans des familles instables et les enfants orphelins risquent davantage de se trouver dans des ménages de ce type.

Malgré son nom, l'indicateur ne mesure pas directement le nombre d'enfants rendus orphelins par le VIH/sida. Il ne précise pas pourquoi les enfants sont orphelins. Mais on estime que les décès d'adultes ayant des

enfants d'âge scolaire dans les zones d'épidémie de VIH sont probablement liés au VIH/sida.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ▶ CAROLINA POPULATION CENTER (2003). *National AIDS Programmes: A Guide to Monitoring and Evaluation*. Chapel Hill. Disponible sous: <http://www.cpc.unc.edu/measurement/guide/guide.html>.
- ▶ ONUSIDA (2002). *Monitoring the Declaration of Commitment on HIV/AIDS: Guidelines on Construction of Core Indicators*. Genève. Disponible sous: <http://www.unaids.org/en/in+focus/monitoringevaluation>.
- ▶ NATIONS UNIES (1998). *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, première révision*. Série M, n° 67, Rev.1. Numéro de vente: F.98.XVII.1. Disponible sous: <http://unstats.un.org/unsd/pubs>. (A, A, E, F)
- ▶ FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (annuel). *Situation des enfants dans le monde*, New York.
- ▶ FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE, ONUSIDA ET AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT DES ETATS-UNIS (2002). *Children on the Brink 2002: A Joint Report on Orphan Estimates and Program Strategies*.
- ▶ FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE, ONUSIDA ET ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2002). *Young People and HIV/AIDS. Opportunity in Crisis*. New York.

INSTITUTIONS

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

21

TAUX DE PRÉVALENCE ET TAUX DE MORTALITÉ LIÉS AU PALUDISME

DÉFINITION

Le *taux de prévalence du paludisme* est le nombre de cas de paludisme par 100 000 habitants. Le *taux de mortalité lié au paludisme* désigne le nombre de décès causés par le paludisme par 100 000 habitants.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.

Cible 8. D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies graves et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.

RAISON D'ÊTRE

Cet indicateur permet à des pays où le paludisme est fortement endémique de surveiller la maladie et la mortalité qu'elle entraîne, en forte augmentation au cours des deux dernières décennies à cause de la dégradation des systèmes de santé, d'une résistance croissante aux médicaments et aux insecticides, de changements périodiques du climat, de troubles civils, de migrations humaines et de déplacements de population.

MÉTHODE DE CALCUL

Si les données disponibles relatives au seul taux de prévalence sont fournies par l'administration des services sanitaires, elles sont exprimées par 100 000 habitants, en utilisant comme dénominateur les évaluations de la population.

Si les données relatives à la prévalence chez les enfants de moins de 5 ans proviennent d'enquêtes sur les ménages, elles peuvent être présentées sous forme de pourcentages d'enfants de moins de 5 ans ayant présenté de la fièvre au cours des deux semaines précédentes. Le pourcentage peut être multiplié par 1 000 pour exprimer le taux par 100 000.

L'Organisation mondiale de la santé établit aussi des estimations, basées sur des modèles, de la mortalité due au paludisme.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les données proviennent de sources administratives, d'enquêtes sur les ménages et des registres de statistiques de l'état civil. Les ministères de la santé collectent les données administratives communiquées par l'administration des services sanitaires. Les enquêtes par grappes à indicateurs multiples collectent des renseignements sur la prévalence de la fièvre chez les enfants de moins de 5 ans au cours des deux dernières semaines. Les enquêtes fournissent aussi des données sur toutes les causes de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Les systèmes d'enregistrement des statistiques de l'état civil collectent des données sur la cause des décès, et notamment des décès dus au paludisme. Pour disposer d'informations de qualité satisfaisante, il faut que l'enregistrement des décès soit quasiment universel, que la cause du décès soit enregistrée régulièrement sur l'acte de décès et qu'elle soit déterminée par un observateur qualifié conformément à la Classification internationale des maladies. Ces renseignements ne sont pas en général disponibles dans les pays en développement mais ils sont aujourd'hui collectés par l'OMS chaque année pour environ 70 pays (surtout développés).

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les données administratives sont en principe disponibles annuellement. Les données tirées d'enquêtes sont en général disponibles tous les trois à cinq ans.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Les différences potentielles entre les hommes et les femmes sont fonction de l'interaction entre les facteurs biologiques et les rôles et relations sexospécifiques. Les facteurs biologiques sont différents pour les hommes et pour les femmes et ils influent sur la susceptibilité et l'immunité par rapport aux maladies tropicales. Les rôles et relations sexospécifiques influencent le niveau d'exposition aux vecteurs pertinents et aussi l'accès aux ressources et le contrôle des ressources nécessaires pour protéger les femmes et les hommes des risques d'infection. L'immunité des femmes est particulièrement compromise pendant la grossesse, exposant davantage les femmes enceintes aux risques d'infection, ce qui entraîne des conséquences plus ou moins graves. Le paludisme pendant la grossesse est une cause importante de mortalité maternelle.

QUESTIONS DE VENTILATION

Toutes les données doivent être classées par sexe, les taux de mortalité pouvant être différents.

Les populations rurales sont de loin les plus frappées par la maladie et il importe donc de ventiler les données par zones urbaines et zones rurales pour suivre les progrès réalisés en zone rurale. Les données d'enquêtes par grappes à indicateurs multiples présentent des différences importantes suivant les quintiles de fortune et dans toute la mesure possible les données devraient être ventilées suivant l'indice de fortune.

OBSERVATIONS ET LIMITES

Les statistiques relatives au paludisme sont fournies dans les pays où cette maladie est endémique, ce qui inclut pratiquement tous les pays en développement. Mais les données communiquées par les ministères ne représentent souvent qu'une fraction du nombre de cas existants dans la population. Beaucoup d'entre eux ne signalent que les cas confirmés au laboratoire. En Afrique subsaharienne, les cas signalés sont en général les cas ayant fait l'objet d'un diagnostic clinique.

Il est difficile de mesurer les différences de prévalence et de taux d'incidence chez les hommes et les femmes car le paludisme risque davantage de ne pas être détecté chez les femmes. En effet les services sanitaires s'intéressant presque exclusivement à la fonction de reproduction chez la femme, on néglige les possibi-

tés de dépistage de nombreuses affections, y compris des maladies tropicales. De plus, lorsque les taux d'incidence chez l'homme et la femme sont analogues, il existe encore des différences importantes entre les uns et les autres du point de vue de la prédisposition et de l'impact des maladies tropicales.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ▶ GUNN, S.W.A., (1990). *Multilingual Dictionary of Disaster Medicine and International Relief*. Dordrecht (Pays-Bas). Kluwer Academic Publishers. (A, A, E, F)
- ▶ FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (annuel). *Situation des enfants dans le monde*, New York.
- ▶ PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (2003 et annuel). *Rapport mondial sur le développement humain*. New York, Oxford University Press. Disponible sous : <http://hdr.undp.org>.
- ▶ BANQUE MONDIALE (2003 et annuel). *Indicateurs du développement dans le monde*. Imprimé et CD-ROM. Washington, D.C. Disponible en partie sous : <http://www.worldbank.org/data>.
- ▶ BANQUE MONDIALE, FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE, ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ET PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (2003). *Faire reculer le paludisme. Un partenariat mondial*. Site Internet : <http://www.rbm.who.int>. Genève.
- ▶ ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (1992). *Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes. Dixième révision (ICD-10)*, vol. 1. Genève.
- ▶ ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (1998). *Gender and Health: Technical Paper*. WHO/FRH/WHI/98. Genève. Disponible sous : <http://www.who.int/reproductive-health/publications>. Sélectionner : Gender.
- ▶ ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2002 et annuel). *Rapport sur la santé dans le monde*. Genève. Disponible sous : <http://www.who.int/whr/en>.
- ▶ ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2002). *2001-2010: United Nations Decade to Roll Back Malaria: Monitoring and Evaluation*. Genève. Disponible sous : <http://www.who.int/inf-fs/en/informationSheet11.pdf>.
- ▶ ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2003). *WHO Statistical Information System (WHOSIS)—Evidence and Information for Health Policy*. Site Internet : <http://www3.who.int/whosis/menu.cfm>. Genève.

- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ET FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (2003). *Africa Malaria Report*. Disponible sous : http://www.rbm.who.int/amd2003/amr2003/amr_toc.htm.

INSTITUTIONS

Ministères de la santé

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Organisation mondiale de la santé

22

PROPORTION DE LA POPULATION VIVANT DANS LES ZONES À RISQUE QUI UTILISE DES MOYENS DE PRÉVENTION ET DES TRAITEMENTS EFFICACES CONTRE LE PALUDISME

DÉFINITION

La *prévention du paludisme* est mesurée par le pourcentage d'enfants de 0 à 59 mois qui dorment sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide. Le *traitement du paludisme* chez les enfants est mesuré par la proportion d'enfants de 0 à 59 mois atteints par la fièvre au cours des deux semaines précédant l'enquête et à qui ont été administrés des médicaments antipaludéens appropriés.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.

Cible 8. D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies graves et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.

RAISON D'ÊTRE

L'initiative *Faire reculer le paludisme*, lancée à la fin de 1998 par l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et la Banque mondiale, prévoit quatre mesures principales visant à réduire les graves conséquences du paludisme en Afrique :

- Utilisation de moustiquaires traitées par insecticide, dont il est prouvé qu'elles réduisent de 20 % la mortalité (due à tous les facteurs) des enfants de 0 à 2 ans;
- Accès rapide à un traitement efficace à la maison ou à proximité;
- Fourniture de médicaments antipaludéens aux femmes enceintes ne présentant pas de symptômes dans les zones où la transmission est élevée;

- Amélioration de la prévision, de la prévention et de la rapidité de réaction aux épidémies de paludisme.

Dans les zones d'Afrique subsaharienne présentant des degrés élevés de transmission du paludisme, l'utilisation régulière d'une moustiquaire imprégnée d'insecticide peut réduire jusqu'à 20 % la mortalité des enfants de moins de cinq ans et a une incidence significative sur l'anémie. Des avantages comparables ou supérieurs ont été obtenus dans d'autres régions et pour les femmes enceintes. L'indicateur de prévention permettra aux pays de surveiller l'utilisation étendue des tissus traités aux insecticides et d'autres méthodes appropriées limitant le contact entre l'homme et le moustique.

La détection des épidémies exige une surveillance complète, en temps utile, des cas de paludisme et l'observation des tendances météorologiques. On doit disposer de stocks de médicaments, moyens de transport et lits d'hôpitaux en réserve pour pouvoir organiser une réponse appropriée. Dans certaines zones épidémiques, des activités ciblées menées au bon moment pour lutter contre le vecteur ont réduit au minimum l'impact de l'épidémie. L'indicateur de traitement permet aux pays de surveiller la détection et une réaction appropriée à l'épidémie dans un délai de deux semaines après son déclenchement.

MÉTHODE DE CALCUL

Pour la prévention, l'indicateur est calculé en pourcentage d'enfants de moins de cinq ans pris en compte par l'enquête et qui ont dormi la nuit précédente sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les seules sources de données sont les enquêtes sur les ménages, surtout les enquêtes démographiques et de santé et les enquêtes par grappes à indicateurs multiples, les enquêtes sur le paludisme et les modules intéressant le paludisme ajoutés aux autres enquêtes en cours sur les ménages.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les données relatives au degré d'utilisation des moustiquaires imprégnées et les données relatives au traitement doivent être collectées environ tous les deux à trois ans.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Les filles peuvent être plus exposées que les garçons dans les zones infestées par le paludisme en raison de

leur rôle dans la fourniture de combustible, d'eau et d'autres approvisionnements.

QUESTIONS DE VENTILATION

Les disparités par sexe, âge, éducation de la mère et zone de résidence doivent être évaluées.

OBSERVATIONS ET LIMITES

Les données d'enquêtes peuvent être entachées d'erreurs d'échantillonnage et leur collecte ne s'effectue qu'à des intervalles de quelques années. Les données relatives à l'utilisation des moustiquaires étant collectées depuis peu, on ne dispose pas encore de données sur les tendances.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ▶ GUNN, S.W.A. (1990). *Multilingual Dictionary of Disaster Medicine and International Relief*. Dordrecht (Pays-Bas). Kluwer Academic Publishers. A, A, E, F
- ▶ FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (2003). *The Challenge—Scope of the Problem*. Site Internet: <http://www.childinfo.org/eddb/Malaria>. New York.
- ▶ FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (annuel). *Situation des enfants dans le monde*, New York.
- ▶ PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (2003 et annuel). *Rapport mondial sur le développement humain*. New York, Oxford University Press. Disponible sous: <http://hdr.undp.org>.
- ▶ BANQUE MONDIALE, FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE, ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ET PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (2003). *Faire reculer le paludisme — Un partenariat mondial*. Site Internet: <http://www.rbm.who.int>. Genève.
- ▶ ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2002). *2001-2010: United Nations Decade to Roll Back Malaria: Monitoring and Evaluation*. Genève. Disponible sous: <http://www.who.int/inf-fs/en/informationSheet11.pdf>.
- ▶ ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2002 et annuel). *Rapport sur la santé dans le monde*. Genève. Disponible sous: <http://www.who.int/whr/en>.

INSTITUTIONS

Ministères de la santé

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Organisation mondiale de la santé

23

TAUX DE PRÉVALENCE ET TAUX DE MORTALITÉ LIÉS À LA TUBERCULOSE

DÉFINITION

Le *taux de prévalence de la tuberculose* est le nombre de cas de tuberculose par 100 000 habitants. Les *taux de mortalité liée à la tuberculose* se réfèrent au nombre de décès causés par la tuberculose par 100 000 habitants. Un *cas de tuberculose* désigne un malade dont la tuberculose a été confirmée par un contrôle bactériologique ou diagnostiquée par un médecin du service de consultations.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.

Cible 8. D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies graves et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.

RAISON D'ÊTRE

Dépister et guérir la tuberculose sont des mesures essentielles pour s'attaquer à la pauvreté et à l'inégalité. Pour mesurer l'évolution de la tuberculose et de ses lourdes conséquences, la prévalence et la mortalité sont des indicateurs plus sensibles que l'incidence (nouveaux cas), bien que les données relatives à l'incidence soient beaucoup plus complètes et qu'elles décrivent le mieux l'impact de la lutte globale contre la tuberculose.

MÉTHODE DE CALCUL

Si les seules données disponibles sont celles communiquées par l'administration des services sanitaires, elles sont exprimées par 100 000 habitants, en utilisant les estimations de la population comme dénominateur.

Si les données proviennent d'enquêtes sur les ménages, la prévalence (et plus rarement la mortalité) sont exprimées par 100 000 habitants, en utilisant le nombre total de personnes enquêtées comme dénominateur.

La prévalence de la tuberculose est parfois exprimée en nombre absolu de cas, tandis que l'incidence de la tuberculose pendant une période donnée (normalement un an) est toujours exprimée par 100 000 habitants.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

On utilise rarement des mesures directes de la prévalence de la tuberculose, et les enquêtes récentes basées sur la population n'ont concerné pour l'essentiel que

des pays d'Asie de l'Est et du Pacifique. Les mesures directes de la mortalité due à la tuberculose proviennent de l'enregistrement des actes d'état civil. Pour avoir des chiffres fiables, il faut que l'enregistrement des décès soit quasi universel et que la cause du décès soit régulièrement indiquée sur l'acte de décès et qu'elle soit déterminée par un observateur qualifié conformément à la Classification internationale des maladies. Ces renseignements ne sont en général pas disponibles dans les pays en développement. Les systèmes d'enregistrement des statistiques de l'état civil tendent à sous-estimer le nombre des décès dus à la tuberculose, bien que les données de séries chronologiques en Asie et aux Amériques donnent des indications utiles sur les tendances.

En l'absence de mesures directes des taux de prévalence et de mortalité, diverses techniques peuvent être utilisées pour évaluer les valeurs correspondantes. Les données administratives sont procurées par l'administration des services sanitaires. Des données peuvent aussi être obtenues à partir d'enquêtes sur les ménages telles que les enquêtes par grappes à indicateurs multiples ou les enquêtes démographiques et de santé, bien qu'elles ne concernent en général que les enfants de moins de cinq ans et ne fournissent pas de taux de mortalité. Les données démographiques proviennent directement ou indirectement des recensements de population.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les données administratives sont en principe disponibles annuellement. Les données provenant d'enquêtes sont en général disponibles tous les trois à cinq ans. Les résultats des recensements de population sont en général disponibles tous les 10 ans.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Dans les groupes d'âge jeunes, la prévalence de l'infection est la même pour les garçons et pour les filles. Dans les groupes plus âgés, on constate une prévalence plus élevée chez les hommes; dans la plupart des pays du monde, le nombre d'hommes chez qui on dépiste la tuberculose et qui en meurent est supérieur à celui des femmes. Cependant, des analyses récentes comparant les taux d'infection et de maladie semblent indiquer que la propension à contracter la maladie après une infection au *mycobacterium tuberculosis* (taux de progression) peut être plus élevée chez les femmes en âge de procréer que chez les hommes du même âge. Une étude récente des facteurs socioéconomiques et culturels relatifs aux différences entrevues a recommandé de poursuivre les travaux de recherche pour éclaircir ces

différences concernant l'épidémiologie de la tuberculose.

Bien que le nombre d'hommes qui meurent de la tuberculose soit supérieur à celui des femmes, la tuberculose demeure chez les femmes une cause principale de mortalité due à une maladie transmissible. Parce que les femmes contractent la tuberculose surtout pendant leurs années d'activité économique et à l'âge de la procréation, les conséquences de la maladie sont aussi durablement ressenties par leurs enfants et leurs familles.

QUESTIONS DE VENTILATION

Il importe de collecter les données par sexe et de prendre en considération la distinction homme-femme lors de l'analyse.

OBSERVATIONS ET LIMITES

Les données relatives à la prévalence de la tuberculose et au taux de mortalité communiquées par les ministères des pays en développement ne représentent généralement qu'une fraction du nombre de cas de tuberculose et de décès liés à celle-ci dans la population.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ▶ GUNN, S.W.A., (1990). *Multilingual Dictionary of Disaster Medicine and International Relief*. Dordrecht, Pays-Bas. Kluwer Academic Publishers. (A, A, E, F)
- ▶ PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (2003 et annuel). *Rapport mondial sur le développement humain*. New York, Oxford University Press. Disponible sous: <http://hdr.undp.org>.
- ▶ BANQUE MONDIALE (2003 et annuel). *Indicateurs du développement dans le monde*. Imprimé et CD-ROM. Washington, D.C. Disponible en partie sous: <http://www.worldbank.org/data>.
- ▶ ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (1992). *Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes. Dixième révision (ICD-10)*, vol. 1. Genève.
- ▶ ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (1998). *Gender and Health: Technical Paper*. Genève. Disponible sous: <http://www.who.int/reproductive-health/publications>.
- ▶ ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2002 et annuel). *Rapport sur la santé dans le monde*. Genève. Disponible sous: <http://www.who.int/whr/en>.
- ▶ ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2003). *Global Tuberculosis Control — Surveillance, Planning, Financing*. Rapport de l'OMS 2003. Genève.

- **ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2003).** *WHO Statistical Information System (WHOSIS) — Evidence and Information for Health Policy*. Site Internet: <http://www3.who.int/whosis/menu.cfm>. Genève.

INSTITUTIONS

Ministères de la santé

Organisation mondiale de la santé

24

PROPORTION DE CAS DE TUBERCULOSE DÉTECTÉS ET SOIGNÉS DANS LE CADRE DE TRAITEMENTS DE BRÈVE DURÉE SOUS SURVEILLANCE DIRECTE (STRATÉGIE DOTS)

DÉFINITION

Le *taux de détection de la tuberculose* est le pourcentage des nouveaux cas estimatifs de tuberculose infectieuse détectés dans le cadre de la stratégie DOTS internationalement recommandée de lutte contre la tuberculose. Cette stratégie combine cinq éléments — engagement politique, dépistage par examen au microscope, approvisionnement en médicaments, systèmes de surveillance et de suivi et application de régimes très efficaces — avec observation directe du traitement. Le *taux de traitement* est le pourcentage de cas nouveaux positifs (après dépistage par examen de frottis de crachats) enregistrés (cas infectieux) et qui ont été traités ou auxquels un traitement DOTS complet a été appliqué. Un *cas de tuberculose* désigne un patient dont la tuberculose a été confirmée par analyse bactériologique ou diagnostiquée par un clinicien.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.

Cible 8. D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies graves et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.

RAISON D'ÊTRE

La tuberculose étant une maladie contagieuse transmise par voie aérienne, les mesures de contrôle primaire consistent à découvrir et traiter les cas infectieux et ainsi limiter les risques d'être infecté. L'approche recommandée du contrôle primaire est la stratégie DOTS, stratégie peu coûteuse qui pourrait prévenir des millions de cas de tuberculose et de décès dus à celle-ci au cours de la prochaine décennie.

Le programme DOTS, système qui a fait ses preuves, est fondé sur un diagnostic exact et un traitement systématique complet utilisant un mélange de médicaments antituberculeux (isoniazide, rifampicine, pyrazinamide, streptomycine et ethambutol). DOTS exige un engagement politique, un dépistage soigneux, un traitement systématique, un approvisionnement régulier en médicaments antituberculeux et un système d'enregistrement et de notification permettant une évaluation des résultats du traitement pour chaque malade.

MÉTHODE DE CALCUL

Le taux de dépistage des cas est le rapport des notifications de cas positifs (dépistés par examen de frottis de crachats) une année donnée au nombre estimatif de cas positifs nouveaux dépistés la même année par le même examen de frottis. Pour certains pays, il existe une marge d'incertitude concernant l'estimation du dénominateur de ce rapport.

Le taux de succès du traitement est le rapport de cas nouveaux enregistrés de frottis positifs (infectieux) qui ont été guéris ou qui ont fait l'objet d'un traitement DOTS complet au nombre total de nouveaux cas enregistrés. Les taux de succès de traitement peuvent être surveillés directement et avec précision sur les cohortes de malades traités suivant la stratégie DOTS. L'évaluation systématique de l'amélioration de l'état du malade et des résultats du traitement donne le numérateur.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les données relatives au taux de dépistage et au taux de succès du traitement sont fournies par les programmes DOTS de l'Organisation mondiale de la santé, qui surveillent et notifient les cas dépistés, les progrès du traitement et les résultats du programme.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les données administratives sont en principe disponibles chaque année. Les résultats des enquêtes sur les ménages sont en général disponibles annuellement. Les enquêtes sur les ménages sont en général effectuées tous les trois à cinq ans. Les données obtenues à partir des programmes DOTS, quoique incomplètes, sont mises à jour fréquemment.

QUESTIONS DE SEXOSPÉCIFICITÉ

Dans les groupes d'âge jeunes, la prévalence de l'infection est la même pour les garçons et pour les filles. Dans les groupes plus âgés, on constate une prévalence plus élevée chez les hommes; dans la plupart des pays du monde, le nombre d'hommes chez qui on dépiste la tu-

berculose et qui en meurent est supérieur à celui des femmes. Cependant, des analyses récentes comparant les taux d'infection et de maladie semblent indiquer que la propension à contracter la maladie après une infection au *mycobacterium tuberculosis* (taux de progression) peut être plus élevée chez les femmes en âge de procréer que chez les hommes du même âge. Une étude récente des facteurs socioéconomiques et culturels relatifs aux différences entrevues a recommandé de poursuivre les travaux de recherche pour éclaircir ces différences concernant l'épidémiologie de la tuberculose.

Bien que le nombre d'hommes qui meurent de la tuberculose soit supérieur à celui des femmes, la tuberculose demeure chez les femmes une cause principale de mortalité due à une maladie transmissible. Parce que les femmes contractent la tuberculose surtout pendant leurs années d'activité économique et à l'âge de la procréation, les conséquences de la maladie sont aussi directement ressenties par leurs enfants et leurs familles.

OBSERVATIONS ET LIMITES

Les cas de tuberculose notifiés par les ministères dans les pays en développement ne représentent généralement qu'une fraction du nombre de cas dans la population. On estime qu'en 2000 seulement 27 % des nouveaux cas ont été notifiés dans le cadre du programme DOTS et seulement environ 19 % des cas ont été traités avec succès.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ▶ GUNN, S.W.A. (1990). *Multilingual Dictionary of Disaster Medicine and International Relief*. Dordrecht (Pays-Bas). Kluwer Academic Publishers. (A, A, E, F)
- ▶ STOP TB PARTNERSHIP (2003). *Stop Tuberculosis, the Stop TB Partnership*. Site Internet : <http://www.stoptb.org>.
- ▶ ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (1992). *Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes. Dixième révision (ICD-10)*, vol. 1. Genève.
- ▶ ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2002 et annuel). *Rapport sur la santé dans le monde*. Genève. Disponible sous : <http://www.who.int/whr/en>.
- ▶ ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2003). *Global Tuberculosis Control — Surveillance, Planning, Financing*. Rapport de l'OMS 2003. Genève.

- ▶ ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2003). *WHO Statistical Information System (WHOSIS) — Evidence and Information for Health Policy*. Site Internet : <http://www3.who.int/whosis/menu.cfm>. Genève.

INSTITUTIONS

Ministères de la santé

Organisation mondiale de la santé

25

PROPORTION DE ZONES FORESTIÈRES

DÉFINITION

La *proportion de zones forestières* est la superficie des zones forestières en pourcentage de la superficie totale des terres, cette *superficie des terres* étant la superficie totale du pays moins la surface des eaux intérieures, représentée par les fleuves et les lacs importants. D'après la définition figurant dans le *Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales — 2000* de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la *forêt* englobe les forêts naturelles et les plantations forestières. Elle désigne les terres de plus de 0,5 ha portant une couverture forestière existante ou escomptée supérieure à 10 %, où les arbres doivent pouvoir atteindre une hauteur minimale de 5 mètres. Les forêts sont définies par la présence d'arbres et par l'absence d'autres utilisations des terres. Les terres sur lesquelles la forêt a été déboisée mais qui vont être reboisées dans l'avenir prévisible sont incluses. Sont exclus les peuplements d'arbres créés essentiellement en vue de la production agricole, comme les plantations d'arbres fruitiers.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 7. Assurer un environnement durable.

Cible 9. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.

RAISON D'ÊTRE

L'indicateur permet d'apprécier l'importance relative d'une forêt dans un pays. Les variations de la superficie forestière reflètent la demande de terres pour d'autres utilisations concurrentes.

La forêt joue divers rôles essentiels pour l'humanité, y compris la fourniture de biens (bois d'œuvre et produits non ligneux) et assure des services tels que la protec-

tion contre les inondations, le piégeage du carbone, la protection des bassins versants et la conservation du sol. De grandes parties des forêts du monde ont été converties à d'autres utilisations ou sérieusement dégradées. Si des zones étendues de forêts productives subsistent, il est maintenant largement reconnu que cette ressource n'est pas infinie et qu'il est nécessaire de l'utiliser de façon raisonnable et durable pour assurer la survie de l'humanité.

MÉTHODE DE CALCUL

La proportion de la forêt par rapport à la superficie totale des terres est calculée à partir des données fournies par les pays ou d'images satellitaires ou d'autres travaux d'analyse de renseignements fournis par la télédétection. Les variations de cette proportion doivent être calculées pour déterminer les tendances.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

On a recours aux évaluations de la ressource forestière mondiale établies par la FAO, aux évaluations des ressources forestières régionales, à des études et enquêtes spécialisées, aux inventaires forestiers nationaux et aux images satellitaires.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les évaluations de la ressource forestière mondiale sont effectuées par la FAO tous les 5 à 10 ans. Elles intègrent des variables concernant la ressource forestière mondiale qui sont mesurées à différents intervalles (souvent 5 à 10 ans) lors de l'établissement des inventaires forestiers nationaux.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Les hommes et les femmes utilisent les produits forestiers de différentes façons. En général les femmes récoltent divers produits forestiers en vue de les utiliser comme combustible, éléments de clôtures, produits alimentaires pour la famille, médicaments et matières premières pour des activités génératrices de revenus. Les femmes sont souvent les principales sources d'information sur l'utilisation et la gestion des arbres et autres plantes forestières. Par contre les hommes utilisent généralement des produits de la forêt autres que le bois, mais ils abattent aussi plus souvent les arbres pour vendre le bois ou l'utiliser comme matériau de construction. L'accès des femmes aux produits forestiers n'est pas obligatoirement assuré, même lorsque les femmes ont des droits de propriété sur les terres.

QUESTIONS DE VENTILATION

La FAO établit une ventilation du couvert forestier en distinguant la forêt naturelle et la forêt de plantation, mais uniquement pour les pays en développement.

OBSERVATIONS ET LIMITES

Les inventaires forestiers nationaux et les enquêtes sur les forêts ne sont pas réalisés à intervalle régulier dans certains pays et sont parfois loin d'être à jour. Du fait des différences climatiques et géographiques, les superficies des forêts varient d'un pays à l'autre. Les variations de la superficie des forêts doivent être suivies dans le temps de même que la superficie des zones forestières elle-même. Il peut s'avérer difficile de comparer directement des séries chronologiques de longue durée sans analyser les différences de définitions, de méthodes et de données structurelles.

La proportion que représente le couvert forestier total (y compris forêt naturelle et forêt de plantation), risque de sous-estimer le rythme de disparition de la forêt naturelle dans certains pays.

Il est aussi recommandé d'identifier les utilisateurs immédiats des terres boisées et ceux qui en tirent directement avantage.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (2000). *Évaluation des ressources forestières mondiales, 2000*. Rome. Disponible sous: <http://www.fao.org/forestry/fo/fra>.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (2003 et biennal). *Situation des forêts du monde*. Disponible sous: <http://www.fao.org/DOCREP/005/Y7581E/Y7581E00.HTM>.
- COMMISSION ÉCONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'EUROPE (2000). *Forest Resources of Europe, CIS, North America, Australia, Japan and New Zealand*. Numéro de vente: 99-II-E-96. Disponible sous: <http://www.unece.org/trade/timber/fra/pdf/contents.htm>.
- COMMISSION ÉCONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'EUROPE. CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS (1989). *Classification statistique type de la CEE de l'utilisation des sols*. Genève. Disponible sous: <http://unescap.org/stat/envstat/stwes-class-landuse.pdf>.
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (2003). Site Internet: <http://www.unep.org>. Nairobi.

- **BANQUE MONDIALE** (2003 et annuel). *Indicateurs du développement dans le monde*. Imprimé et CD-ROM. Washington, D.C. Disponible en partie sous : <http://www.worldbank.org/data>.

Bien que les définitions de la FAO relatives à la forêt soient claires et appliquées au niveau international, les pays utilisent traditionnellement leurs propres définitions pour établir leurs estimations et inventaires forestiers nationaux. De grands efforts ont été faits pour aligner les données basées sur des définitions nationales sur des données internationales comparables et l'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO met en évidence cette adaptation.

INSTITUTIONS

Ministères de l'environnement

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

26

PROPORTION DES AIRES PROTÉGÉES POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ (PAR RAPPORT À LA SUPERFICIE TOTALE)

DÉFINITION

La proportion des aires protégées pour préserver la biodiversité par rapport à la superficie totale est la superficie des aires protégées au niveau national en pourcentage de la superficie totale d'un pays. La définition communément admise d'aire protégée donnée par l'Union internationale pour la nature (IUCN) est une portion de terre et/ou de mer vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique ainsi que des ressources naturelles et culturelles associées, et gérée par des moyens efficaces, juridiques ou autres.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 7. Assurer un environnement durable.

Cible 9. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.

RAISON D'ÊTRE

La conservation des habitats est essentielle pour freiner l'appauvrissement de la biodiversité. La création d'aires protégées est un mécanisme important pour réaliser cet objectif. Certaines zones, comme les réserves scientifiques, sont maintenues dans leur état naturel et les activités extractives en sont exclues. D'autres sont par-

tiellement protégées et peuvent être utilisées à des fins de récréation et de tourisme.

Outre qu'elles protègent la biodiversité, les aires protégées sont devenues des lieux d'un grand intérêt du point de vue social et économique : renforçant les moyens d'existence de la population, elles protègent les bassins versants contre l'érosion, abritent des ressources génétiques d'une valeur inestimable, offrent des conditions favorables au développement de l'industrie touristique et du secteur des loisirs, des ressources de base pour la science, la recherche et l'éducation et le développement des valeurs culturelles et autres valeurs non matérielles. Ces valeurs prennent de plus en plus d'importance.

MÉTHODE DE CALCUL

Les superficies des aires protégées terrestres et marines sont totalisées et exprimées en pourcentage de la superficie totale du pays considéré. La superficie totale du pays inclut les zones terrestres et la superficie de la mer territoriale (jusqu'à 12 milles nautiques).

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les données sont collectées par les ministères de l'environnement et d'autres ministères responsables de la désignation et de la conservation des zones protégées. Les données sont stockées dans la base de données mondiale sur les zones protégées et peuvent être consultées sur le site Internet : <http://sea.unep-wcmc.org/wdbpa/UN.cfm>.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les données sont constamment mises à jour dans la base de données mondiale sur les zones protégées au fur et à mesure que de nouveaux renseignements sont reçus des divers pays.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Les politiques et programmes agricoles, environnementaux et autres s'y rapportant considèrent en général que les agriculteurs sont des hommes et souvent ils ne prennent pas en compte le travail, le savoir, les rôles et les besoins des femmes. Cette tendance a des conséquences importantes pour la biodiversité et pour l'égalité entre les sexes.

OBSERVATIONS ET LIMITES

Le fait de déclarer qu'une aire est protégée ne garantit en rien que des mesures de protection soient effectivement appliquées. L'indicateur permet de mesurer

la volonté des gouvernements de protéger la biodiversité. Il ne mesure pas l'efficacité des instruments de politique utilisés pour réduire les pertes de biodiversité. Cette efficacité dépend en définitive de toute une série de facteurs de gestion et d'application que l'indicateur ne prend pas en compte.

L'indicateur ne fournit pas d'informations sur des zones non désignées comme protégées, mais qui peuvent aussi être importantes pour la conservation de la biodiversité.

Les données ne concernent pas non plus les sites protégés en vertu d'une législation locale ou provinciale. Il n'a pas été adopté de cible quantifiée pour cet indicateur.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES/COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (2003). Biodiversity and equality between women and men. Dans *Tipsheets for Improving Gender Equality*. Disponible sous: <http://www1.oecd.org/dac/gender/html/tipsheets.htm>. Paris.
- BUREAU DE LA CONVENTION DE RAMSAR ET ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (2003). *La Convention de Ramsar sur les zones humides*. Site Internet: <http://www.ramsar.org>. Genève.
- NATIONS UNIES (2001). *Indicators of Sustainable Development: Guidelines and Methodologies*. Numéro de vente: E.01.II.A.6. Disponible sous: <http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/indicators/isd.htm>.
- NATIONS UNIES, COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE. CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS (1989). *Classification statistique type de la CEE de l'utilisation des sols*. Genève. Disponible sous: <http://www.unescap.org/stat/envstat/stwes-class-landuse.pdf>.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (2003). Programme sur l'homme et la biosphère: *World Network of Biosphere Reserves*. Site Internet: <http://www.unesco.org/mab/wnbr.htm>. Paris.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (2003). *Liste du patrimoine mondial*. Site Internet: <http://whc.unesco.org/nwhc/pages/home/pages/homepage.htm>. Paris.
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT — CENTRE MONDIAL DE LA SURVEILLANCE CONTINUE DE LA CONSERVATION DE LA NATURE (2003). *Base de données mondiale sur les aires protégées*. Site Internet:

<http://sea.unep-wcmc.org>. Cambridge, Royaume-Uni.

- UNION MONDIALE POUR LA NATURE (IUCN). *Biodiversity Policy Coordination Division*. Site Internet: <http://www.iucn.org/themes/biodiversity>.
- UNION MONDIALE POUR LA NATURE, COMMISSION MONDIALE DES AIRES PROTÉGÉES AVEC L'ASSISTANCE DU CENTRE MONDIAL DE LA SURVEILLANCE CONTINUE DE LA CONSERVATION DE LA NATURE (1994). *Guidelines for Protected Area Management Categories*. Cambridge, Royaume-Uni. Disponible sous: http://www.wcmc.org.uk/protected_area/categories/eng.

INSTITUTIONS

Ministères de l'environnement

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Centre mondial de la surveillance continue de la conservation de la nature

UICN-Union mondiale pour la nature

27

CONSOMMATION D'ÉNERGIE (EN KILOGRAMMES D'ÉQUIVALENT PÉTROLE) PAR DOLLAR DE PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PPA)

DÉFINITION

La consommation d'énergie (en kilogrammes d'équivalent pétrole) par dollar de produit intérieur brut (PPA) représente l'utilisation industrielle d'énergie mesurée en unités équivalent pétrole pour 1 dollar de PIB converti à partir des monnaies nationales en utilisant des facteurs de conversion de la parité de pouvoir d'achat.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 7. Assurer un environnement durable.

Cible 9. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.

RAISON D'ÊTRE

L'indicateur mesure l'intensité énergétique (qui est l'inverse de l'efficacité énergétique). Les variations de ce rapport dans le temps reflètent les modifications structurelles de l'économie, l'évolution de l'efficacité énergétique de certains secteurs et les variations de la part relative des divers combustibles. En principe, plus le

rapport est faible et plus l'efficacité énergétique est élevée.

MÉTHODE DE CALCUL

La consommation industrielle totale d'énergie est convertie en équivalent tonnes métriques de pétrole au moyen de tables de conversion standard. Les données relatives au PIB doivent être converties au moyen de tables de conversion exprimant la parité de pouvoir d'achat pour pouvoir comparer le produit réel à la consommation réelle d'énergie. Le PIB national total est exprimé en prix constants (actuellement en dollars PPA de 1995) en se référant aux tables de PPA tirées du Programme de comparaison internationale. La consommation d'énergie est divisée par le PIB pour obtenir ce rapport.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

La consommation d'énergie est calculée à partir des bilans nationaux de l'énergie. Le PIB réel est tiré des comptes du revenu national exprimé en prix constants obtenus en se référant aux tables de PPA établies par le Programme de comparaison internationale. Les combustibles traditionnels, tels que les déchets animaux et végétaux, le bois de chauffage et le charbon de bois, ne sont pas pris en compte.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les données sont disponibles annuellement.

QUESTIONS DE VENTILATION

Il s'agit d'un indicateur assez approximatif dont l'interprétation exige une ventilation par secteur industriel.

OBSERVATIONS ET LIMITES

S'agissant de l'énergie consommée dans l'industrie, l'intrant doit être comparé à la production obtenue grâce à cette énergie, exprimée en prix constants par les parités de pouvoir d'achat applicables à cette production. Les variations du rapport dans le temps sont influencées presque tout autant par les changements de structure de l'économie que par les variations d'intensité énergétique sectorielles.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE (2003). Site Internet: <http://www.iea.org>. Paris.

- AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE (annuel). *Bilans énergétiques des pays non membres de l'OCDE*. Paris.
- AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE (annuel). *Bilans énergétiques des pays membres de l'OCDE*. Paris.
- NATIONS UNIES (1987). *Statistiques de l'énergie: définitions, unités de mesure et facteurs de conversion*, série F, n° 44. Numéro de vente: F.86.XVII.21. Disponible sous: <http://unstats.un.org/unsd/pubs>. (A, E, F, R)
- NATIONS UNIES (2001). *Indicators of Sustainable Development: Guidelines and Methodologies*. Département des affaires économiques et sociales, Division du développement durable. Numéro de vente: E.01.II.A.6. Disponible sous: <http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/indicators/lsd.htm>.
- NATIONS UNIES (2003). *Energy Statistics*. Site Internet: <http://unstats.un.org/unsd/energy>.
- NATIONS UNIES (2003). *Base de données des indicateurs du Millénaire*. Site Internet de la Division de statistique: <http://millenniumindicators.un.org>.
- NATIONS UNIES, COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, FOND MONÉTAIRE INTERNATIONAL, ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES ET BANQUE MONDIALE (1994). *Système de comptabilité nationale 1993 (SNA 1993)*. Série F, n° 2, Rev.4. Numéro de vente: F.94.XVII.4. Disponible avec mises à jour sous: <http://unstats.un.org/unsd/sna1993>.
- BANQUE MONDIALE (2003 et annuel). *Indicateurs du développement dans le monde*. Imprimé et CD-ROM. Washington, D.C. Disponible en partie sous: <http://www.worldbank.org/data>.

INSTITUTIONS

Agence internationale de l'énergie

Banque mondiale

Division de statistique de l'ONU

28

ÉMISSIONS DE DIOXYDE DE CARBONE (PAR HABITANT) ET CONSOMMATION DE CHLOROFLUOROCARBONES APPAUVRISSENT LA COUCHE D'OZONE

DÉFINITION

Les émissions de dioxyde de carbone par habitant représentent la quantité totale de dioxyde de carbone émise par un pays du fait des activités de l'homme (production et consommation), divisée par la population du pays. Dans les estimations des émissions mondiales de dioxyde de carbone du Carbon Dioxide Information Analysis Center (Centre d'analyse des informations re-

latives au dioxyde de carbone) de l’Oak Ridge National Laboratory (Laboratoire national d’Oak Ridge) aux États-Unis, les émissions calculées par pays de dioxyde de carbone comprennent les émissions provenant de la consommation de combustibles solides, liquides et gazeux, de la production de ciment et de la combustion de gaz à la torchère. Les rapports nationaux présentés à l’organe subsidiaire de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques conformément aux recommandations du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat sont fondés sur les inventaires nationaux d’émissions et prennent en compte toutes les émissions anthropiques de dioxyde de carbone ainsi que les puits de carbone (comme les forêts).

La *consommation de chlorofluorocarbones (CFC) en tonnes de potentiel d’appauvrissement de l’ozone* est égale à la consommation totale en tonnes pondérées des différentes substances appartenant à ce groupe — tonnes métriques de chaque substance (définie dans le Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d’ozone) multipliée par son potentiel d’appauvrissement de la couche d’ozone. Une *substance qui appauvrit la couche d’ozone* est toute substance contenant du chlore ou du brome qui détruit la couche d’ozone stratosphérique. L’ozone stratosphérique absorbe l’essentiel du rayonnement ultraviolet nocif du point de vue biologique.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 7. Assurer un environnement durable.

Cible 9. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.

RAISON D’ÊTRE

L’indicateur permet d’apprécier dans quelle mesure les pays qui ont ratifié le Protocole de Montréal respectent leur engagement de réduire les émissions de dioxyde de carbone et progressent sur la voie de la cessation progressive de la consommation de CFC. Les émissions de dioxyde de carbone sont dans une grande mesure un sous-produit de la production et de la consommation d’énergie. Elles représentent l’essentiel des gaz à effet de serre associés au réchauffement planétaire.

On considère aujourd’hui que la Convention de Vienne pour la protection de la couche d’ozone (1985) et le Protocole de Montréal (1987) ont réussi à prévenir la catastrophe environnementale mondiale qu’aurait pu causer l’appauvrissement de l’ozone stratosphérique. Le Protocole de Montréal vise à réduire puis éliminer les

émissions de substances anthropiques appauvrissant la couche d’ozone en obtenant que cessent leur production et leur consommation. L’élimination progressive des substances qui appauvrissent la couche d’ozone et leur remplacement par des substances moins nocives visent à assurer la reconstitution de la couche d’ozone.

Les dispositions prises à l’égard des CFC sont considérées comme les plus représentatives de l’action entreprise aux termes du protocole pour faire cesser progressivement l’utilisation des substances appauvrissant la couche d’ozone, parce que les CFC ont été les premières substances visées.

MÉTHODE DE CALCUL

Les émissions de dioxyde de carbone par tête sont calculées en divisant les émissions de dioxyde de carbone par le nombre d’habitants du pays considéré. Depuis 1950, les estimations des émissions de dioxyde de carbone sont tirées surtout des statistiques de l’énergie publiées par les Nations Unies, en appliquant les méthodes esquissées dans « Carbon Dioxide emissions from fossil fuels: a procedure for estimation and results for 1950-82 ». Les rapports nationaux communiqués à l’organe subsidiaire de la Convention-cadre sur les changements climatiques sont fondés sur les recommandations du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat. Les émissions de dioxyde de carbone peuvent être exprimées en dioxyde de carbone ou converties en teneur en carbone.

La consommation de CFC est égale à la production nationale, plus les importations, moins les exportations, moins les quantités détruites, moins les utilisations comme produit de départ de divers CFC. La consommation nationale annuelle de CFC est égale à la somme des consommations pondérées en tonnes (consommation en tonnes métriques multipliée par le potentiel d’appauvrissement de l’ozone) des divers CFC.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les émissions nationales de dioxyde de carbone sont évaluées à partir de données détaillées sur les sources d’émission, en appliquant des facteurs d’émission spécifiques pour chaque source. Les inventaires d’émission sont en général établis par les ministères de l’énergie ou de l’environnement. Les parties à l’annexe I (pays développés) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques présentent leurs données relatives aux émissions de gaz à effet de serre au secrétariat de l’organisation sous la forme d’un rapport annuel. La présentation de rapport par les pays non parties à l’annexe I est facultative et occasionnelle. Lorsqu’il n’existe pas d’inventaires nationaux des émissions, les

sources officielles sont complétées par d'autres sources et estimations.

La consommation de CFC est évaluée à partir de données sur la production nationale plus les importations, moins les exportations et moins les stocks détruits. Ces données peuvent être obtenues à partir des statistiques relatives à la production nationale et au commerce international.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les données sont collectées annuellement.

OBSERVATIONS ET LIMITES

En ce qui concerne les émissions de dioxyde de carbone, les données relatives aux tendances sont plus fiables que les comparaisons de données entre pays.

Quant à l'appauvrissement de la couche d'ozone, l'indicateur ne renseigne que peu sur les tendances actuelles à la détérioration de la couche d'ozone, parce que la réaction de l'écosystème n'est connue qu'avec retard.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ▶ CARBON DIOXIDE INFORMATION ANALYSIS CENTRE (CDIAC) [2003]. *Global, Regional and National Fossil Fuel CO2 Emissions*: http://cdiac.ornl.gov/trends/emis/meth_reg.htm. Oak Ridge, Tennessee.
- ▶ CARBON DIOXIDE INFORMATION ANALYSIS CENTRE (CDIAC) [2003]. Site Internet: <http://cdiac.esd.ornl.gov/>. Oak Ridge, Tennessee.
- ▶ MARLAND, G. ET R.M. ROTHY (1984). Carbon dioxide emissions from fossil fuels: a procedure for estimation and results for 1950-1982. *Tellus*. 36 (B) : 232-261.
- ▶ NATIONS UNIES (1996). *Glossaire des statistiques de l'environnement*, série F, n° 67 (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.96.XVII.12). Disponible sous: <http://unstats.un.org/unsd/pubs>. (A, A, C, F, R, S)
- ▶ NATIONS UNIES (2001). *Indicators of Sustainable Development: Guidelines and Methodologies*. Numéro de vente: E.01.II.A.6. Disponible sous: <http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/indicators/isd.htm>.
- ▶ PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (2002). *Production and Consumption of Ozone-Depleting Substances under the Montreal Protocol, 1986-2000*. Disponible sous: <http://www.unep.ch/ozone/15-year-data-report.pdf>. Nairobi.
- ▶ PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (2003). *Secrétariat de l'ozone*. Site Internet: <http://www.unep.org/ozone/>. Nairobi.
- ▶ CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (2003). *Greenhouse Gas Inventory Database (GHG)*. Site Internet: <http://www.unfccc.int>. Bonn (Allemagne).
- ▶ CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (2003). Site Internet: <http://www.unfccc.int>. Bonn (Allemagne).
- ▶ BANQUE MONDIALE (2003 et annuel). *Indicateurs du développement dans le monde*. Imprimé et CD-ROM. Washington, D.C. Disponible en partie sous: <http://www.worldbank.org/data>.
- ▶ ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE ET PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT. GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (2003). Site Internet: <http://www.ipcc.ch>. Genève.
- ▶ WORLD RESOURCES INSTITUTE (2003). *Earth Trends: The Environment Information Portal*. Site Internet: <http://earthtrends.wri.org>. Washington, D.C.

INSTITUTIONS

Dioxyde de carbone :

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Division de statistique de l'ONU

Chlorofluorocarbones :

Programme des Nations Unies pour l'environnement
Secrétariat de l'ozone

29 PROPORTION DE LA POPULATION UTILISANT DES COMBUSTIBLES SOLIDES

DÉFINITION

La proportion de la population utilisant des combustibles solides est la proportion de la population qui doit faire appel à la biomasse (bois, charbon de bois, déchets végétaux et fumier) et au charbon comme source principale d'énergie domestique pour la cuisson des aliments et le chauffage.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 7. Assurer un environnement durable.

Cible 9. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.

RAISON D'ÊTRE

La combustion incomplète et inefficace des combustibles solides entraîne l'émission de centaines de composés, dont beaucoup sont des polluants nocifs pour la santé ou des gaz à effet de serre qui contribuent à causer les changements climatiques mondiaux. Il existe aussi des relations importantes entre l'utilisation domestique des combustibles solides, la pollution de l'air à l'intérieur des habitations, le déboisement, l'érosion du sol et les émissions de gaz à effet de serre. L'exposition à la pollution de l'air à l'intérieur des bâtiments est un phénomène complexe qui dépend des interactions entre la source de pollution (type de combustible et type de fourneau), la dispersion de la pollution (habitation et ventilation) et la répartition temps-activités des membres du ménage. Le type de combustible et la participation aux tâches culinaires ont toujours été les principaux facteurs prédictifs d'une exposition à la pollution.

MÉTHODE DE CALCUL

L'indicateur est obtenu en établissant le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre de ménages utilisant un ou plusieurs combustibles solides non transformés (fumier et déchets végétaux, bois, charbon de bois et charbon) pour la cuisson des aliments et le chauffage et la population totale.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les données peuvent être obtenues à partir d'enquêtes sur les ménages, telles que les études de la mesure du niveau de vie, les enquêtes démographiques et de santé et les recensements de population. Il n'a pas encore été préparé de questions types à inclure dans toutes les enquêtes représentatives sur les ménages et on ne dispose pas de données comparables sur le plan international.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Dans le monde plus de la moitié des ménages cuisent les aliments avec des combustibles solides non transformés, exposant les femmes et les enfants à la pollution de l'air à l'intérieur des habitations, ce qui peut

provoquer de graves problèmes de santé, tels que des maladies respiratoires aiguës. En outre, les femmes passent plus de temps que les hommes à récolter du bois de chauffage.

OBSERVATIONS ET LIMITES

On doit élaborer des questions types à inclure dans toutes les enquêtes sur les ménages représentatives sur le plan national et tous les recensements pour obtenir les données nécessaires au calcul de cet indicateur et permettre des comparaisons entre pays.

L'utilisation des combustibles solides ayant des incidences sur l'environnement, la population dans son ensemble et l'état de santé des personnes directement exposées, des lignes directrices devraient fixer clairement les définitions et les normes de mesure concernant ce que l'on entend par « exposition ».

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ▶ **BRUCE, NIGEL, ROGELIO PEREZ-PADILLA ET RACHEL ALBALAK** (2000). Indoor air pollution in developing countries : a major environmental and public health challenge. *Bulletin of the World Health Organisation* 78 (9), 1078-1092. Genève.
- ▶ **STAKEHOLDER FORUM** (2002). *Earth Summit Forum 2002*. Site Internet: <http://www.earthsummit2002.org/es/issues/gender/gender.htm>.
- ▶ **NATIONS UNIES** (1982). *Concepts et méthodes d'établissement des statistiques de l'énergie et notamment des comptes et bilans énergétiques : rapport technique*, série F, n° 29. Numéro de vente : F.82.XVII.13 et rectificatif. Disponible sous : <http://unstats.un.org/unsd/pubs>. (A, F, R)
- ▶ **NATIONS UNIES** (1987). *Statistiques de l'énergie : Définitions, unités de mesure et facteurs de conversion*, série F, n° 44. Numéro de vente : F.86.XVII.21. Disponible sous : <http://unstats.un.org/unsd/pubs>. (A, E, F, R)
- ▶ **BANQUE MONDIALE** (2003). *Briefing Notes on Gender and Development—Energy*. Disponible sous : <http://www.worldbank.org/gender/resources/briefing>. Washington, D.C.
- ▶ **ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ** (2002). *Rapport sur la santé dans le monde 2002 — réduire les risques et promouvoir une vie saine*. Genève. Disponible sous : <http://www.who.int/whr/en>.

L'Organisation mondiale de la santé a établi des estimations des agrégats régionaux pour cet indicateur. Mais on ne dispose pas de séries de données par pays pour faire des comparaisons entre pays ou évaluer les tendances.

INSTITUTIONS

Offices statistiques nationaux

Organisation mondiale de la santé

30

PROPORTION DE LA POPULATION AYANT ACCÈS DE FAÇON DURABLE À UNE SOURCE D'EAU AMÉLIORÉE (ZONES URBAINES ET RURALES)

DÉFINITION

La *proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau améliorée (zones urbaines et rurales)* est le pourcentage de la population qui utilise l'un quelconque des types suivants d'approvisionnement en eau de boisson : eau courante, fontaine publique, forage ou pompe, puits protégé, source protégée ou eau de pluie. Les sources d'eau améliorées ne comprennent pas l'eau fournie par un vendeur, l'eau en bouteille, l'eau fournie par un camion-citerne ou les puits et sources non protégés.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 7. Assurer un environnement durable.

Cible 10. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base.

RAISON D'ÊTRE

L'indicateur permet de surveiller l'accès à des sources d'eau améliorées en partant du principe que des sources d'eau améliorées devraient procurer une eau salubre. L'eau insalubre est la cause directe de nombreuses maladies dans les pays en développement.

MÉTHODE DE CALCUL

L'indicateur est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre de personnes utilisant les branchements au réseau, les bornes-fontaines, les trous de sonde avec pompes à main, les puits couverts, les sources protégées ou le captage de l'eau de pluie et la population totale. On utilise la même méthode pour la ventilation entre zones urbaines et zones rurales.

L'accès à l'eau salubre se réfère au pourcentage de la population pouvant accéder, dans des conditions satisfaisantes, à un approvisionnement suffisant en eau salubre, au domicile ou à une distance raisonnable de celui-ci. Le *Global Water Supply and Assessment Report 2000* donne de l'accès dans des conditions satisfaisantes la dé-

finition suivante : « disponibilité de 20 litres par tête et par jour à une distance inférieure à 1 000 mètres ». Mais comme il est difficile de mesurer les conditions d'accès et le volume d'eau potable, on se réfère indirectement aux sources d'eau potable que l'on estime susceptibles de fournir de l'eau salubre.

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) évaluent dans le cadre du programme commun de surveillance les tendances concernant « l'accès à des sources d'eau de boisson améliorées » en traçant une courbe de régression à partir des données disponibles fournies par les enquêtes sur les ménages et les recensements pour chaque pays. (renseignements disponibles sous : <http://www.childinfo.org>). Les estimations régionales et mondiales sont obtenues en additionnant les estimations nationales au moyen de moyennes pondérées en fonction de la population.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Depuis la fin des années 1990, des données ont été régulièrement collectées au niveau national et subnational dans plus de 100 pays à partir d'enquêtes et de recensements effectués par les gouvernements, souvent avec l'appui d'organismes internationaux de développement. Deux sources de données sont couramment utilisées : les données administratives ou relatives à l'infrastructure, qui renseignent sur les installations nouvelles et anciennes, et les données tirées d'enquêtes sur les ménages, y compris les enquêtes par grappes à indicateurs multiples, les enquêtes démographiques et de santé et les études de la mesure des niveaux de vie. Tant que les données basées sur la population n'étaient pas disponibles, on a fait appel aux données communiquées par les prestataires de service.

Selon les indications disponibles, il semblerait que les données tirées d'enquêtes soient plus fiables que les documents administratifs et qu'elles fournissent des informations sur les installations effectivement utilisées par la population.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les données administratives sont souvent présentées annuellement. Les enquêtes sur les ménages sont généralement effectuées tous les trois à cinq ans.

L'OMS et l'UNICEF collectent chaque année les données internationales et établissent des estimations régionales et mondiales fondées sur les données d'enquêtes sur les ménages.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Les femmes et les hommes assument généralement des rôles différents en matière d'eau et d'assainissement. Ces différences sont particulièrement marquées en zone rurale. Les femmes interviennent le plus souvent aux stades de l'utilisation, de l'approvisionnement et de la gestion de l'eau dans les ménages ruraux et elles veillent à l'hygiène du ménage. Si un système d'alimentation tombe en panne, les femmes risquent plus d'en souffrir que les hommes, parce qu'elles vont devoir aller chercher l'eau plus loin ou utiliser d'autres moyens pour répondre aux besoins d'eau et d'assainissement du ménage.

QUESTIONS DE VENTILATION

Il convient de suivre l'évolution de l'indicateur séparément pour les zones urbaines et les zones rurales. Du fait des différences de caractéristiques qui différencient ces zones dans les divers pays, la distinction entre population urbaine et population rurale ne se prête pas à une définition unique applicable à tous les pays. Les définitions nationales se réfèrent le plus souvent à l'importance de la localité, la population rurale représentant la population restante non considérée comme urbaine.

OBSERVATIONS ET LIMITES

Quand les données utilisées proviennent de sources administratives, elles se réfèrent en général aux sources existantes, utilisées ou non. En dépit des définitions officielles de l'OMS, l'appréciation de la salubrité d'un approvisionnement en eau est souvent subjective. De plus, un approvisionnement en eau peut exister sans qu'il soit nécessairement salubre ou que la population locale l'utilise. Pour ces motifs et pour d'autres raisons, les données tirées d'enquêtes sur les ménages sont généralement plus fiables que les données administratives, car les données d'enquêtes se fondent sur l'utilisation effective des approvisionnements par la population enquêtée et non sur leur simple existence.

Si l'accès est l'indicateur le plus acceptable pour l'approvisionnement en eau, il comporte cependant de graves difficultés méthodologiques et pratiques. Notamment :

- ▶ Les données ne sont pas collectées habituellement par « le secteur », mais par d'autres hors du secteur dans le cadre d'enquêtes plus générales.
- ▶ La qualité de l'eau n'est pas systématiquement examinée.
- ▶ La périodicité de la collecte et de l'analyse des données d'enquêtes sur les ménages est irrégulière, avec de longs intervalles entre les enquêtes.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ▶ **ORC MACRO** (2003). *Demographic and Health Surveys — Providing Information for Informed Decisions in Population, Health and Nutrition*. Site Internet: <http://www.measuredhs.com>. Calverton, Maryland.
- ▶ **NATIONS UNIES** (1998). *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, première révision*. Série M, n° 67, Rev.1. Numéro de vente: F.98.XVII.1. Disponible sous: <http://unstats.un.org/unsd/pubs>. (A, A, E, F)
- ▶ **NATIONS UNIES** (2001). *Indicators of Sustainable Development: Guidelines and Methodologies*. Numéro de vente: E.01.II.A.6. Disponible sous: <http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/indicators/lnd.htm>.
- ▶ **NATIONS UNIES** (2003). *Base de données des indicateurs du Millénaire*. Site Internet de la Division de statistique: <http://millenniumindicators.un.org>.
- ▶ **FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE** (2003). *Progress since the World Summit for Children*. New York. Disponible sous: <http://www.childinfo.org>.
- ▶ **FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE** (annuel). *Situation des enfants dans le monde*, New York.
- ▶ **BANQUE MONDIALE** (2003 et annuel). *Indicateurs du développement dans le monde*. Imprimé et CD-ROM. Washington, D.C. Disponible en partie sous: <http://www.worldbank.org/data>.
- ▶ **BANQUE MONDIALE** (2003). *Briefing Notes on Gender and Development — Water and Sanitation*. Washington, D.C. Disponible sous: <http://www.worldbank.org/gender/resources/briefing>.
- ▶ **BANQUE MONDIALE** (2003). *Etude de la mesure des niveaux de vie de la Banque mondiale*. Site Internet: <http://www.worldbank.org/lms>. Washington, D.C.
- ▶ **BANQUE MONDIALE** (2003). *Toolkit on Gender in Water and Sanitation*. Washington, D.C. Disponible sous: <http://www.worldbank.org/gender/resources/sectoraltools.htm>.
- ▶ **ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ** (2002 et annuel). *Rapport sur la santé dans le monde*. Genève. Disponible sous: <http://www.who.int/whr/en>.
- ▶ **ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ET FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE** (2000). *Rapport sur l'évaluation de la situation mondiale de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement en 2000*, p. 77-78. Genève. Disponible sous: http://www.who.int/docstore/water_sanitation_health/Globassessment/GlobalTOC.htm.

INSTITUTIONS

Offices statistiques nationaux

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Organisation mondiale de la santé

31

PROPORTION DE LA POPULATION AYANT ACCÈS À UN SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT AMÉLIORÉ (ZONES URBAINES ET RURALES)

DÉFINITION

La *proportion de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré (zones urbaines et rurales)* se réfère au pourcentage de la population ayant accès aux installations qui dans des conditions hygiéniques empêchent l'homme, l'animal ou l'insecte d'entrer en contact avec des excréta humains. Les dispositifs tels que les égouts ou les fosses septiques, les latrines à siphon hydraulique et les latrines simples ou les latrines améliorées à fosse ventilée sont considérés comme appropriés, à condition de ne pas être publics, aux termes du *Rapport sur l'évaluation de la situation mondiale de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement en 2000* de l'Organisation mondiale de la santé et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Pour être efficaces, ces installations doivent être bien construites et correctement entretenues.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 7. Assurer un environnement durable.

Cible 10. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base.

RAISON D'ÊTRE

Il importe que les populations urbaines et rurales disposent d'un système d'assainissement satisfaisant, mais les risques sont plus élevés dans les zones urbaines où il est plus difficile d'éviter le contact avec les déchets.

MÉTHODE DE CALCUL

L'indicateur est obtenu en établissant le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'habitants des zones urbaines ou rurales ayant accès à des dispositifs améliorés d'élimination des excréta et la population urbaine ou rurale totale.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Depuis la fin des années 1990, des données ont été régulièrement collectées au niveau national et subnational dans plus de 100 pays à partir d'enquêtes et de recensements effectués par les gouvernements, souvent avec l'appui d'organismes internationaux de développement. Deux sources de données sont couramment utilisées : les données administratives ou relatives à l'infrastructure, qui renseignent sur les installations nouvelles et anciennes, et les données tirées d'enquêtes sur les ménages, y compris les enquêtes par grappes à indicateurs multiples, les enquêtes démographiques et de santé et les études de la mesure des niveaux de vie. Tant que les données basées sur la population n'étaient pas disponibles, on a fait appel aux données communiquées par les prestataires de service.

Selon les indications disponibles, il semblerait que les données tirées d'enquêtes soient plus fiables que les documents administratifs et qu'elles fournissent des informations sur les installations effectivement utilisées par la population.

Les statistiques de la population rurale et urbaine sont obtenues directement à partir des recensements de la population.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les données administratives sont souvent présentées annuellement. Les enquêtes sur les ménages sont généralement effectuées tous les trois à cinq ans. L'OMS et l'UNICEF collectent chaque année les données internationales et établissent des estimations régionales et mondiales fondées sur les données d'enquêtes sur les ménages.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Les femmes et les hommes assument généralement des rôles différents en matière d'eau et d'assainissement. Ces différences sont particulièrement marquées en zone rurale. Les femmes interviennent le plus souvent aux stades de l'utilisation, de l'approvisionnement et de la gestion de l'eau dans les ménages ruraux et elles veillent à l'hygiène du ménage. Si un système d'alimentation tombe en panne, les femmes risquent plus d'en souffrir que les hommes, parce qu'elles vont devoir aller chercher l'eau plus loin ou utiliser d'autres moyens pour répondre aux besoins d'eau et d'assainissement du ménage.

QUESTIONS DE VENTILATION

Il convient de suivre l'évolution de l'indicateur séparément pour les zones urbaines et les zones rurales. Du

fait des différences de caractéristiques qui différencient ces zones dans les divers pays, la distinction entre population urbaine et population rurale ne se prête pas à une définition unique applicable à tous les pays. Les définitions nationales se réfèrent le plus souvent à l'importance de la localité, la population rurale représentant la population restante non considérée comme urbaine.

OBSERVATIONS ET LIMITES

Quand les données utilisées proviennent de sources administratives, elles se réfèrent en général aux systèmes d'assainissement existants, utilisés ou non. Les données tirées d'enquêtes sur les ménages sont donc généralement plus fiables que les données administratives, parce que les données d'enquêtes se fondent sur l'utilisation effective des installations par la population enquêtée et non sur leur simple existence.

Si l'accès est l'indicateur le plus acceptable pour les systèmes d'assainissement, il comporte cependant de graves difficultés méthodologiques et pratiques. Notamment :

- Les données ne sont pas collectées habituellement par « le secteur », mais par d'autres, hors du secteur, dans le cadre d'enquêtes plus générales.
- La qualité du système n'est pas systématiquement examinée.
- La périodicité de la collecte et de l'analyse des données d'enquêtes sur les ménages est irrégulière, avec de longs intervalles entre les enquêtes.

La définition de l'accès à un système d'assainissement amélioré et les méthodes permettant de l'évaluer prêtent souvent à controverse, encore plus que celles concernant l'eau, car les définitions d'un système d'assainissement « satisfaisant » varient beaucoup d'un pays à l'autre.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- **ORC MACRO** (2003). *Demographic and Health Surveys—Providing Information for Informed Decisions in Population, Health and Nutrition*. Site Internet: <http://www.measuredhs.com>. Calverton, Maryland.
- **NATIONS UNIES** (1998). *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, première révision*. Série M, n° 67, Rev.1. Numéro de vente: F.98.XVII.1 Disponible sous: <http://unstats.un.org/unsd/pubs>. (A, A, E, F)
- **NATIONS UNIES** (2001). *Indicators of Sustainable Development: Guidelines and Methodologies*. Numéro de vente: E.01.II.A.6. Disponible sous: <http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/indicators/lsd.htm>.

- **NATIONS UNIES** (2003). *Base de données des indicateurs du Millénaire*. Site Internet de la Division de statistique: <http://millenniumindicators.un.org>.
- **FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE** (2003). *Progress since the World Summit for Children*. New York. Disponible sous: <http://www.childinfo.org>.
- **BANQUE MONDIALE** (2003). *Etude de la mesure des niveaux de vie de la Banque mondiale*. Site Internet: <http://www.worldbank.org/lsm>. Washington, D.C.
- **ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ET FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE** (2000). *Rapport sur l'évaluation de la situation mondiale de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement en 2000*, Genève. Disponible sous: http://www.who.int/docstore/water_sanitation_health/Globassessment/GlobalTOC.htm.

INSTITUTIONS

Offices statistiques nationaux

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Organisation mondiale de la santé

32

PROPORTION DES MÉNAGES AYANT ACCÈS À LA SÉCURITÉ D'OCCUPATION DES LOGEMENTS

DÉFINITION

La proportion des ménages ayant accès à la sécurité d'occupation des logements est égale à 1 moins le pourcentage de la population urbaine vivant dans des taudis. En l'absence de données sur le nombre d'habitants de taudis, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) fournit des estimations fondées sur la définition des taudis adoptée par la réunion du Groupe d'experts sur les indicateurs urbains en 2002. Ces indicateurs seront corrigés et la définition de la sécurité d'occupation des logements et celle des taudis seront affinés au cours de futures consultations avec les participants à la réunion du Groupe d'experts et leurs réseaux de spécialistes.

La sécurité d'occupation des logements se réfère aux ménages qui possèdent ou achètent leur habitation, qui la louent par contrat privé ou qui vivent dans des logements sociaux ou en sous-location. Les ménages n'ayant pas la sécurité d'occupation du logement sont qualifiés de *squatters* (qu'ils paient ou non un loyer), de *sans-abri* et de *ménages sans titre officiel d'occupation*.

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains définit le ménage vivant dans un taudis comme un groupe de personnes vivant sous le même

toit et qui ne disposent pas d'un ou plusieurs (dans certaines villes, deux ou plus) des éléments suivants : sécurité d'occupation, qualité structurelle et durabilité du logement, accès à une eau salubre, accès à des systèmes d'assainissement et surface habitable suffisante.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 7. Assurer un environnement durable.

Cible 11. Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.

RAISON D'ÊTRE

L'indicateur a pour objet de fournir un aperçu de la part de la population urbaine vivant dans des conditions de pauvreté et de misère physique et environnementale.

MÉTHODE DE CALCUL

L'indicateur est égal à 1 moins le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre de ménages en zone urbaine ne disposant pas d'un ou plusieurs des éléments énumérés sous la « définition » et le nombre de ménages en zone urbaine.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les données proviennent principalement des enquêtes sur les ménages, par exemple les enquêtes démographiques et de santé, les enquêtes par grappes à indicateurs multiples et les questionnaires du programme commun de surveillance. Dans les pays ne disposant pas de telles données d'enquêtes, les données peuvent être obtenues à partir de recensements de la population et de logements, qui comportent généralement des questions relatives à la sécurité d'occupation des logements.

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains établit des estimations de la population des taudis à partir de ces sources nationales en vue d'évaluer les tendances régionales et mondiales.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les enquêtes sur les ménages sont généralement effectuées tous les trois à cinq ans. Les recensements sont effectués tous les dix ans.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Pour les femmes (plus que pour les hommes), le logement — outre son rôle d'abri essentiel — joue souvent un rôle important comme lieu de travail, de relations sociales et de soins aux enfants. Il peut aussi être un re-

fuge en cas d'instabilité sociale ou de violence. Du fait de pratiques sociales et économiques discriminatoires à l'intérieur et hors du ménage, les femmes peuvent être exclues à de nombreux égards de l'administration du ménage, en ce qui concerne notamment la prise de décisions, la maîtrise des ressources du foyer, les droits de succession et de propriété, l'organisation communautaire ou la construction du logement. Cette exclusion peut mettre en péril, en ce qui les concerne, la sécurité d'occupation du logement, en les empêchant de posséder, de donner à bail ou de louer l'habitation, d'en hériter ou de continuer à résider sur la propriété ou dans le logement.

OBSERVATIONS ET LIMITES

En général on ne dispose pas encore de données à ce sujet.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ▶ CENTER ON HOUSING RIGHTS AND EVICTIONS (2003). Women and Housing Rights. Dans *Housing Rights*. Genève. Disponible sous : <http://www.cohre.org/hrframe.htm>.
- ▶ NATIONS UNIES (2003). *Base de données des indicateurs du Millénaire*. Site Internet de la Division de statistique : <http://millenniumindicators.un.org>.
- ▶ NATIONS UNIES. COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME. «Egalité des femmes en matière de propriété, d'accès et de contrôle fonciers et égalité du droit à la propriété et à un logement convenable». *Documents officiels du Conseil économique et social, Cinquante-sixième session. Supplément n° 3 (E/200/23-E/CN.4/2000/167)*, Résolution 2000/13. Genève. Disponible sous : <http://www.unhabitat.org/programmes/landtenure/13.asp>.
- ▶ PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (ONU-HABITAT) [2002]. *Expert Group Meeting on Urban Indicators—Secure Tenure, Slums and Global Sample of Cities*. Nairobi. Disponible sous : <http://www.unhabitat.org/programmes/guo/documents/EGMfinalreport4Dec02.pdf>.
- ▶ PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (ONU-HABITAT) [2003]. *Observatoire mondial des villes*. Site Internet : <http://www.unhabitat.org/programmes/guo>. Nairobi.
- ▶ PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (ONU-HABITAT) [2003]. *Guide to Monitoring Target 11: Improving the Lives of 100 Million Slum Dwellers — Progress towards the Millenium De-*

velopment Goals. Nairobi. Disponible sous : <http://www.unhabitat.org/mdg>.

- **PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (ONU-HABITAT)** [2003]. *Campagne mondiale des modes d'occupation du logement sûrs*. Site Internet : <http://www.unhabitat.org/campaigns/tenure>. Nairobi.

ONU-Habitat établit des estimations régionales et mondiales du pourcentage d'habitants de taudis à partir de données nationales. Au niveau national, il n'a pas encore été établi de séries de données comparables sur le plan international.

INSTITUTION

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

33

APD NETTE, TOTALE ET EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS, EN POURCENTAGE DU REVENU NATIONAL BRUT DES PAYS DONATEURS MEMBRES DU CAD/OCDE

DÉFINITION

L'*aide publique au développement* comprend les dons et prêts accordés sur l'initiative du secteur public aux pays en développement et territoires figurant sur la liste des bénéficiaires d'aide du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE), avec pour principal objectif la promotion du développement économique et du bien-être et à des conditions financières favorables (s'il s'agit d'un prêt, il devra comporter un élément de don d'au moins 25 %). La coopération technique est incluse. Les dons, prêts et crédits accordés à des fins militaires sont exclus. Est également exclue l'aide aux pays en développement et en transition plus avancés tels qu'ils auront été désignés par le CAD.

Le *revenu national brut (RNB)* aux prix du marché représente l'ensemble des revenus primaires bruts reçus par les unités institutionnelles et secteurs résidents du pays. Le RNB aux prix du marché a été appelé produit national brut (PNB) dans le Système de comptabilité nationale de 1993. Contrairement au produit intérieur brut, le RNB fait appel à la notion de revenu (revenu primaire) et non à la valeur ajoutée.

Sur la recommandation du Comité des politiques de développement, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, l'Assemblée générale décide du choix des pays à inclure dans la liste des *pays les moins*

avancés (PMA). En janvier 2004, cette liste comportait les pays suivants, par région : *Afrique* : Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Comores, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad, Togo, et Zambie; *Asie et Pacifique* : Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Îles Salomon, Kiribati, Maldives, Myanmar, Népal, République démocratique populaire lao, Samoa, Timor-Leste, Tuvalu, Vanuatu et Yémen; *Amérique latine et Caraïbes* : Haïti.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Cible 12. Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire, comprenant un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international.

Cible 13. S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. La réalisation de cette cible suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des dettes publiques bilatérales; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.

Cible 14. Répondre aux besoins particuliers des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale).

Cible 15. Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme.

RAISON D'ÊTRE

L'objectif 8 concerne la façon dont les pays développés peuvent aider les pays en développement à réaliser les sept autres objectifs en augmentant l'aide au développement, en améliorant l'accès aux marchés et en allégeant la dette. La Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey,

Mexique, en 2002, a incité les principaux pays donateurs à prendre des engagements pour commencer à inverser la baisse de l'aide publique au développement et à mettre davantage l'accent sur la réduction de la pauvreté, l'éducation et la santé pour aider les pays à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

MÉTHODE DE CALCUL

Le RNB est égal au PNB (qui représente aux prix du marché le résultat final de l'activité de production des unités de production résidentes) moins les revenus primaires versés à des unités non résidentes plus les revenus primaires reçus d'unités non résidentes. En d'autres termes, le RNB est égal au PNB moins les impôts (moins les subventions) sur la production et les importations, la rémunération des salariés et les revenus de la propriété versés au reste du monde plus les éléments des rubriques correspondantes versés par le reste du monde.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les données sont collectées par le Comité d'aide au développement de l'OCDE.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Périodicité annuelle.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (2003). Site Internet: <http://www.oecd.org/dac>. Paris.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (annuel). *Rapport sur la coopération pour le développement*. Paris.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (annuel). *International Development Statistics*. CD-ROM. Paris.
- NATIONS UNIES (2003). *Base de données des indicateurs du Millénaire*. Site Internet de la Division de statistique: <http://millenniumindicators.un.org>.
- NATIONS UNIES, COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL, ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES ET BANQUE MONDIALE (1994). *Système de comptabilité nationale de 1993 (SNA 1993)*, série F, n° 2, Rev. 4. Numéro de vente: E.94.XVII.4. Disponible avec mises à jour sous: <http://unstats.un.org/unsd/sna1993>.

- BUREAU DU HAUT REPRÉSENTANT DES NATIONS UNIES POUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS, LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL ET LES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT (2003). Site Internet: <http://www.un.org/ohrlls>.

INSTITUTIONS

Organisation de coopération et de développement économiques/Comité d'aide au développement

34

APD BILATÉRALE ALLOUÉE PAR LES PAYS DONATEURS MEMBRES DU CAD/OCDE, PAR SECTEUR, AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE (ÉDUCATION DE BASE, SOINS DE SANTÉ PRIMAIRES, NUTRITION, EAU SALUBRE ET ASSAINISSEMENT)

DÉFINITION

L'*aide publique au développement (APD)* comprend les dons et prêts accordés sur l'initiative du secteur public aux pays en développement et territoires figurant sur la liste des bénéficiaires d'aide du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, avec pour principal objectif la promotion du développement économique et du bien-être et à des conditions financières favorables (s'il s'agit d'un prêt, il devra comporter un élément de don d'au moins 25 %). La coopération technique est incluse. Les dons, prêts et crédits accordés à des fins militaires sont exclus. Est également exclue l'aide aux pays en développement et en transition plus avancés tels qu'ils auront été désignés par le CAD. L'*aide publique au développement bilatérale* est l'aide accordée par un pays à un autre pays.

L'*éducation de base* comprend l'éducation primaire, l'acquisition des aptitudes utiles dans la vie quotidienne pour les jeunes et les adultes et l'éducation des jeunes enfants. Les *soins de santé primaires* englobent les soins de santé de base, l'infrastructure sanitaire de base, la nutrition de base, la lutte contre les maladies transmissibles, l'éducation sanitaire et la formation du personnel de santé. (Pour l'eau salubre et l'assainissement, voir INDICATEURS 30 et 31.)

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Cible 12. Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé,

prévisible et non discriminatoire, comprenant un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international.

Cible 13. S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. La réalisation de cette cible suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des dettes publiques bilatérales; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.

Cible 14. Répondre aux besoins particuliers des pays sans littoral et des petits Etats insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale).

Cible 15. Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme.

RAISON D'ÊTRE

Le Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague en 1995 a suggéré que « les pays partenaires intéressés, développés et en développement, s'engagent d'un commun accord à allouer en moyenne 20 % de l'aide publique au développement et 20 % du budget national, respectivement, aux programmes sociaux de base ». Ces programmes comprennent l'éducation de base, la santé de base, les programmes relatifs à la population et à la santé génésique ainsi que les projets concernant l'eau et l'assainissement axés sur les groupes qui vivent dans la pauvreté.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les données sont collectées par le Comité d'aide au développement de l'OCDE.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Périodicité annuelle.

OBSERVATIONS ET LIMITES

L'aide concernant l'approvisionnement en eau et l'assainissement n'est considérée en tant qu'élément des services sociaux de base que si la priorité est accordée à la lutte contre la pauvreté.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (2003). Site Internet : <http://www.oecd.org/dac>. Sous « Topics », sélectionner : « Aid statistics, Aid effectiveness » et « donor practices » ou « Millenium Development Goals ». Paris.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (annuel). *La coopération pour le développement. Rapport*. Paris.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (annuel). *International Development Statistics*. CD-ROM. Paris.
- NATIONS UNIES (2003). *Base de données des indicateurs du Millénaire*. Site Internet de la Division de statistique : <http://millenniumindicators.un.org>.

INSTITUTION

Organisation de coopération et de développement économiques/Comité d'aide au développement

35

PROPORTION DE L'APD BILATÉRALE DES PAYS DONATEURS MEMBRES DU CAD/OCDE QUI EST DÉLIÉE

DÉFINITION

L'*aide publique au développement* comprend les dons et prêts accordés sur l'initiative du secteur public aux pays en développement et territoires figurant sur la liste des bénéficiaires d'aide du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, avec pour principal objectif la promotion du développement économique et du bien-être et à des conditions financières favorables (s'il s'agit d'un prêt, il devra comporter un élément de don d'au moins 25 %). La coopération technique est incluse. Les dons, prêts et crédits accordés à des fins militaires sont exclus. Est également exclue l'aide aux pays en développement et en transition plus avancés tels qu'ils auront été désignés par le CAD. L'*aide publique au développement bilatérale* est l'aide accordée par un pays à un autre pays.

L'*aide publique au développement bilatérale déliée* est l'aide accordée par un pays à un autre pays et au moyen de laquelle les biens et services associés peuvent être pleinement et librement achetés dans pratiquement tous les pays.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Cible 12. Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire, comprenant un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international.

Cible 13. S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. La réalisation de cette cible suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des dettes bilatérales; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.

Cible 14. Répondre aux besoins particuliers des pays sans littoral et des petits Etats insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement des petits Etats insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale).

Cible 15. Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme.

RAISON D'ÊTRE

Si les achats au titre des contrats d'aide sont liés à des fournisseurs dans le pays donneur, leur efficacité par rapport au coût s'en trouve réduite. Conscients de ce fait, les pays membres de l'OCDE/CAD ont accru la part déliée de leur aide. La part déliée de l'aide aux pays les moins avancés a augmenté assez lentement, mais la situation devrait s'améliorer avec la mise en œuvre de la recommandation du CAD visant à délier l'aide publique au développement attribuée à ces pays.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les données sont collectées par le Comité d'aide au développement de l'OCDE.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Périodicité annuelle.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (2003). Site Internet: <http://www.oecd.org/dac>. Sous la mention « Topics », sélectionner : « Aid statistics, Aid effectiveness » et « donor practices », ou « Millennium Development Goals ». Paris.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (annuel). La coopération pour le développement. Rapport. Paris.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (annuel). *International Development Statistics*. CD-ROM. Paris.
- NATIONS UNIES (2003). *Base de données des indicateurs du Millénaire*. Site Internet de la Division de statistique: <http://millenniumindicators.un.org>.
- BUREAU DU HAUT REPRÉSENTANT DES NATIONS UNIES POUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS, LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL ET LES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT (2003). Site Internet: <http://www.un.org/ohrls>.

INSTITUTION

Organisation de coopération et de développement économiques/Comité d'aide au développement

36

APD REÇUE PAR LES PAYS SANS LITTORAL EN TANT QUE POURCENTAGE DE LEURS REVENUS NATIONAUX BRUTS (RNB)

DÉFINITION

L'*aide publique au développement* comprend les dons et prêts accordés aux pays en développement et territoires figurant sur la liste des bénéficiaires d'aide du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, avec pour principal objectif la promotion du développement économique et du bien-être et à des conditions financières favorables (s'il s'agit d'un prêt, il devra comporter un élément de don d'au moins 25 %). La coopération technique est incluse. Les dons, prêts et crédits accordés à des fins militaires sont exclus. Est également exclue l'aide aux pays en développement et en transition plus avancés tels qu'ils auront été désignés par le CAD. Le *revenu national brut (RNB)* des pays bénéficiaires aux prix du marché représente l'ensemble des revenus pri-

maires bruts reçus par les unités institutionnelles et secteurs résidents du pays. Le RNB aux prix du marché a été appelé produit national brut (PNB) dans le Système de comptabilité nationale de 1953. Contrairement au produit intérieur brut, le RNB fait appel à la notion de revenu (revenu primaire) et non à la valeur ajoutée.

Les pays en développement sans littoral sont, par région : *Afrique* : Botswana, Burkina Faso, Burundi, Ethiopie, Lesotho, Malawi, Mali, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Swaziland, Tchad, Zambie et Zimbabwe; *Asie et Pacifique* : Afghanistan, Azerbaïdjan, Bhoutan, Kazakhstan, Kirghizstan, Mongolie, Népal, Ouzbékistan, République démocratique populaire lao, Tadjikistan et Turkménistan; *Europe* : Ex-République yougoslave de Macédoine et République de Moldova (prévue à partir de 2003); *Amérique latine et Caraïbes* : Bolivie et Paraguay.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Cible 12. Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire, comprenant un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international.

Cible 13. S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. La réalisation de cette cible suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés; l'application du programme renforcé d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des dettes publiques bilatérales; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.

Cible 14. Répondre aux besoins particuliers des pays sans littoral et des petits Etats insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale).

Cible 15. Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme.

RAISON D'ÊTRE

L'indicateur prend en compte les besoins particuliers des pays sans littoral pour atteindre leurs objectifs de développement.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les données sont collectées par le Comité d'aide au développement de l'OCDE.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Périodicité annuelle.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ▶ ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (2003). Site Internet <http://www.oecd.org/dac>. Sous la mention « Topics », sélectionner : « Aid statistics, Aid effectiveness » et « donor practices », ou « Millennium Development Goals ». Paris.
- ▶ ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (annuel). *La coopération pour le développement. Rapport*. Paris.
- ▶ ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (annuel). *International Development Statistics*. CD-ROM. Paris.
- ▶ NATIONS UNIES (2003). *Base de données des indicateurs du Millénaire*. Site Internet de la Division de statistique : <http://millenniumindicators.un.org>.
- ▶ NATIONS UNIES, COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL, ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES ET BANQUE MONDIALE (1994). *Système de comptabilité nationale de 1993 (SNA 1993)*, série F, n° 2, Rev.4. Numéro de vente : F.94.XVII.4. Disponible avec mises à jour sous : <http://unstats.un.org/unsd/sna1993>.
- ▶ BUREAU DU HAUT REPRÉSENTANT DES NATIONS UNIES POUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS, LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL ET LES PETITS ETATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT (2003). Site Internet : <http://www.un.org/ohrls>.

INSTITUTION

Organisation de coopération et de développement économiques/Comité d'aide au développement

APD REÇUE PAR LES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT EN TANT QUE POURCENTAGE DE LEURS REVENUS NATIONAUX BRUTS

DÉFINITION

L'aide publique au développement comprend les dons et prêts accordés sur l'initiative du secteur public aux pays en développement et territoires figurant sur la liste des bénéficiaires d'aide du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, avec pour principal objectif la promotion du développement économique et du bien-être et à des conditions financières favorables (s'il s'agit d'un prêt, il devra comporter un élément de don d'au moins 25 %). La coopération technique est incluse. Les dons, prêts et crédits accordés à des fins militaires sont exclus. Est également exclue l'aide aux pays en développement et en transition plus avancés tels qu'ils auront été désignés par le CAD.

Le *revenu national brut (RNB) des pays bénéficiaires* aux prix du marché représente l'ensemble des revenus primaires bruts reçus par les unités institutionnelles et secteurs résidents du pays. Le RNB aux prix du marché a été appelé produit national brut (PNB) dans le Système de comptabilité nationale de 1953. Contrairement au produit intérieur brut, le RNB fait appel à la notion de revenu (revenu primaire) et non à la valeur ajoutée.

Les petits Etats insulaires en développement sont, par région : *Afrique* : Cap-Vert, Comores, Guinée-Bissau, Maurice, Sao Tomé-et-Principe et Seychelles; *Asie et Pacifique* : Bahreïn, Etats fédérés de Micronésie, Fidji, Iles Cook, Iles Marshall, Iles Salomon, Kiribati, Maldives, Nauru, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Singapour, Timor-Leste, Tokélaou, Tonga, Tuvalu et Vanuatu; *Europe* : Chypre et Malte; *Amérique latine et Caraïbes* : Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Cuba, Dominique, Grenade, Guyane, Haïti, Iles Vierges américaines, Jamaïque, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Cible 12. Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire, comprenant un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international.

Cible 13. S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. La réalisation de cette cible suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des dettes publiques bilatérales; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.

Cible 14. Répondre aux besoins particuliers des pays sans littoral et des petits Etats insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale).

Cible 15. Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme.

RAISON D'ÊTRE

L'indicateur prend en compte les besoins particuliers des petits Etats insulaires en développement. Ce groupe de pays présente de grandes différences de revenu par habitant, des pays les moins avancés aux pays à revenu élevé. Les pays les moins avancés ont besoin d'une aide permanente, qui doit être surveillée de près.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les données sont collectées par le Comité d'aide au développement de l'OCDE.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Périodicité annuelle.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (2003). Site Internet : <http://www.oecd.org/dac>. Sous la mention « Topics », sélectionner : « Aid statistics, Aid effectiveness » et « donor practices », ou « Millennium Development Goals ». Paris.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (annuel). *Rapport sur la coopération pour le développement*. Paris.

- **ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT** (annuel). *International Development Statistics*. CD-ROM. Paris.
- **NATIONS UNIES** (2003). *Base de données des indicateurs du Millénaire*. Site Internet de la Division de statistique: <http://millenniumindicators.un.org>.
- **NATIONS UNIES, COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL, ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES ET BANQUE MONDIALE** (1994). *Système de comptabilité nationale de 1993 (SNA 1993)*, série F, n° 2, Rev.4. Numéro de vente: F.94.XVII.4. Disponible avec mises à jour sous: <http://unstats.un.org/unsd/sna1993>.
- **BUREAU DU HAUT REPRÉSENTANT DES NATIONS UNIES POUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS, LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL ET LES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT** (2003). Site Internet: <http://www.un.org/ohrrls>.

INSTITUTION

Organisation de coopération et de développement économiques/Comité d'aide au développement

38

PROPORTION DU TOTAL DES IMPORTATIONS DES PAYS DÉVELOPPÉS (EN VALEUR ET À L'EXCLUSION DES ARMES) EN PROVENANCE DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET DES PAYS LES MOINS AVANCÉS, ADMISES EN FRANCHISE DE DROITS

DÉFINITION

Les *importations* et la valeur importée des marchandises sont des biens qui s'ajoutent au stock de ressources matérielles d'un pays en pénétrant sur son territoire économique. Les marchandises simplement transportées à travers un pays (marchandises en transit) ou en admission temporaire (sauf les marchandises destinées à être transformées dans le pays) ne s'ajoutent pas au stock de ressources matérielles d'un pays et ne sont pas incluses dans les statistiques du commerce international des marchandises. Dans de nombreux cas, le territoire économique du pays correspond en grande partie avec son territoire douanier, à savoir le territoire sur lequel la législation douanière du pays s'applique intégralement.

Les *marchandises admises en franchise de droits* sont les exportations de marchandises (à l'exclusion des armes)

en provenance de pays en développement et admises sans droits de douane dans les pays développés.

Il n'existe pas de règle établie pour définir les pays ou zones *développés* et *en développement* dans le système des Nations Unies. Dans la pratique, le Japon en Asie, le Canada et les États-Unis en Amérique du Nord, l'Australie et la Nouvelle-Zélande en Océanie et l'Europe sont considérés comme des régions ou zones « développées ». Dans les statistiques du commerce international, l'Union douanière d'Afrique australe est aussi traitée comme une région développée et Israël comme un pays développé; les pays qui ont succédé à l'ex-Yougoslavie sont considérés comme des pays en développement; les pays d'Europe orientale et les pays européens qui faisaient partie de l'ex-Union soviétique ne sont pas inclus dans les régions développées ou en développement.

Sur la recommandation du Comité des politiques de développement, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, l'Assemblée générale décide du choix des pays à inclure dans la liste des *pays les moins avancés* (PMA). En janvier 2004, cette liste comportait les pays suivants, par région : *Afrique* : Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad, Togo, et Zambie; *Asie et Pacifique* : Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Îles Salomon, Kiribati, Maldives, Myanmar, Népal, République démocratique populaire lao, Samoa, Timor-Leste, Tuvalu, Vanuatu et Yémen; *Amérique latine et Caraïbes* : Haïti.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Cible 12. Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire, comprenant un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international.

Cible 13. S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. La réalisation de cette cible suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des dettes publiques bilatérales; et l'octroi d'une APD plus gé-

néreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.

Cible 14. Répondre aux besoins particuliers des pays sans littoral et des petits Etats insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale).

Cible 15. Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme.

RAISON D'ÊTRE

L'indicateur permet de suivre les efforts entrepris sur le plan international en vue d'éliminer les obstacles au commerce pour les pays en développement et d'encourager la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les populations pauvres des pays en développement travaillent surtout dans l'agriculture et les activités manufacturières à forte intensité de main-d'œuvre, secteurs confrontés aux plus grands obstacles au commerce. L'élimination des obstacles au commerce des marchandises pourrait donc augmenter la croissance de ces pays dans une proportion importante.

MÉTHODE DE CALCUL

Pour évaluer leurs exportations, les pays peuvent choisir les valeurs franco à bord (f.a.b.) qui ne comprennent que la valeur de transaction des marchandises et la valeur des services fournis pour livrer les marchandises à la frontière du pays exportateur ou les valeurs coût, assurance, fret (c.a.f.) qui y ajoutent la valeur des services fournis pour acheminer les marchandises de la frontière du pays exportateur à la frontière du pays importateur. Il est recommandé d'évaluer les marchandises importées aux prix c.a.f. à des fins statistiques. Les droits spécifiques — non exprimés en pourcentage de la valeur déclarée — peuvent ou non être inclus dans l'évaluation des marchandises admises en franchise de droits.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

L'indicateur est calculé par la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement en collaboration avec la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce, à partir du CD-ROM du Système d'analyse et d'information sur le commerce (TRAINS), version 8 (2002).

OBSERVATIONS ET LIMITES

Les données utilisées pour l'indicateur ne sont disponibles qu'au niveau mondial.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- NATIONS UNIES (1998). *Statistiques du commerce international de marchandises — Concepts et définitions*, série M, n° 52, Rev.2. Numéro de vente: F.98.XVII.16. Disponible sous: <http://unstats.un.org/unsd/pubs> (A, A, C, E, F, R).
- NATIONS UNIES (2003). *Base de données des indicateurs du Millénaire*. Site Internet de la Division de statistique: <http://millenniumindicators.un.org>.
- NATIONS UNIES, COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL, ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES ET BANQUE MONDIALE (1994). *Système de comptabilité nationale de 1993 (SNA 1993)*, série F, n° 2, Rev.4. Numéro de vente: E.94.XVII.4; par. 7.66 pour les droits à l'importation. Disponible avec mises à jour sous: <http://unstats.un.org/unsd/sna1993>.
- CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT (2003). *Système d'analyse et d'information sur le commerce (TRAINS)*, Site Internet: <http://r0.unctad.org/trains>. Genève.
- BUREAU DU HAUT REPRÉSENTANT DES NATIONS UNIES POUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS, LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL ET LES PETITS ETATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT (2003). Site Internet: <http://www.un.org/ohrlls>.
- ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES (1996). *Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, deuxième édition (SH)*. Bruxelles. (A, F)

La non-concordance des données entre les pays limite les possibilités de comparaison sur le plan international.

INSTITUTION

Organisation mondiale du commerce

TAUX MOYENS DE DROITS DE DOUANE APPLIQUÉS PAR LES PAYS DÉVELOPPÉS AUX PRODUITS AGRICOLES, TEXTILES ET VÊTEMENTS EN PROVENANCE DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

DÉFINITION

Les *taux moyens de droits de douane* sont la moyenne simple de tous les droits *ad valorem* appliqués (droits de douane calculés à partir de la valeur de la marchandise importée) applicables aux importations bilatérales des pays développés. Les *produits agricoles* comprennent les produits végétaux et animaux, y compris les cultures arboricoles, mais à l'exclusion du bois d'œuvre et des produits de la pêche. Les *vêtements* et les textiles comprennent les fibres naturelles et synthétiques et les tissus et articles d'habillement fabriqués à partir de ces fibres.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Cible 12. Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire, comprenant un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international.

Cible 13. S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. La réalisation de cette cible suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des dettes publiques bilatérales; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.

Cible 14. Répondre aux besoins particuliers des pays sans littoral et des petits Etats insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale).

Cible 15. Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme.

RAISON D'ÊTRE

L'indicateur permet de suivre les efforts entrepris sur le plan international en vue d'éliminer les obstacles au

commerce pour les pays en développement et d'encourager la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les populations pauvres des pays en développement travaillent surtout dans l'agriculture et les activités manufacturières à forte intensité de main-d'œuvre, secteurs confrontés aux plus grands obstacles au commerce. L'élimination des obstacles au commerce des marchandises pourrait donc augmenter la croissance de ces pays dans une proportion importante.

MÉTHODE DE CALCUL

Pour calculer les taux moyens de droits de douane, on donne la même pondération à chaque courant d'échange bilatéral à six chiffres du système harmonisé. Les résultats pour chaque pays développé sont ensuite agrégés en utilisant le modèle standard d'importations comme formule de pondération pour tous les importateurs. La formule de pondération standard devrait ainsi correspondre à la structure moyenne des importations de tous les marchés des pays développés pour les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement. Les taux de droits de douane appliqués sont les taux moyens *ad valorem*, y compris les taux pour la nation la plus favorisée et ceux pour les autres nations (le plus souvent préférentiels). Comme il n'est pas possible de convertir les taux non *ad valorem* en équivalents *ad valorem*, toutes les lignes tarifaires comportant des taux non *ad valorem* sont exclues du calcul. Cela concerne en particulier les produits agricoles pour lesquels près de 25 % des catégories de produits à six chiffres du système harmonisé comportent au moins une ligne tarifaire non *ad valorem*. En conséquence, la partie agricole de l'indicateur est exclue de l'ensemble initial de données en attendant qu'une méthodologie appropriée soit mise au point pour traiter les tarifs non *ad valorem*.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

L'indicateur est calculé par la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement et l'Organisation mondiale du commerce, en consultation avec la Banque mondiale, à partir du Système d'analyse et d'information sur le commerce (TRAINS), CD-ROM version 8 (2002). Base de données de l'Organisation de coopération et de développement économiques, www.oecd.org. Base de données sur les marchés agricoles, <http://www.amad.org>.

OBSERVATIONS ET LIMITES

Il existe deux types de taux moyens — taux moyens simples, utilisés pour l'observation des objectifs et moyenne pondérée. Les moyennes simples offrent sou-

vent un meilleur indicateur de la protection tarifaire que les moyennes pondérées, qui sont faussées vers le bas parce que les taux élevés découragent les échanges et réduisent les pondérations qui leur sont appliquées.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ▶ **NATIONS UNIES** (1998). *Statistiques du commerce international de marchandises—Concepts et définitions*, série M, n° 52, Rev.2. Numéro de vente: F.98.XVII.16. Disponible sous: <http://unstats.un.org/unsd/pubs> (A, A, C, E, F, R).
- ▶ **NATIONS UNIES** (2003). *Base de données des indicateurs du Millénaire*. Site Internet de la Division de statistique: <http://millenniumindicators.un.org>.
- ▶ **ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES** (1996). *Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, deuxième édition (SH)*. Bruxelles. (A, F)

La non-concordance des données entre les pays limite les possibilités de comparaison sur le plan international.

INSTITUTION

Organisation mondiale du commerce

40

ESTIMATION DES SUBVENTIONS AGRICOLES DANS LES PAYS DE L'OCDE EN POURCENTAGE DE LEUR PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB)

DÉFINITION

Les *subventions agricoles* représentent la valeur monétaire annuelle de tous les transferts bruts des contribuables et des consommateurs, nationaux et étrangers, (sous forme de subventions, en application de mesures prises par les pouvoirs publics pour soutenir l'agriculture), déduction faite des recettes budgétaires associées, quels que soient leurs objectifs et leurs incidences sur la production et le revenu agricole ou la consommation de produits agricoles.

Pour les produits agricoles, l'évaluation du montant total des subventions représente le coût total des politiques agricoles pour l'ensemble des contribuables et des consommateurs. Exprimée en *pourcentage du PIB*, l'évaluation du montant total des subventions est un indicateur du coût pour l'ensemble de l'économie.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Cible 12. Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire, comprenant un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international.

Cible 13. S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. La réalisation de cette cible suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des dettes publiques bilatérales; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.

Cible 14. Répondre aux besoins particuliers des pays sans littoral et des petits Etats insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale).

Cible 15. Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme.

RAISON D'ÊTRE

Pour pouvoir accéder aux marchés étrangers, les pays en développement se trouvent confrontés non seulement à des droits de douane mais aussi à la concurrence de produits des pays développés qui bénéficient de subventions publiques. Le défi lié au Programme de Doha pour le développement consiste à réduire davantage les aides qui faussent la production et le commerce et à appliquer des politiques permettant d'atteindre les objectifs nationaux et internationaux tout en garantissant le bon fonctionnement des marchés.

MÉTHODE DE CALCUL

L'estimation du montant total des subventions englobe l'aide apportée aux agriculteurs individuels sous forme d'obstacles tarifaires maintenant les prix agricoles nationaux au-dessus des prix des marchés mondiaux, les versements financés par le budget, les subventions aux intrants et aux produits alimentaires et l'appui aux services généraux profitant à l'ensemble du secteur agricole.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Périodicité annuelle.

OBSERVATIONS ET LIMITES

Les différences entre pays des estimations du montant total des subventions en pourcentage du PIB reflètent le niveau de soutien et la part de la production agricole dans l'économie. Les changements dans le temps reflètent l'évolution du niveau de soutien et de la part de l'agriculture dans le PIB, ainsi que la croissance de l'économie.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (2003). *Producer and Consumer Support Estimates. OECD Database 1986-2002. User's Guide*. Paris. Disponible sous : <http://www.oecd.org/dataoecd/47/20/4351287.pdf>.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (2003). *Producer and Consumer Support Estimates. OECD Database 1986-2002*. Site Internet : <http://www.oecd.org>. Sélectionner « Statistics/ Agriculture and Fisheries ». Paris.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (annuel). *Agricultural Policies in OECD Countries, Monitoring and Evaluation*. Paris.
- NATIONS UNIES (2003). *Base de données des indicateurs du Millénaire*. Site Internet de la Division de statistique : <http://millenniumindicators.un.org>.
- NATIONS UNIES, COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL, ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES ET BANQUE MONDIALE (1994). *Système de comptabilité nationale de 1993 (SNA 1993)*, série F, n° 2, Rev.4. Numéro de vente : F.94.XVII.4. Disponible avec mises à jour sous : <http://unstats.un.org/unsd/sna1993>.

INSTITUTION

Organisation de coopération et de développement économiques

41 PROPORTION DE L'APD ALLOUÉE AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES

DÉFINITION

L'aide publique au développement comprend les dons et prêts accordés sur l'initiative du secteur public aux pays en développement et territoires figurant sur la liste des bénéficiaires d'aide du Comité d'aide au déve-

loppement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, avec pour principal objectif la promotion du développement économique et du bien-être et à des conditions financières favorables (s'il s'agit d'un prêt, il devra comporter un élément de don d'au moins 25 %). La coopération technique est incluse. Les dons, prêts et crédits accordés à des fins militaires sont exclus. Est également exclue l'aide aux pays en développement et en transition plus avancés tels qu'ils auront été désignés par le CAD.

Les activités visant à renforcer les capacités commerciales augmentent la capacité du pays bénéficiaire de :

- Formuler et mettre en œuvre une stratégie de développement commercial et créer un environnement favorable pour accroître le volume et la valeur ajoutée des exportations, diversifier les produits et les marchés et accroître les investissements étrangers pour créer des emplois et des activités commerciales;
- Stimuler le commerce des entreprises du pays et encourager les investissements dans les secteurs orientés vers le commerce;
- Tirer parti des avantages procurés par les institutions, négociations et processus qui configurent la politique commerciale du pays et encourager l'investissement dans les industries orientées vers les échanges commerciaux.

Ces activités sont classées par le *Premier rapport conjoint OMC/OCDE sur l'assistance technique et le renforcement des capacités liés au commerce (First Joint WTO/OECD Report on Trade-Related Technical Assistance and Capacity-Building)* [2002] en deux grandes catégories, politique et règlements commerciaux (divisée en dix-neuf sous-catégories) et développement du commerce (divisée en six sous-catégories).

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Cible 12. Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire, comprenant un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international.

Cible 13. S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. La réalisation de cette cible suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des det-

tes publiques bilatérales; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.

Cible 14. Répondre aux besoins particuliers des pays sans littoral et des petits Etats insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale).

Cible 15. Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme.

RAISON D'ÊTRE

A la quatrième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) tenue à Doha en 2001, les pays donateurs se sont engagés à fournir un soutien accru pour aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à renforcer leur capacité en matière commerciale et à s'intégrer aux marchés mondiaux.

Les données collectées pour cet indicateur aideront à suivre les aspects suivants de l'aide publique au développement liée au commerce :

- ▶ Transparence de l'aide technique liée au commerce;
- ▶ Partage des informations;
- ▶ Réduction des doubles emplois et mesures visant à les éviter;
- ▶ Evaluation des progrès réalisés pour mettre en œuvre les mandats de Doha concernant la coopération technique et le renforcement des capacités;
- ▶ Coordination et cohérence;
- ▶ Réalisation des objectifs prévue au paragraphe 41 de la Déclaration ministérielle adoptée par la Conférence.

MÉTHODE DE CALCUL

Voir « *Observations et limites* ».

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

L'Organisation mondiale du commerce et l'OCDE ont élaboré conjointement la *base de données sur le renforcement des capacités commerciales du programme de développement de Doha* qui énumère et quantifie les activités par donateurs bilatéraux et multilatéraux à partir de 2001. Cette base de données enregistre le nombre et la valeur des activités.

Les données sont communiquées par les donateurs bilatéraux et les institutions multilatérales et régionales qui ont répondu aux demandes de renseignements communiquées en mai 2002 et avril 2003 par le Directeur général de l'OMC et le Secrétaire général de l'OCDE.

OBSERVATIONS ET LIMITES

Les donateurs définissent différemment ce qui constitue une « activité » individuelle. Certains donateurs subdivisent des activités individuelles en éléments pour obtenir des données détaillées sur l'aide accordée à chaque sous-catégorie. D'autres classent l'activité tout entière dans la sous-catégorie la plus pertinente. Pour certains donateurs, le nombre d'enregistrements dans la base de données est plus élevé que le nombre effectif d'activités. Dans le rapport conjoint de l'OMC et de l'OCDE les données se fondent sur le nombre réel d'activités.

Il existe aussi des différences entre les méthodes utilisées pour présenter les activités de développement commercial entre les donateurs qui ont répondu aux demandes d'informations. Un certain nombre de donateurs ont isolé les éléments commerciaux de chaque activité, tandis que d'autres ont présenté l'ensemble de l'activité comme liée au commerce. Les montants totaux de l'assistance technique et de l'aide au renforcement des capacités liée au commerce dans cette catégorie doivent donc être interprétés avec prudence.

Le rapport conjoint met aussi en lumière la nécessité de préciser les catégories d'activité pour mieux identifier les activités générales de développement du commerce, telles que les foires commerciales, les activités d'information commerciale, les publications ou la formation générale en matière d'exportation. Actuellement, ces activités figurent pour la plupart sous la rubrique « institutions et services d'appui au commerce ».

Ces questions sont examinées dans la première mise à jour des données et les résultats pourront être consultés en ligne d'ici à août 2003.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ▶ ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES/COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (2003). Site Internet : <http://www.oecd.org/dac>. Sous la mention « Topics », sélectionner : « Aid statistics, Aid effectiveness » et « donor practices », ou « Millennium Development Goals. » Paris.
- ▶ ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES/COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (annuel). *Rapport sur la coopération pour le développement*. Paris.

- **ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT** (annuel). *International Development Statistics*. CD-ROM. Paris.
- **ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE ET ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES** (2003 et annuel). *Joint WTO/OECD Report on Trade-Related Technical Assistance and Capacity-Building, Management Of Trade Capacity-Building*. Paris et Genève. Disponible sous : <http://tcbdb.wto.org/statanalysis.asp>.

INSTITUTIONS

Organisation de coopération et de développement économiques

Organisation mondiale du commerce

42

NOMBRE TOTAL DE PAYS AYANT ATTEINT LEURS POINTS DE DÉCISION DE L'INITIATIVE EN FAVEUR DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS (PPTE) ET NOMBRE TOTAL DE PAYS AYANT ATTEINT LEURS POINTS D'ACHÈVEMENT DE L'INITIATIVE PPTE (CUMULATIF)

DÉFINITION

Le *point de décision de l'initiative PPTE* est la date à laquelle un pays pauvre très endetté ayant à son actif une période de bonne performance dans le cadre des programmes d'aménagement appuyés par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale s'engage à entreprendre des réformes supplémentaires et à élaborer et appliquer une stratégie de réduction de la pauvreté.

Le *point d'achèvement de l'initiative PPTE* est la date à laquelle le pays parvient à réaliser avec succès les réformes structurelles essentielles convenues au point de décision, y compris l'élaboration et l'application de sa stratégie de réduction de la pauvreté. Le pays bénéficie alors sans autres conditions politiques de la majeure partie de l'allègement de la dette conformément à l'initiative PPTE.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Cible 12. Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire, comprenant un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du déve-

loppement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international.

Cible 13. S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. La réalisation de cette cible suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des dettes publiques bilatérales; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.

Cible 14. Répondre aux besoins particuliers des pays sans littoral et des petits Etats insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)

Cible 15. Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme.

RAISON D'ÊTRE

Un partenariat mondial pour le développement exige une réduction accrue de la dette pour les pays pauvres très endettés. L'indicateur permet de suivre la mise en œuvre de l'initiative pour les pays pauvres très endettés, action internationale de grande envergure visant spécialement à rendre tolérable l'endettement des pays en développement. Lancée en 1996 et renforcée en 1999 pour élargir et accélérer l'allègement de la dette, l'initiative PPTE est la première par laquelle des créanciers multilatéraux, bilatéraux publics et commerciaux ont entrepris une action commune pour réduire à des niveaux acceptables la dette extérieure des pays pauvres les plus endettés du monde.

MÉTHODE DE CALCUL

Voir « Définition ».

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les informations sont collectées par le FMI et la Banque mondiale à partir de leurs documents relatifs au point de décision et au point d'achèvement (voir « Références »).

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Deux fois par an.

OBSERVATIONS ET LIMITES

L'initiative PPTE a été lancée en 1996. Les premières données disponibles portent sur l'an 2000 et les données disponibles les plus récentes concernent 2002.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ▶ **FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL** (2003). *Debt Relief under the Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative*. Site Internet: <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/hipc.htm>. Washington, D.C.
- ▶ **NATIONS UNIES** (2003). *Base de données des indicateurs du Millénaire*. Site Internet de la Division de statistique: <http://millenniumindicators.un.org>.
- ▶ **BANQUE MONDIALE**, <http://www.worldbank.org/hipc>.

INSTITUTIONS

Fonds monétaire international

Banque mondiale

43

ENGAGEMENT D'ALLÈGEMENT DE LA DETTE AU TITRE DE L'INITIATIVE PPTE

DÉFINITION

L'engagement d'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE en tant qu'élément de l'aide publique au développement a été enregistré de différentes façons au cours du temps. Jusqu'en 1992, la remise de la dette correspondant à l'aide non publique au développement satisfaisant aux critères de l'aide publique au développement a pu être notifiée en tant qu'APD. De 1990 à 1992 elle a encore pu être notifiée en tant qu'élément de l'APD d'un pays, mais elle n'était plus prise en compte dans le total du Comité d'aide au développement. Depuis 1993, la remise de la dette contractée à des fins militaires peut être notifiée en tant qu'« autres flux officiels », tandis que la remise des autres prêts non APD (surtout des crédits à l'exportation) notifiés en tant qu'APD est incluse à la fois dans les données du pays et l'APD totale du Comité, comme c'était le cas jusqu'en 1989.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Cible 12. Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé,

prévisible et non discriminatoire, comprenant un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international.

Cible 13. S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. La réalisation de cette cible suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des dettes publiques bilatérales; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.

Cible 14. Répondre aux besoins particuliers des pays sans littoral et des petits Etats insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale).

Cible 15. Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme.

RAISON D'ÊTRE

Un partenariat mondial pour le développement exige une réduction accrue de la dette pour les pays pauvres très endettés. L'indicateur permet de suivre la mise en œuvre de l'initiative pour les pays pauvres très endettés, action internationale de grande envergure visant spécialement à rendre tolérable l'endettement des pays en développement. Lancée en 1996 et renforcée en 1999 pour élargir et accélérer l'allègement de la dette, l'initiative PPTE est la première par laquelle des créanciers multilatéraux, bilatéraux publics et commerciaux ont entrepris une action commune pour réduire à des niveaux acceptables la dette extérieure des pays pauvres les plus endettés du monde.

MÉTHODE DE CALCUL

Voir « Définition » et les *Dossiers du CAD : Rapport sur la coopération pour le développement* et les *International Development Statistics* (CD-ROM) de l'OCDE/CAD pour y trouver des notes sur les définitions.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les informations sont collectées par le FMI et la Banque mondiale à partir de leurs documents relatifs au point de décision et au point d'achèvement (voir « Références »).

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Périodicité annuelle.

QUESTIONS DE VENTILATION

Les chiffres sont disponibles par pays.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- **FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL** (2003). *Debt Relief under the Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative*. Site Internet: <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/hipc.htm>. Washington, D.C.
- **NATIONS UNIES** (2003). *Base de données des indicateurs du Millénaire*. Site Internet de la Division de statistique: <http://millenniumindicators.un.org>.
- **BANQUE MONDIALE** (2003 et annuel). *Indicateurs du développement dans le monde*. Imprimé et CD-ROM. Washington, D.C. Disponible en partie sous: <http://www.worldbank.org/data>.
- **BANQUE MONDIALE** (2003). *Debt Initiative for the Heavily Indebted Poor Countries (HIPC)*. Site Internet: <http://www.worldbank.org/hipc>. Washington, D.C.

INSTITUTIONS

Fonds monétaire international

Banque mondiale

44

SERVICE DE LA DETTE, EN POURCENTAGE DES EXPORTATIONS DE BIENS ET SERVICES

DÉFINITION

Le *service de la dette extérieure* désigne les remboursements du principal d'un emprunt et les paiements d'intérêts versés à des non-résidents en devise nationale, biens ou services. Le *long terme* se réfère à une dette dont la durée initiale ou prolongée est supérieure à un an.

Les *exportations de biens et services* comprennent les ventes, trocs, allocations ou dons de biens et de services par des résidents à des non-résidents. Si les exportations de biens sont évaluées f.a.b., les coûts de transport et d'assurance jusqu'à la frontière du pays exportateur sont inclus dans les exportations de marchandises. D'autres transactions portant sur un ensemble de biens et de services, par exemple les dépenses effectuées par des voyageurs étrangers sur le marché national, devront éventuellement être enregistrées

sous la rubrique des services dans le compte reste du monde. Les recettes d'exportation et les transferts de fonds effectués par des travailleurs à partir de l'étranger constituent les entrées de devises étrangères dont le pays a besoin pour faire face à ses obligations au titre du service de la dette extérieure.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Cible 12. Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire, comprenant un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international.

Cible 13. S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. La réalisation de cette cible suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des dettes publiques bilatérales; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.

Cible 14. Répondre aux besoins particuliers des pays sans littoral et des petits Etats insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale).

Cible 15. Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme.

RAISON D'ÊTRE

Les cibles d'allègement de la dette tiennent aussi compte de la nécessité de rendre l'endettement viable à long terme. L'indicateur permet de mesurer si les niveaux d'endettement sont viables.

MÉTHODE DE CALCUL

L'indicateur est calculé en tant que rapport, exprimé en pourcentage, entre le service de la dette extérieure et les exportations de biens et de services.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

La Banque mondiale collecte des données sur les indicateurs de financement publiés chaque année dans *Global Development Finance*.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Périodicité annuelle.

OBSERVATIONS ET LIMITES

Les petits pays à économie ouverte peuvent avoir des niveaux d'exportations (et d'importations) relativement élevés et cependant rencontrer des difficultés pour s'acquitter de leurs obligations au titre du service de la dette, surtout lorsque les versements exigibles au titre du service de la dette publique sont relativement élevés par rapport aux recettes de l'Etat. Un grand pays peut avoir des exportations proportionnellement plus faibles et cependant pouvoir faire face au service de la dette. C'est pourquoi il est utile de consulter d'autres indicateurs, comme le rapport entre la dette totale et le revenu national brut, l'importance des réserves internationales par rapport à la dette totale et la dette arrivant à échéance au bout d'un an, pour avoir une idée de la viabilité de la dette.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- **FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL** (2003). *Debt Relief under the Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative*. Site Internet: <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/hipc.htm>. Washington, D.C.
- **NATIONS UNIES** (1998). *Statistiques du commerce international de marchandises — Concepts et définitions*, série M, n° 52, Rev.2. Numéro de vente: F.98.XVII.16. Disponible sous: <http://unstats.un.org/unsd/pubs> (A, A, C, E, F, R).
- **NATIONS UNIES** (2003). *Base de données des indicateurs du Millénaire*. Site Internet de la Division de statistique: <http://millenniumindicators.un.org>.
- **NATIONS UNIES, COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL, ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES ET BANQUE MONDIALE** (1994). *Système de comptabilité nationale de 1993 (SNA 1993)*, série F, n° 2, Rev.4. Numéro de vente: F.94.XVII.4. Disponible avec mises à jour sous: <http://unstats.un.org/unsd/sna1993>.
- **BANQUE MONDIALE** (2003). *Debt Initiative for the Heavily Indebted Poor Countries (HIPC)* Site Internet <http://www.worldbank.org/hipc>. Washington, D.C.

- **BANQUE MONDIALE** (annuel). *Global Development Finance*, vol. 2, Country Tables. Washington, D.C.

INSTITUTIONS

Fonds monétaire international

Banque mondiale

45

TAUX DE CHÔMAGE, TOTAL ET PAR SEXE, DES JEUNES ÂGÉS DE 15 À 24 ANS

DÉFINITION

Le *taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans* est le nombre de chômeurs de 15 à 24 ans divisé par l'effectif de la main-d'œuvre appartenant au même groupe d'âge. Les *chômeurs* sont tous ceux qui ne sont pas employés pendant une période de référence spécifiée, mais qui sont disponibles pour travailler et qui n'ont pas pris de mesures concrètes pour chercher un emploi rémunéré ou un travail indépendant. Si les méthodes habituelles de recherche d'emploi sont peu adéquates, le marché du travail en grande partie inorganisé ou limité, l'absorption de la main-d'œuvre temporairement insuffisante ou si la main-d'œuvre exerce en grande partie une activité indépendante, on peut appliquer une définition assouplie du chômage, fondée seulement sur les deux premiers critères (absence de travail et disponibilité immédiate pour le travail).

La *main-d'œuvre* est constituée des personnes employées plus celles qui sont au chômage pendant la période de référence pertinente. Il s'agit de la partie économiquement active de la population. L'*emploi* consiste à exercer une activité économique pendant une période de référence spécifiée ou à ne pas l'exercer temporairement, tandis que l'*activité économique* se réfère à la production de biens et de services en vue d'une rémunération ou d'un profit ou pour répondre aux besoins de consommation du ménage.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Cible 16. En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et productif.

RAISON D'ÊTRE

Cet indicateur permet d'observer en permanence dans quelle mesure la main-d'œuvre constituée des jeunes est employée dans l'économie et donc d'évaluer le succès des stratégies de création d'emplois pour les jeunes.

MÉTHODE DE CALCUL

Le nombre de personnes âgées de 15 à 24 ans qui sont au chômage est divisé par l'effectif de la main-d'œuvre dans le même groupe d'âge.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les données par pays peuvent être obtenues à partir des enquêtes sur la main-d'œuvre, des documents administratifs, des estimations nationales officielles et des recensements de population. Les enquêtes sur la main-d'œuvre sont la source d'informations la plus complète et celle qui se prête le mieux à des comparaisons. Les concepts et définitions adoptés pour la collecte de données dans les enquêtes sur la main-d'œuvre sont aussi en général conformes aux résolutions et recommandations de l'Organisation internationale du Travail (OIT), par exemple la résolution de la Conférence internationale des statisticiens du travail relative aux normes internationales pour le chômage et le chômage des jeunes.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les résultats des recensements de la population sont normalement disponibles tous les 10 ans. Les enquêtes sur la main-d'œuvre peuvent être disponibles chaque année ou même plus fréquemment dans les pays de l'OCDE et en général tous les trois à cinq ans dans les pays en développement.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Les taux de chômage des femmes sont souvent sensiblement supérieurs à ceux des hommes. Mais les données relatives au chômage ne reflètent pas correctement la situation des femmes sur le marché du travail, surtout dans les pays en développement où les femmes se consacrent à des activités de subsistance et, plus souvent que les hommes, travaillent dans le secteur informel. Dans ces environnements, les femmes sont rarement employées, bien qu'elles puissent souvent être sous-employées. De plus, les femmes risquent de ne pas avoir facilement accès aux filières officielles pour rechercher un emploi, surtout dans les zones rurales, et elles se heurtent souvent à des obstacles sociaux

et culturels lorsqu'elles cherchent un emploi. Ainsi, les statistiques officielles du travail peuvent sous-estimer le chômage des femmes (sauf si l'on utilise une définition assouplie du chômage et si l'on adopte des critères adéquats pour la collecte des données).

QUESTIONS DE VENTILATION

Dans la plupart des pays, les données sont disponibles séparément pour les hommes et pour les femmes.

COMPILATIONS INTERNATIONALES DE DONNÉES

L'OIT établit des séries de données comparables sur le plan international concernant le chômage et le chômage des jeunes.

- ▶ *Bulletin des statistiques du travail, 2002-2004*. Organisation internationale du Travail. Genève.
- ▶ *Key Indicators of the Labour Market* (annuel). Organisation internationale du Travail. Disponible en partie sous : <http://www.ilo.org/kilm>.

OBSERVATIONS ET LIMITES

Les concepts d'*emploi* et de *chômage* ont une pertinence différente suivant le niveau de développement du marché du travail et la présence ou non d'une économie de marché. Les personnes qui vivent dans les régions d'un pays où il n'y a pas ou peu d'emploi structuré ne sont pas généralement classées dans la catégorie « chômeurs », même si elles sont sans travail et accepteraient un emploi s'il leur était proposé (travailleurs découragés).

Le chômage n'est qu'une dimension du problème de l'emploi auquel sont confrontés les jeunes. Dans de nombreux pays un nombre anormalement élevé de jeunes sont sous-employés. Certains travaillent moins d'heures qu'ils ne le voudraient et d'autres ont des horaires chargés avec une faible rémunération. La stagnation et le déclin des possibilités d'emploi dans le secteur structuré de la plupart des pays en développement ont aggravé le problème ces dernières années, les jeunes femmes supportant une part exceptionnellement élevée de la charge. En conséquence, les indicateurs prenant en compte le sous-emploi, le secteur informel, l'accès à l'éducation et la participation à l'effectif de main-d'œuvre, entre autres, doivent compléter les informations obtenues au moyen de l'indicateur du chômage des jeunes.

La comparabilité des données est limitée par divers facteurs, notamment l'utilisation de sources différentes et de méthodes de mesure différentes, le nombre d'observations par an et le champ d'étude. La comparabilité peut aussi être limitée par des différences de concepts,

concernant notamment la définition de la recherche d'emploi ou la prise en compte des travailleurs découragés qui ne cherchent pas actuellement un emploi.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (1990). *Surveys of Economically Active Population, Employment, Unemployment and Underemployment: An ILO Manual on Concepts and Methods*. Genève.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (2000). *Current International Recommendations on Labour Statistics*, 2000 Edition. Genève.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (2003). *Laborsta — Banque de données statistiques sur la main-d'œuvre du Bureau international du Travail gérée par le Bureau de statistique de l'OIT*. Site Internet: <http://laborsta.ilo.org>. Genève.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (annuel). *Key Indicators of the Labour Market*. Genève. Disponible en partie sous: <http://www.ilo.org/kilm>.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (annuel). *Annuaire des statistiques du travail*. Tableaux 3A à 3E. Genève. Disponible sous: <http://laborsta.ilo.org.5>
- ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (2003). «Standardized unemployment rates for OECD countries». Dans *Main Economic Indicators*. Paris. Disponible sous: <http://www.oecd.org>. Sélectionner: «Employment/Statistics/Indicators».
- NATIONS UNIES (2003). *Base de données des indicateurs du Millénaire*. Site Internet de la Division de statistique: <http://millenniumindicators.un.org>.
- NATIONS UNIES ET BUREAU DE STATISTIQUE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (2002). *Collection of Economic Characteristics in Population Censuses*. Technical Report. ST/ESA/STAT/119.
- BANQUE MONDIALE (2003 et annuel). *Indicateurs du développement dans le monde*. Imprimé et CD-ROM. Washington, D.C. Disponible en partie sous: <http://www.worldbank.org/data>.

INSTITUTIONS

Ministères du travail

Offices statistiques nationaux

Organisation internationale du travail

46

PROPORTION DE LA POPULATION AYANT ACCÈS DE FAÇON DURABLE À DES MÉDICAMENTS DE BASE D'UN COÛT ABORDABLE

DÉFINITION

La proportion de la population ayant accès de façon durable à des médicaments de base d'un coût abordable est le pourcentage de la population ayant accès à un minimum de 20 médicaments parmi les plus essentiels. L'accès est le fait de pouvoir disposer en permanence des médicaments à un prix abordable dans des établissements sanitaires publics ou privés ou dans des points de vente à moins d'une heure de marche pour les habitants. Les médicaments de base sont les médicaments répondant aux besoins de la majorité de la population en matière de soins de santé. L'Organisation mondiale de la santé a établi la Liste de médicaments essentiels, régulièrement mise à jour dans le cadre de larges consultations avec les Etats membres et d'autres partenaires. L'amélioration de l'accès aux médicaments essentiels est donc le résultat des efforts menés conjointement par les gouvernements, des partenaires stratégiques comme les institutions des Nations Unies, des partenariats publics-privés, des organisations non gouvernementales et des associations professionnelles (Comité d'experts sur les médicaments essentiels de l'OMS, novembre 1999).

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Cible 17. En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement.

RAISON D'ÊTRE

Des millions de gens meurent prématurément ou souffrent chaque année de façon injustifiée de maladies ou d'affections pour lesquelles il existe des médicaments ou des vaccins efficaces. Les médicaments essentiels sauvent des vies et améliorent l'état de santé, mais leur potentiel ne peut être réalisé que s'ils sont disponibles, de bonne qualité et utilisés rationnellement.

MÉTHODE DE CALCUL

L'OMS surveille régulièrement l'accès à un minimum de 20 médicaments les plus essentiels.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Le Programme d'action de l'OMS sur les médicaments essentiels organise périodiquement dans chaque pays des interviews d'experts sur la situation pharmaceutique et il invite ces derniers à évaluer l'accès de la population aux médicaments essentiels à moins de 50 %, 50 à 80 %, 80 à 95 % ou plus de 95 % (Comité d'experts de l'OMS sur les médicaments essentiels, novembre 1999).

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Des séries de données nationales sont actuellement disponibles pour 1995 et 1997. Des agrégats régionaux sont actuellement disponibles pour 1987 et 1999.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ▶ **NATIONS UNIES** (2003). *Base de données des indicateurs du Millénaire*. Site Internet de la Division de statistique: <http://millenniumindicators.un.org>.
- ▶ **ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ** (1997). *The WHO Model List of Essential Medicines — The 13th Model List of Essential Medicines*. Genève. Disponible sous: <http://www.who.int/medicines>.
- ▶ **ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ** (1998). *Progress of WHO Member States in Developing National Drug Policies and in Revising Essential Drugs Lists*. WHO/DAP/98.7. Genève. Disponible sous: <http://www.who.int/medicines>.

L'OMS établit des séries de données par pays et des agrégats régionaux.

INSTITUTIONS

Ministères de la santé

Organisation mondiale de la santé

47

NOMBRE DE LIGNES TÉLÉPHONIQUES ET D'ABONNÉS AU TÉLÉPHONE PORTABLE POUR 100 HABITANTS

DÉFINITION

Les *lignes téléphoniques* correspondent au nombre de lignes téléphoniques reliant le terminal d'abonné au réseau commuté public et ayant un port dédié au central téléphonique.

Les *abonnés au téléphone portable* désignent les utilisateurs de téléphones portables abonnés à un service de téléphone mobile public automatique fournissant l'ac-

cès au réseau commuté de téléphone public par une technique cellulaire.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Cible 18. En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient à la portée de tous.

RAISON D'ÊTRE

L'indicateur 47 et les indicateurs 48 A et B sont des instruments importants pour surveiller les progrès accomplis vers l'objectif 8, parce qu'une communication efficace entre les personnes participant au processus du développement n'est possible que si l'infrastructure indispensable existe. Les ordinateurs personnels et les téléphones permettent aux personnes d'échanger des données d'expérience et de s'informer les uns des autres, ce qui autorise des rendements élevés sur investissement et évite les problèmes liés aux informations redondantes ou manquantes. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication peut rendre les gouvernements plus transparents, ce qui réduit les risques de corruption et améliore la gouvernance. Elle peut aider les habitants des zones rurales à s'informer sur les prix du marché et à vendre leurs produits à un meilleur prix. Elle peut aussi surmonter les obstacles traditionnels à une meilleure éducation en rendant les livres disponibles en ligne et en ouvrant la porte à l'éducation électronique.

MÉTHODE DE CALCUL

Le nombre total de lignes téléphoniques (voir « Définition ») est divisé par la population et multiplié par 100.

Le nombre total d'abonnés au téléphone portable (voir « Définition ») est divisé par la population et multiplié par 100.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les données relatives aux lignes de téléphone et aux abonnés au téléphone portable sont collectées à l'aide d'un questionnaire adressé chaque année par l'Union internationale des télécommunications (UIT) aux agences nationales de télécommunications. Ce questionnaire est complété par des rapports annuels d'organismes industriels pour vérifier l'exactitude et obtenir des données pour les pays qui ne répondent pas au questionnaire.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Périodicité annuelle.

OBSERVATIONS ET LIMITES

Les données relatives aux lignes téléphoniques proviennent de documents administratifs établis par les agences de réglementation ou les opérateurs de télécommunications nationaux et sont en général disponibles en temps utile et complètes. Mais il existe des problèmes de comparabilité pour les abonnés au téléphone mobile du fait de la prévalence des abonnements prépayés. Cela tient aux différences portant sur la période retenue pour déterminer à partir de quand l'abonnement prépayé est considéré comme expiré.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ▶ UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (2003). *World Telecommunications Indicators Database*. Genève. Disponible sous : <http://www.itu.int/ITU-D/ict/publications/world/world.html>.
- ▶ UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (annuel). *Yearbook of Statistics*. Genève. Disponible sous : <http://www.itu.int/ITU-D/ict>.
- ▶ NATIONS UNIES (2003). *Base de données des indicateurs du Millénaire*. Site Internet de la Division de statistique : <http://millenniumindicators.un.org>.

INSTITUTION

Union internationale des télécommunications

48A NOMBRE D'ORDINATEURS PERSONNELS ET D'UTILISATEURS D'INTERNET POUR 100 HABITANTS

DÉFINITION

Les *ordinateurs personnels* (PC) sont conçus de façon à être utilisés par une seule personne à la fois.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Cible 18. En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient à la portée de tous.

RAISON D'ÊTRE

L'indicateur 47 et les indicateurs 48 A et B sont des instruments importants pour surveiller les progrès accomplis vers l'objectif 8, parce qu'une communication efficace entre les personnes participant au processus du développement n'est possible que si l'infrastructure indispensable existe. Les ordinateurs personnels et les téléphones permettent aux personnes d'échanger des données d'expérience et de s'informer les uns des autres, ce qui autorise des rendements élevés sur investissement et évite les problèmes liés aux informations redondantes ou manquantes. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication peut rendre les gouvernements plus transparents, ce qui réduit les risques de corruption et améliore la gouvernance. Elle peut aider les habitants des zones rurales à s'informer sur les prix du marché et à vendre leurs produits à un meilleur prix. Elle peut aussi surmonter les obstacles traditionnels à une meilleure éducation en rendant les livres disponibles en ligne et en ouvrant la porte à l'éducation électronique.

MÉTHODE DE CALCUL

Le nombre total d'ordinateurs personnels dans un pays est divisé par la population et multiplié par 100.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les données sont tirées principalement des réponses à un questionnaire adressé par l'Union internationale des télécommunications (UIT) aux agences nationales de télécommunications. En l'absence de données fournies par les pays, le nombre d'ordinateurs personnels est évalué à partir des informations sur les ventes des entreprises du secteur ou des données relatives aux importations d'ordinateurs personnels.

QUESTIONS DE VENTILATION

Les données relatives aux ordinateurs personnels proviennent de documents administratifs ou opérationnels qui ne comportent aucune ventilation des données.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Périodicité annuelle.

OBSERVATIONS ET LIMITES

Très peu de pays mesurent avec précision le nombre des ordinateurs personnels existants. Dans certains petits pays en développement, on ne dispose d'aucune donnée sur les ventes ou les importations. Les données relatives aux ordinateurs personnels sont très récentes

et il n'existe de séries chronologiques longues que pour les pays développés et les principaux pays en développement.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (2003). *World Telecommunications Indicators Database*. Genève. Disponible sous : <http://www.itu.int/ITU-D/ict/publications/world/world.html>.
- UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (annuel). *Yearbook of Statistics*. Genève. Disponible sous : <http://www.itu.int/ITU-D/ict>.
- NATIONS UNIES (2003). *Base de données des indicateurs du Millénaire*. Site Internet de la Division de statistique : <http://millenniumindicators.un.org>.

INSTITUTION

Union internationale des télécommunications

48B NOMBRE D'UTILISATEURS D'INTERNET POUR 100 HABITANTS

DÉFINITION

L'*Internet* est un réseau mondial d'ordinateurs reliés entre eux dans lequel les utilisateurs d'un ordinateur, s'ils y sont autorisés, obtiennent des informations en provenance d'autres ordinateurs reliés au réseau.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Cible 18 En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient à la portée de tous.

RAISON D'ÊTRE

L'indicateur 47 et les indicateurs 48 A et B sont des instruments importants pour surveiller les progrès accomplis vers l'objectif 8, parce qu'une communication efficace entre les personnes participant au processus du développement n'est possible que s'il existe l'infrastructure indispensable. Les ordinateurs personnels et les téléphones permettent aux personnes d'échanger des données d'expérience et de s'informer les uns des

autres, ce qui autorise des rendements élevés sur investissement et évite les problèmes liés aux informations redondantes ou manquantes. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication peut rendre les gouvernements plus transparents, ce qui réduit les risques de corruption et améliore la gouvernance. Elle peut aider les habitants des zones rurales à s'informer sur les prix du marché et à vendre leurs produits à un meilleur prix. Elle peut aussi surmonter les obstacles traditionnels à une meilleure éducation en rendant les livres disponibles en ligne et en ouvrant la porte à l'éducation électronique.

MÉTHODE DE CALCUL

Le nombre total d'utilisateurs d'Internet est divisé par la population et multiplié par 100.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les données sont tirées principalement des réponses à un questionnaire adressé par l'Union internationale des télécommunications aux agences nationales de télécommunications. Dans la plupart des pays développés et des grands pays en développement, les données relatives aux utilisateurs d'Internet sont fondées sur des enquêtes relatives aux utilisateurs menées selon des méthodes rigoureuses par les agences statistiques nationales ou des associations d'entreprises. Les données sont fournies directement à l'UIT par chaque pays, sinon l'UIT procède au travail de recherche nécessaire pour réunir les données. Pour les pays où des enquêtes sur les utilisateurs d'Internet ne sont pas disponibles, l'UIT utilise des multiplicateurs moyens pour évaluer le nombre d'utilisateurs par abonné.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Dans certains pays, des enquêtes ont été menées qui distinguent les femmes utilisatrices et les hommes utilisateurs d'Internet. Ces enquêtes montrent que les hommes sont plus nombreux que les femmes à utiliser l'Internet. Mais faute de statistiques suffisantes ventilées par sexe pour établir cet indicateur, on connaît mal l'utilisation par sexe.

QUESTIONS DE VENTILATION

Les données relatives aux utilisateurs d'Internet peuvent être ventilées par sexe, âge, fréquence d'utilisation, revenu des ménages, point d'accès et autres variables. Mais ces informations ne sont disponibles que dans un nombre limité de pays qui collectent des données

sur l'utilisation des techniques de l'information et de la communication dans les enquêtes sur les ménages.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Périodicité annuelle.

OBSERVATIONS ET LIMITES

La qualité des données relatives aux utilisateurs d'Internet varie et la qualité des données concernant les petits pays en développement est incertaine. Les données peuvent aussi induire en erreur du fait de l'existence d'abonnements multiples et prépayés à Internet, de comptes d'accès gratuit ou encore de modes d'accès public à Internet tels que les « cybercafés ».

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ▶ UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (2003). *World Telecommunications Indicators Database*. Genève. Disponible sous : <http://www.itu.int/ITU-D/ict/publications/world/world.html>.
- ▶ UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (annuel). *Yearbook of Statistics*. Genève. Disponible sous : <http://www.itu.int/ITU-D/ict>.
- ▶ NATIONS UNIES (2003). *Base de données des indicateurs du Millénaire*. Site Internet de la Division de statistique : <http://millenniumindicators.un.org>.

INSTITUTION

Union internationale des télécommunications.

ANNEXE 1

Indicateurs socioéconomiques supplémentaires du bilan commun de pays



PROPORTION D'ENFANTS DE MOINS DE 15 ANS QUI TRAVAILLENT

DÉFINITION

La *proportion d'enfants de moins de 15 ans qui travaillent* est le nombre d'enfants employés dans une activité économique à des fins de rémunération, de profit ou d'amélioration de la situation familiale. L'*activité économique* comprend la production de biens et de services en vue d'une rémunération, d'un profit ou de la consommation du ménage. Etre *employé* signifie pratiquer une activité économique pendant une période de référence donnée ou ne pas participer temporairement à cette activité.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif. Réduire le travail des enfants.

Cible. Élimination du travail des enfants (Sommet mondial pour le développement durable, 1995).

RAISON D'ÊTRE

Cet indicateur permet d'observer dans quelle mesure la main-d'œuvre des jeunes est utilisée dans l'économie et sert donc à mesurer le succès des stratégies visant à créer des emplois pour les jeunes.

MÉTHODE DE CALCUL

Le nombre d'enfants employés est divisé par le nombre d'enfants appartenant au même groupe d'âge dans la population.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les données proviennent des recensements de population, des enquêtes sur la main-d'œuvre, des enquêtes spécialisées sur la main-d'œuvre constituée par les enfants, des enquêtes par grappes à indicateurs multiples (<http://www.childinfo.org>), des enquêtes démographiques et de santé (<http://www.measuredhs.com>), des enquêtes pour le suivi des conditions de vie des ménages (<http://www.worldbank.org/lsmis>) et des questionnaires sur les indicateurs essentiels de bien-être en Afrique (<http://www4.worldbank.org/afr/stats/cwiq.cfm>).

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les résultats des recensements de population sont normalement disponibles tous les 10 ans. Les enquêtes sur la main-d'œuvre peuvent être disponibles annuellement ou plus fréquemment dans les pays développés, mais les résultats sont généralement disponibles tous les trois à cinq ans dans les pays en développement. La périodicité des autres enquêtes reste irrégulière.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Les données disponibles montrent que les garçons ont plus de chances d'être économiquement actifs que les filles. Les filles se consacrent plus souvent aux tâches domestiques.

OBSERVATIONS ET LIMITES

Il est difficile d'obtenir des estimations fiables de la main-d'œuvre constituée des enfants. Dans de nombreux pays on part de l'hypothèse que le travail des enfants n'existe pas et il est donc exclu des statistiques officielles. Certaines estimations ne prennent en considération que les enfants de 10 à 14 ans. D'autres les enfants de 5 à 14 ans. D'autres encore portent sur des groupes d'âge différents.

Tout travail n'est pas nocif pour le développement de l'enfant. L'Organisation internationale du Travail a abordé cette question et distingué le travail acceptable du travail inacceptable. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance distingue aussi parfois divers types de travail et divers groupes d'âge chez les enfants.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ▶ HUSSMANN, R., F. MEHRAN ET V. VERMA (1990). *Surveys of Economically Active Population, Employment, Unemployment and Underemployment: An ILO Manual on Concepts and Methods*. Genève.
- ▶ ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (2000). *Current International Recommendations on Labour Statistics*. Édition 2000. Genève.
- ▶ ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (2002). *Every Child Counts: New Global Estimates on Child Labour*. Genève.

- **ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL** (2003). *Programme international pour l'abolition du travail des enfants* : IPEC. Genève. Site Internet : <http://www.ilo.org/public/english/standards/ipec/>.
- **ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL** (annuel). *Annuaire des statistiques du travail*. Genève. Disponible sous : <http://laborsta.ilo.org>.
- **FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE** (2003). *Progress since the World Summit for Children*. New York. Disponible sous : <http://www.childinfo.org>. Sélectionner : « Quick Access/Child labour ».
- **NATIONS UNIES ET ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL** (2002). *Collection of Economic Characteristics in Population Censuses*. Technical Report. ST/ESA/STAT/119.
- **BANQUE MONDIALE** (2003 et annuel). *Indicateurs du développement dans le monde*. Imprimé et CD-ROM. Notes du tableau 2.3. Washington, D.C. Disponible en partie sous : <http://www.worldbank.org/data>.

INSTITUTIONS

Organisation internationale du Travail

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

CCA
30

RAPPORT DE L'EMPLOI À LA POPULATION EN ÂGE DE TRAVAILLER

DÉFINITION

La *population en âge de travailler* désigne la population d'âge compris entre 15 et 64 ans. L'*emploi*, défini conformément aux définitions internationales consiste à exercer une activité économique pendant une période de référence donnée ou à ne pas participer temporairement à cette activité. L'*activité économique* consiste dans toute production de biens et de services en vue d'une rémunération, d'un profit ou de la consommation du ménage.

L'*âge de travailler* est en général défini en fonction de la situation du pays considéré, par exemple à partir de l'âge auquel la plupart des enfants ont achevé l'école obligatoire jusqu'à l'âge auquel on peut faire valoir ses droits à la retraite. Les Nations Unies recommandent de distinguer, dans les tableaux du recensement de population relatifs aux salariés, les personnes de 15 ans et plus et les personnes de moins de 15 ans.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif. Assurer le plein emploi.

Cible. Accès universel à un emploi rémunéré (Sommet mondial pour le développement durable, 1995).

MÉTHODE DE CALCUL

Le nombre de personnes employées est divisé par le nombre total de personnes figurant dans les groupes en âge de travailler, en général de 15 à 64 ans.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les données proviennent des recensements de population, des enquêtes sur la main-d'œuvre et des estimations nationales officielles.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les résultats des recensements de population sont normalement disponibles tous les 10 ans. Les enquêtes sur la main-d'œuvre peuvent être disponibles annuellement ou plus fréquemment dans les pays développés, mais les résultats sont généralement disponibles tous les trois à cinq ans dans les pays en développement. La périodicité des autres enquêtes reste irrégulière.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Les taux d'emploi des hommes sont généralement supérieurs à ceux des femmes. Les taux d'emploi des femmes sont souvent sous-estimés parce que de nombreuses activités économiques où les femmes prédominent ne sont pas enregistrées en tant qu'emploi. Cela peut influencer sur la comparabilité internationale des taux d'emploi.

OBSERVATIONS ET LIMITES

Il est plus facile de mesurer l'emploi lorsque les marchés du travail sont bien développés et qu'une proportion élevée de la population assure sa subsistance dans une économie de marché.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- **HUSMANN, R., F. MEHRAN ET V. VERMA** (1990). *Surveys of Economically Active Population, Employment, Unemployment and Underemployment: An ILO Manual on Concepts and Methods*. Genève.
- **ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL** (2000). *Current International Recommendations on Labour Statistics*. Edition 2000. Genève.

- **ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL** (annuel). *Annuaire des statistiques du travail*. Genève. Disponible sous : <http://laborsta.ilo.org>.
- **NATIONS UNIES** (2003). *Methods and Classifications*. Division de statistique. Site Internet : <http://unstats.un.org/unsd/methods.htm>.
- **NATIONS UNIES ET ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL** (2002). *Collection of Economic Characteristics in Population Censuses*. Technical Report. ST/ESA/STAT/119.
- **BANQUE MONDIALE** (2003 et annuel). *Indicateurs du développement dans le monde*. Imprimé et CD-ROM. Notes des tableaux 2.3. et 2.4. Washington, D.C. Disponible en partie sous : <http://www.worldbank.org/data>.

INSTITUTION

Organisation internationale du Travail

CCA
31

TAUX DE CHÔMAGE

DÉFINITION

Le *chômage* est la situation de toutes les personnes qui ne sont pas employées pendant une période de référence spécifiée, mais qui sont disponibles pour travailler et qui ont récemment pris des mesures concrètes pour chercher un emploi rémunéré ou un travail indépendant. La *main-d'œuvre* est constituée des personnes employées plus celles qui sont au chômage pendant la période de référence pertinente. Il s'agit de la partie économiquement active de la population. Les personnes *employées* sont celles qui exercent une activité économique pendant une période de référence spécifiée ou qui ne l'exercent pas temporairement. L'*activité économique* se réfère à la production de biens et de services en vue d'une rémunération ou d'un profit ou pour répondre aux besoins de consommation du ménage.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif. Assurer le plein emploi.

Cible. Accès universel à un emploi rémunéré (Sommet mondial sur le développement durable, 1995).

MÉTHODE DE CALCUL

Le nombre de personnes au chômage est divisé par le nombre de personnes figurant dans l'effectif de la main-d'œuvre.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les données proviennent des recensements de population, des enquêtes sur la main-d'œuvre, des enquêtes démographiques et de santé (<http://www.measuredhs.com>), des enquêtes pour le suivi des conditions de vie des ménages (<http://www.worldbank.org/lsm>) et des questionnaires sur les indicateurs essentiels de bien-être en Afrique (<http://www4.worldbank.org/afr/stats/cwiq.cfm>).

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les résultats des recensements de population sont normalement disponibles tous les 10 ans. Les enquêtes sur la main-d'œuvre peuvent être disponibles annuellement ou plus fréquemment dans les pays développés, mais les résultats sont généralement disponibles tous les trois à cinq ans dans les pays en développement. La périodicité des autres enquêtes reste irrégulière.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Les taux de chômage des femmes sont souvent nettement plus élevés que ceux des hommes.

OBSERVATIONS ET LIMITES

Les concepts d'*emploi* et de *chômage* ont une pertinence différente suivant le niveau de développement du marché du travail et l'existence ou non d'une économie de marché. Les personnes vivant dans des régions d'un pays où l'emploi structuré n'existe pas, ou que peu, ne sont pas généralement classées dans la catégorie des « chômeurs », même si elles sont sans travail et accepteraient un emploi si on leur en proposait un (travailleurs découragés). Les estimations du chômage peuvent aussi sous-estimer des problèmes sur le marché du travail lorsque des personnes se découragent et ne cherchent plus de travail parce que les emplois sont rares ou inexistantes.

Seules les enquêtes sur les ménages peuvent donner des estimations fiables conformément à la définition internationale. Les agences pour l'emploi et les programmes d'assurance chômage bien développés (comme dans les pays de l'OCDE) peuvent établir des évaluations fiables du chômage à partir des registres correspondants ou des documents de l'assurance chômage nationale.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- HUSSMANN, R., F. MEHRAN ET V. VERMA (1990). *Surveys of Economically Active Population, Employment,*

Unemployment and Underemployment: An ILO Manual on Concepts and Methods. Genève.

- ▶ **ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (2000).** *Current International Recommendations on Labour Statistics.* Edition 2000. Genève.
- ▶ **ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (ANNUEL).** *Annuaire des statistiques du travail.* Genève. Disponible sous : <http://laborsta.ilo.org>.
- ▶ **NATIONS UNIES ET ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (2002).** *Collection of Economic Characteristics in Population Censuses.* Technical Report. ST/ESA/STAT/119.
- ▶ **BANQUE MONDIALE (2003 ET ANNUEL).** *Indicateurs du développement dans le monde.* Imprimé et CD-ROM. Notes du tableau 2.5. Washington, D.C. Disponible en partie sous : <http://www.worldbank.org/data>.

INSTITUTION

Organisation internationale du Travail



EMPLOI DANS LE SECTEUR INFORMEL EN POURCENTAGE DE L'EMPLOI TOTAL

DÉFINITION

L'*emploi dans le secteur informel* englobe toutes les personnes qui, pendant une période de référence, ont été employées dans au moins une entreprise du secteur informel, indépendamment de leur situation au regard de l'emploi (employeur, travailleur indépendant, travailleur familial, salarié ou membre d'une coopérative de production) ou du fait qu'il s'agissait de leur emploi principal ou d'un second emploi.

Les *entreprises du secteur informel* sont définies par les critères suivants : il s'agit d'entreprises familiales non constituées en sociétés (à l'exclusion des quasi-sociétés) telles qu'elles sont définies par le système de comptabilité nationale de 1993; elles produisent au moins une partie de leurs biens ou services en vue de la vente ou du troc; elles pratiquent des activités non agricoles (y compris les activités non agricoles d'entreprises du secteur agricole); et leur taille (en nombre de salariés) est inférieure à un seuil spécifié, déterminé en fonction de la situation du pays ou bien elles ne sont pas enregistrées aux termes de dispositions précises de la législation nationale (lois sur le commerce, législation fiscale ou de la sécurité sociale, groupes professionnels, dispositions réglementaires ou actes, lois ou règlements semblables adoptés par les organes législatifs nationaux) ou aucun de leurs salariés n'est enregistré. Les ménages fournissant des services domestiques ou per-

sonnels et employant des salariés familiaux rémunérés peuvent être inclus.

Les *personnes employées* sont celles qui exercent une activité économique pendant une période de référence spécifiée ou qui ne l'exercent pas temporairement. L'*activité économique* se réfère à la production de biens et de services en vue d'une rémunération ou d'un profit ou pour répondre aux besoins de consommation du ménage.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif. Assurer le plein emploi.

Cible. Accès universel à un emploi rémunéré (Sommet mondial pour le développement durable, 1995).

MÉTHODE DE CALCUL

Le nombre des personnes considérées comme employées dans le secteur informel dans un emploi principal ou un second emploi est divisé par le nombre total de personnes employées dans les mêmes zones géographiques, secteurs d'activité économique, groupes d'âge ou autre secteur présentant une caractéristique particulière.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les données sont collectées à partir d'enquêtes sur le secteur informel, d'enquêtes sur la main-d'œuvre et d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les enquêtes sur le secteur informel, en général ponctuelles, ont souvent lieu à des intervalles de cinq ans ou plus. Les enquêtes sur la main-d'œuvre sont généralement effectuées plus souvent, à des intervalles de trois à cinq ans dans les pays en développement.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Dans la plupart des pays, les conditions d'emploi dans le secteur informel sont très différentes pour les hommes et pour les femmes.

COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

Les données sont difficilement comparables sur le plan international du fait de l'inclusion ou de l'exclusion des activités agricoles dans le secteur informel, de l'inclusion ou de l'exclusion d'activités du secteur informel entreprises à titre de second emploi, des différences de

couverture géographique des enquêtes sur le secteur informel et d'autres facteurs semblables.

OBSERVATIONS ET LIMITES

Les statistiques de l'emploi dans le secteur informel ne sont en général disponibles que pour les pays en développement et les pays en transition, où le secteur informel joue un rôle important dans l'emploi et la production de revenu. L'emploi informel hors des entreprises du secteur informel n'est pas pris en compte par la définition du secteur informel fondée sur les entreprises. Bien qu'il existe des normes internationales, les définitions peuvent varier d'un pays à l'autre.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (2002). *Women and Men in the Informal Economy: A statistical picture*. Genève. Disponible sous : <http://www.ilo.org/public/english/employment/gems/download/women.pdf>.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (annuel). *Key Indicators of the Labour Market*. Tableau 7. Genève. Disponible en partie sous : <http://www.ilo.org/kilm>.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (2000). *Current International Recommendations on Labour Statistics*. Edition 2000. Genève.

INSTITUTION

Organisation internationale du Travail

CCA
41

NOMBRE DE PERSONNES PAR PIÈCE OU SURFACE HABITABLE MOYENNE PAR PERSONNE

DÉFINITION

Le nombre de personnes par pièce ou la surface habitable moyenne par personne permet de mesurer la densité des habitations. Le *nombre de personnes par pièce* est le nombre de pièces d'habitation d'un ménage par personne de ce ménage. La *surface habitable moyenne* (en mètres carrés) *par personne* est la surface habitable moyenne par personne.

Dans le *nombre de pièces*, il n'est pas tenu compte des cuisines, salles de bain, toilettes, vérandas, locaux commerciaux ou pièces louées à des locataires.

La *surface habitable* comprend les cuisines, salles de bains, couloirs intérieurs et placards. Les espaces cou-

verts, semi-privés tels que corridors, cours intérieures ou vérandas sont inclus dans la surface habitable si on les utilise pour faire la cuisine, prendre les repas, dormir ou pour d'autres activités domestiques.

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif. Offrir à chacun un abri suffisant.

Cible. Garantir à chacun un espace utile suffisant et éviter le surpeuplement (Conférence des Nations Unies sur les établissements humains [Habitat II], 1996).

RAISON D'ÊTRE

La densité des bâtiments ou densité de peuplement est un élément essentiel pour mesurer la qualité de l'habitation. Les trois indicateurs les plus couramment utilisés pour mesurer la densité de peuplement sont le nombre de personnes par pièce, la surface habitable par personne et le nombre de ménages par unité d'habitation. Les enquêtes montrent que la surface habitable par personne est l'indicateur le plus précis des trois et celui qui présente la meilleure sensibilité aux mesures politiques.

MÉTHODE DE CALCUL

Le nombre de personnes par pièce est calculé en divisant le nombre de personnes qui vivent dans le ménage par le nombre total de pièces qu'elles occupent. Un chiffre peu élevé dénote une faible densité de peuplement.

La surface par personne est obtenue en divisant la surface habitable en mètres carrés par le nombre de personnes dans le ménage. Un chiffre faible correspond à une densité de peuplement élevée.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les données proviennent surtout des recensements de population et des enquêtes sur les ménages telles que les enquêtes pour le suivi des conditions de vie des ménages (<http://www.worldbank.org/lsm>), les enquêtes par grappes à indicateurs multiples (<http://www.childinfo.org>), les enquêtes démographiques et de santé (<http://www.measuredhs.com>) et les questionnaires sur les indicateurs essentiels de bien-être en Afrique (<http://www4.worldbank.org/afr/stats/cwiq.cfm>).

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Dans de nombreux pays, la densité de peuplement est plus élevée dans le cas de ménages placés sous la responsabilité d'une femme que dans celui de ménages placés sous la responsabilité d'un homme.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les recensements de la population sont effectués tous les dix ans ou plus fréquemment. Les enquêtes sur les ménages sont effectuées tous les trois à cinq ans.

OBSERVATIONS ET LIMITES

Des données relatives à ces deux indicateurs ont été collectées pendant la première phase du Programme commun d'indicateurs sur le logement ONU-Habitat/Banque mondiale (1992). Les résultats varient beaucoup lorsque les données sont collectées dans des zones différentes : urbaines, rurales ou nationales. Les établissements informels et les groupes désavantagés disposent généralement de moins d'espace. La dimension du logement et sa qualité ne vont pas nécessairement de pair, pour des raisons économiques et culturelles. On accorde la préférence à la surface habitable parce qu'elle est précise et qu'elle renseigne sur l'efficacité des politiques, mais les données collectées par certains recensements et enquêtes ne concernent que le nombre de pièces.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- ▶ **NATIONS UNIES** (2001). *Recueil des statistiques des établissements humains*. Numéro de vente : F.01.XVII.5.
- ▶ **NATIONS UNIES** (2001). *Indicators of Sustainable Development: Guidelines and Methodologies*. Numéro de vente : E.01.II.A.6. Disponible sous : <http://www.un.org/esa/susdev/natlinfo/indicators/isd.htm>.
- ▶ **PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (ONU-HABITAT)** [1995]. *Human Settlement Interventions: Addressing Crowding and Health Issues* (HS/374/95/E). Nairobi.
- ▶ **PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (ONU-HABITAT)** [2003]. *Global Urban Observatory*. Site Internet : <http://www.unhabitat.org/programmes/guo>. Nairobi.
- ▶ **PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (ONU-HABITAT)** [2003]. Site Internet : <http://www.unhabitat.org> et <http://www.unhabitat.org/mdg>. Nairobi.
- ▶ **BANQUE MONDIALE** (2003 et annuel). Indicateurs du développement dans le monde. Imprimé et CD-ROM. Notes du tableau 3.11. Washington, D.C. Disponible en partie sous : <http://www.worldbank.org/data>.

INSTITUTION

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

CCA
43

NOMBRE D'HOMICIDES VOLONTAIRES POUR 100 000 HABITANTS

DÉFINITION

Suivant la définition qui en est donnée par l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, l'*homicide* est l'action, l'incitation ou l'omission par laquelle un être humain cause la mort de tout autre être humain. (Le terme de *meurtre* est en général appliqué à l'homicide illégal et prémédité).

OBJECTIF ET CIBLE VISÉS

Objectif. Améliorer la prévention du crime

Cible. Éliminer/réduire fortement la violence et la criminalité (Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, 1995).

MÉTHODE DE CALCUL

L'indicateur est obtenu en établissant le rapport du nombre d'homicides volontaires à la population totale multiplié par 100 000.

COLLECTE ET SOURCE DE DONNÉES

Les données relatives à la criminalité, y compris les données concernant les homicides, sont tirées principalement des documents administratifs des ministères de la justice pénale. Les données relatives à la population proviennent des recensements.

CONSIDÉRATIONS SEXOSPÉCIFIQUES

Les femmes commettent en général moins de crimes que les hommes, y compris des homicides. Elles sont aussi moins souvent victimes d'homicides.

PÉRIODICITÉ DES MESURES

Les données administratives sur la criminalité sont normalement disponibles chaque année. Les données censitaires sont en général collectées tous les 10 ans.

OBSERVATIONS ET LIMITES

Les données relatives à la criminalité dépendent des définitions et des procédures de notification et sont par conséquent rarement comparables sur le plan international.

Les enquêtes sur les victimes de crimes commis dans le cadre de la famille fournissent des données plus comparables et concordantes, mais elles ne sont pas

effectuées partout et n'intéressent souvent que les capitales.

RÉFÉRENCES ET COMPARAISONS DE DONNÉES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- **RÉSEAU D'INFORMATION DES NATIONS UNIES SUR LE CRIME ET LA JUSTICE (UNCJIN)** [2003]. Site Internet: <http://www.uncjin.org>. Vienne.

- **OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME** (2003). Site Internet: http://www.odccp.org/odccp/crime_cicp_sitemap.html. Vienne.

INSTITUTIONS

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice



ANNEXE 2

Enquêtes sur les ménages et autres sources de données nationales

L'annexe 2 porte sur les enquêtes par grappes à indicateurs multiples, les enquêtes démographiques et de santé, les enquêtes pour le suivi des conditions de vie des ménages, les questionnaires sur les indicateurs essentiels de bien-être en Afrique, les enquêtes sur le budget des ménages, les enquêtes sur la main-d'œuvre, les enquêtes sur les ménages comportant un élément institutionnel, les recensements de la population et du logement, d'autres enquêtes et des données administratives.

Toutes les enquêtes sur les ménages et tous les recensements fournissent des données par sexe et par âge avec beaucoup d'autres variables autorisant une classification. Le [tableau](#) à la fin de la présente annexe montre les thèmes traités par les enquêtes par grappes à indicateurs multiples, les enquêtes démographiques et de santé, les enquêtes pour le suivi des conditions de vie des ménages et les questionnaires sur les indicateurs essentiels de bien-être en Afrique.

ENQUÊTE PAR GRAPPES À INDICATEURS MULTIPLES

Pour fournir des données récentes en vue d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial de 1990 pour les enfants, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a élaboré les enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS) en 1994 pour obtenir des données sur un sous-ensemble limité d'objectifs. L'expérience acquise grâce à ce travail a été mise à profit pour élaborer un processus d'enquête révisé et élargi (connue sous le nom de MICS2) pour évaluer les progrès réalisés à la fin de la décennie. Les enquêtes ont été effectuées dans 66 pays de 1999 à 2001, surtout par les ministères nationaux avec l'appui de divers partenaires.

Les principaux sujets de MICS2 sont la santé et l'éducation; le [tableau](#) montre quels indicateurs auraient des chances d'être inclus. MICS2 est modulaire et les enquêtes peuvent ne pas être identiques. On pourra trouver plus de renseignements sous : <http://www.childinfo.org>.

ENQUÊTE DÉMOGRAPHIQUE ET DE SANTÉ

Les enquêtes démographiques et de santé sont financées par l'Agency for International Development des Etats-Unis et entreprises par Macro International, Inc. Elles ont été entreprises pour la première fois en

1984, succédant aux enquêtes mondiales sur la fécondité de l'Institut international de statistique. On en est aujourd'hui à la quatrième série d'enquêtes démographiques et de santé. En 1997 le sigle DHS a été remplacé par DHS+. Ces enquêtes ont été entreprises dans plus de 60 pays. Certains n'ont eu qu'une seule enquête, d'autres en ont eu plusieurs. La plupart concernaient environ 5 000 ménages.

La plupart des questions concernent la démographie et la santé, y compris la nutrition, mais elles portent aussi sur d'autres thèmes, comme l'éducation. Le [tableau](#) montre les indicateurs qui pourraient être couverts par ce type d'enquête. On pourra trouver des renseignements supplémentaires sous : <http://www.measuredhs.com>.

ENQUÊTE POUR LE SUIVI DES CONDITIONS DE VIE DES MÉNAGES

Les premières enquêtes pour le suivi des conditions de vie des ménages (LSMS) ont été entreprises par la Banque mondiale en Côte d'Ivoire et au Pérou en 1985. Il a été procédé depuis à environ 40 enquêtes dans 25 pays. Elles ont été financées par divers donateurs, y compris la Banque mondiale et l'Agency for International Development des Etats-Unis.

Les premières enquêtes LSMS ont suivi à peu près la même formule, mais depuis lors il y a eu des modifications considérables. Il existe des modules standard d'enquêtes LSMS, mais souvent ils ne sont pas respectés. L'organisation du travail sur le terrain varie également. Dans la plupart des cas, il s'agit d'enquêtes uniques, mais une enquête groupée en quatre étapes a aussi été entreprise dans la région de Kagera en Tanzanie.

Le [tableau](#) montre quels indicateurs pourraient être couverts par les enquêtes LSMS. On trouvera des renseignements supplémentaires sous : <http://www.worldbank.org/lsm>.

QUESTIONNAIRE UNIFIÉ DES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE

Le questionnaire unifié des indicateurs de développement en Afrique (CWIQ) [QUID] est relativement nouveau. Mis au point par la Banque mondiale, il a été expérimenté au Kenya en 1996 et au Ghana en 1997. Il s'agit d'un questionnaire relativement court (environ huit pages), mais d'autres modules peuvent lui être

ajoutés. Il est prévu des enquêtes annuelles portant sur des échantillons de 5 000 à 15 000 ménages. Le questionnaire est conçu de façon à compléter d'autres enquêtes dans le cadre d'un ensemble de moyens de surveillance utilisés sur le plan national. Il est aussi destiné à favoriser le renforcement des capacités dans le domaine statistique. Les résultats doivent être disponibles quelques semaines après la collecte des données.

Le [tableau](http://www4.worldbank.org/afr/stats/cwiq.cfm) montre les indicateurs susceptibles d'être couverts par le QUID. On trouvera des renseignements supplémentaires sous : <http://www4.worldbank.org/afr/stats/cwiq.cfm>.

ENQUÊTES SUR LES BUDGETS DES MÉNAGES

Les enquêtes sur les budgets des ménages sont entreprises à différentes fins, y compris la mesure de la pauvreté et la consommation de biens et de services par les ménages pour pondérer les prix à la consommation. En tant que sources d'autres données, elles présentent de l'intérêt du fait de l'inclusion de différentes questions relatives à des variables générales ou de base. Il est ainsi possible d'établir une classification à double entrée avec beaucoup d'autres variables, y compris le revenu et le lieu (zone urbaine ou rurale) ainsi que des critères de classement courants tels que l'âge et le sexe.

Ces enquêtes, complexes et coûteuses, ne sont pas effectuées très souvent dans les pays en développement. Mais elles le sont à des intervalles suffisamment rapprochés (à peu près tous les cinq ans) dans de nombreux pays pour que les données fournies soient suffisamment fréquentes et à jour.

A titre d'exemple d'enquête sur les budgets des ménages on peut citer l'Income Consumption and Expenditure Survey (ICES) effectuée au Zimbabwe. La dernière en date remonte à 2001. Ces enquêtes ont été réalisées à peu près tous les cinq ans depuis 1985.

ENQUÊTES SUR LA MAIN-D'ŒUVRE

Les enquêtes sur la main-d'œuvre sont répandues maintenant dans les pays industrialisés, mais plus rares dans les pays en développement. Elles sont destinées à renseigner sur l'emploi et le chômage, mais elles permettent de demander fréquemment des informations sur l'éducation, la formation et d'autres variables. Elles comprennent parfois des questions sur la rémunération de l'emploi. Pour des raisons d'efficacité, elles prennent généralement en considération la main-d'œuvre hors institutions. Dans les pays en développement, elles ne concernent souvent que les zones urbaines.

ENQUÊTES COMPORTANT UN ÉLÉMENT INSTITUTIONNEL

Certaines enquêtes sur les ménages sont aussi accompagnées de questionnaires adressés aux institutions locales, y compris les écoles et les hôpitaux. Le questionnaire de la Zimbabwe Sentinel Surveillance Survey, par exemple, inclut des éléments institutionnels adressés aux écoles et aux établissements sanitaires. Ainsi on peut obtenir des données sur des installations fournissant des services aux ménages.

RECENSEMENTS DE LA POPULATION ET DU LOGEMENT

Un recensement de population est la source d'information principale sur le nombre d'habitants dans un pays et les caractéristiques de la population. Plusieurs éléments distinguent le recensement des sources de données basées sur des enquêtes. Il peut assurer une couverture complète de la population. Il offre des possibilités pour mettre en rapport des caractéristiques individuelles de la population et des caractéristiques des ménages. Il fournit des renseignements sur des groupes de population subnationaux. En raison de son coût élevé, il ne peut malheureusement procurer des données que tous les 10 ans ou parfois moins, et les questionnaires doivent être relativement courts.

Le recensement est la seule source principale de données démographiques de référence, telles le nombre de personnes par âge et par sexe. Les données démographiques servent de dénominateurs pour toutes sortes de rapports, comme la fréquentation scolaire et de nombreux autres bilans communs de pays et indicateurs pour le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire. Mais les estimations de la population doivent être tenues à jour entre les recensements et il peut exister des différences de méthodes et de normes entre les divers pays. De nombreuses institutions internationales utilisent les estimations démographiques de l'ONU comme dénominateurs de divers ratios pour obtenir des données comparables entre pays. Mais les estimations de l'ONU, révisées tous les deux ans, diffèrent souvent des estimations nationales, surtout (mais pas toujours) du fait de la normalisation internationale.

Les recensements sont aussi parfois utilisés comme cadre d'échantillonnage pour les enquêtes sur les ménages.

RÉFÉRENCES

- **NATIONS UNIES** (1998). *Principles and Recommendations for Population and Housing Censuses, Revision 1*. Série M, n° 67. Numéro de vente : F.98.XVII.1.

- ▶ **FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION** (2002). *Population and Housing Censuses: Strategies for Reducing Costs*. Disponible sous: http://www.unfpa.org/upload/lib_pub_file/24_filename_pophousingcensus.pdf.
- ▶ **FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION** (2003). *Counting the People: Constraining Census Costs and Assessing Alternative Approaches*. Disponible sous: http://www.unfpa.org/upload/lib_pub_file/184_filename_popdevstrat-7.pdf.

AUTRES ENQUÊTES

Beaucoup d'autres enquêtes sont consacrées aux ménages, ponctuellement ou à une fréquence variable, de portée générale ou à objectifs limités. Des enquêtes spéciales portent sur des thèmes particuliers, par exemple un aspect limité des problèmes de santé.

Parmi les programmes d'enquêtes intéressant des données nécessaires aux bilans communs de pays et aux indicateurs pour le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement, on peut également citer ceux consacrés aux thèmes suivants :

- ▶ VIH/sida, diverses enquêtes épidémiologiques (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida);
- ▶ Tuberculose/DOTS (programme de notification); projet Faire reculer le paludisme (Organisation mondiale de la santé);
- ▶ Enquêtes expérimentales dans certains pays pour tester/améliorer les méthodes de collecte de données sur la main-d'œuvre (Organisation internationale du Travail);
- ▶ Enquête sur la main-d'œuvre enfantine (Organisation internationale du Travail);
- ▶ Enquêtes sur le secteur informel (Organisation internationale du Travail);
- ▶ Enquêtes expérimentales dans certains pays pour tester/améliorer les méthodes de collecte de données sur la nutrition (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture);
- ▶ Etudes pilotes à petite échelle sur l'éducation/l'alphabétisation (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture);
- ▶ Accès aux ordinateurs personnels et à l'Internet (Union internationale des télécommunications);
- ▶ Sécurité d'occupation des logements et amélioration de la vie des habitants des taudis (Programme des Nations Unies pour les établissements humains).

SOURCES ADMINISTRATIVES

Les sources de données les plus couramment utilisées pour l'éducation, et souvent pour la santé, sont les sources administratives — données fournies par les administrations de l'éducation et de la santé. Les données sur le chômage sont aussi fréquemment tirées des registres administratifs des bureaux de placement. Les données sont communiquées par les ministères et parfois par les offices nationaux de statistique. Les données relatives aux naissances et aux décès sont aussi fréquemment tirées de sources administratives, en général des systèmes d'enregistrement des statistiques de l'état civil.

Les sources administratives peuvent fournir des données sur des zones très limitées. Elles présentent divers inconvénients, notamment des erreurs systématiques, l'application de normes et de définitions nationales et l'absence de réponse aux questionnaires. En ce qui concerne les statistiques de l'état civil, par exemple pour les naissances et les décès, et pour de nombreux autres indicateurs, les données sont souvent inexistantes ou incomplètes.

Comparaison portant sur les indicateurs pris en compte par quatre types d'enquête

OBJECTIFS ET INDICATEURS	LSMS	DHS	QUID	MICS ^a
OBJECTIF 1. ÉLIMINER L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LA FAIM				
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA) ^b	* ^c			
Indice d'écart de la pauvreté (incidence de la pauvreté multipliée par le degré de pauvreté)	*			
Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale	*			
Prévalence d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	*	*	*	*
Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique ^d				
OBJECTIF 2. ASSURER L'ÉDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS				
Taux net de scolarisation dans le primaire ^e	(*)	(*)	(*)	(*)
Proportion d'élèves commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième	*	*	*	*
Taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 à 24 ans	*	*	*	*
OBJECTIF 3. PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES				
Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur ^f	(*)	(*)	(*)	(*)
Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport à celui des hommes				
Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole	*	*	*	*
Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national	*		*	
OBJECTIF 4. RÉDUIRE LA MORTALITÉ DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS				
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans		*		*
Taux de mortalité infantile		*		*
Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole		*		*
OBJECTIF 5. AMÉLIORER LA SANTÉ MATERNELLE				
Taux de mortalité maternelle		*		*
Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié		*		*
OBJECTIF 6. COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES				
Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans				
Taux de prévalence des contraceptifs ^g		*		*
Nombre d'enfants rendus orphelins par le VIH/SIDA				
Taux de prévalence et taux de mortalité liés au paludisme				* ^h
Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilise des moyens de prévention et des traitements efficaces contre le paludisme ⁱ				

OBJECTIFS ET INDICATEURS	LSMS	DHS	QUID	MICS ^a
Taux de prévalence et taux de mortalité liés à la tuberculose				
Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe (stratégie DOTS)				
OBJECTIF 7. ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE				
Proportion de zones forestières				
Superficie des aires protégées pour préserver la biodiversité (par rapport à la superficie totale)				
Consommation d'énergie (en kilogrammes d'équivalent pétrole) par dollar de produit intérieur brut (PPA)				
Emissions de dioxyde de carbone (par habitant) et consommation de chlorofluorocarbones qui appauvrissent la couche d'ozone (CFC) [en tonnes de PDO]				
Proportion de la population utilisant des combustibles solides				
Proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau améliorée (zones urbaines et rurales) ^b .	*	*	*	*
Proportion de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré (zones urbaines et rurales)	*	*	*	*
Proportion des ménages ayant accès à la sécurité d'occupation des logements	(*) ^k			

NOTES

- ^a L'enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) est constituée de modules et ces modules n'ont pas été tous utilisés dans tous les pays. Cette colonne se réfère au questionnaire complet utilisant tous les modules.
- ^b Pour le suivi des tendances de la pauvreté au niveau national, des indicateurs basés sur les niveaux nationaux de pauvreté doivent être utilisés, s'ils sont disponibles.
- ^c Cet indicateur nécessite aussi le calcul d'une PPA nationale, calculée à son tour à partir d'une collecte de prix coordonnée sur le plan international et effectuée par le Programme de comparaison internationale.
- ^d Les données nationales sont fournies par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, qui applique une technique de modélisation statistique.
- ^e Toutes les enquêtes collectent des données sur la fréquentation scolaire plutôt que sur les effectifs inscrits. Mais on peut estimer que cela présente plus d'importance au niveau national du point de vue des politiques suivies. Les effectifs inscrits dans les rapports présentés sur le plan international sont basés sur des documents administratifs.
- ^f Le rapport concerne le taux de fréquentation scolaire, non le taux d'inscriptions.
- ^g Parmi les méthodes contraceptives, seul le préservatif est efficace pour prévenir la transmission du VIH. Le taux de prévalence de la contraception est également utile pour suivre les progrès réalisés pour atteindre d'autres objectifs concernant la santé, le sexe et la pauvreté. Le taux d'utilisation du préservatif n'étant mesuré que parmi les femmes qui vivent dans une union, il est complété par un indicateur sur l'utilisation du préservatif dans les situations à haut risque (**INDICATEUR 19A**) et un indicateur des connaissances concernant le VIH/sida (**INDICATEUR 19B**).
- ^h Pour les enfants de moins de cinq ans seulement.
- ⁱ La prévention peut être mesurée par le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans qui dorment sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide. Le traitement peut être mesuré par le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans qui sont traités de façon appropriée.
- ^j Toutes les enquêtes mesurent l'accès à une source améliorée, mais n'en évaluent pas la durabilité.
- ^k Les questionnaires d'enquêtes comportent généralement des questions sur le type de logement et d'occupation. Ils peuvent ne pas aborder explicitement la question de la sécurité d'occupation, garantie par exemple par un contrat de location, mais ce point pourrait être inclus à l'avenir.



ANNEXE 3

Sites Web

(Voir aussi références sur les feuilles de métadonnées)

- ▶ Nations Unies. Objectifs du Millénaire pour le développement: <http://www.un.org/millenniumgoals>
- ▶ Division de statistique des Nations Unies. Base de données des indicateurs du Millénaire: <http://millenniumindicators.un.org>
- ▶ Division de statistique des Nations Unies: <http://unstats.un.org/unsd>
- ▶ Banque mondiale. Objectifs du Millénaire pour le développement: <http://www.developmentgoals.org>
- ▶ Organisation de coopération et de développement économiques: <http://www.oecd.org/dac>. Sous « Topics », sélectionner: « Aid statistics, Aid effectiveness » et « donor practices » ou « Millennium Development Goals »
- ▶ Enquêtes réalisées au moyen du questionnaire sur les indicateurs essentiels de bien-être en Afrique (CWIQ). Disponible sous: <http://www4.worldbank.org/afr/stats/cwiq.cfm>
- ▶ Enquêtes démographiques et de santé: <http://www.measuredhs.com>
- ▶ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture: <http://www.fao.org>
- ▶ Organisation internationale du Travail: <http://www.ilo.org/stat>
- ▶ Organisation mondiale de la santé/Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat du Programme des Nations Unies pour l'environnement: <http://www.ipcc.ch>
- ▶ IUCN — Union mondiale pour la nature: <http://www.iucn.org>
- ▶ Enquête pour le suivi des conditions de vie des ménages (LSMS): <http://www.worldbank.org/lsmis>
- ▶ Enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS): <http://www.childinfo.org>
- ▶ Organisation de coopération et de développement économiques. Comité d'aide au développement: <http://www.oecd.org/dac>
- ▶ Groupe des Nations Unies pour le développement: <http://www.undg.org>
- ▶ Programme des Nations Unies pour le développement. Rapport mondial sur le développement. Disponible sous: <http://www.undp.org/hdr2003>
- ▶ Programme des Nations Unies pour l'environnement: <http://www.unep.org>
- ▶ PNUE. Utilisation du sol. Disponible sous: <http://www.unep.org/themes/land>
- ▶ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture: <http://www.unesco.org>
- ▶ Institut de statistique de l'UNESCO: <http://www.uis.unesco.org>
- ▶ Fonds des Nations Unies pour l'enfance: <http://www.unicef.org>; et <http://www.childinfo.org>
- ▶ Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques: <http://unfccc.int>
- ▶ Fonds des Nations Unies pour la population: <http://www.unfpa.org>
- ▶ Programme des Nations Unies pour les établissements humains: <http://www.unhabitat.org>; et <http://www.unhabitat.org/campaigns/tenure/introduction.asp>
- ▶ Cities in a Globalizing World: <http://www.earthscan.co.uk/cities>
- ▶ Institut international de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice: <http://www.unicri.it>
- ▶ Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature. Service de données sur les aires protégées: <http://www.wcmc.org.uk/data>
- ▶ Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida: <http://www.unaids.org/hivaidsinfo>
- ▶ Organisation mondiale de la santé. Stratégie DOTS (Directly observed treatment short course) pour la tuberculose: <http://www.who.int/gtb/dots>
- ▶ Stop TB Partnership: <http://www.stoptb.org>
- ▶ Banque mondiale: <http://www.worldbank.org/data>
- ▶ Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde: <http://www.worldbank.org/data>
- ▶ World Resources Institute: <http://www.earthtrends.wri.org>
- ▶ Réserves de la biosphère: <http://www.unesco.org/mab>
- ▶ Sites du patrimoine mondial: <http://www.unesco.org/whc>
- ▶ Zones humides: <http://www.ramsar.org/sitelist.pdf>



ANNEXE 4

Conférences et sommets mondiaux

Conférence internationale sur les soins de santé primaires, Almaty (Kazakhstan), 1978

Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, Nairobi, 1985

Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, Jomtien (Thaïlande), 1990

Sommet mondial pour les enfants, New York, 1990

Conférence internationale sur la nutrition, Rome, 1992

Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 1992

Conférence mondiale sur les droits de l'homme, Vienne, 1993

Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement, Bridgetown, 1994

Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 1994

Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 1995

Neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, Le Caire, 1995

Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 1995

Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, 1996

Sommet mondial de l'alimentation, Rome, 1996

Conférence mondiale des ministres de la jeunesse, Lisbonne, 1998

Vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue, New York, 1998

Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement, New York, 1999

Dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, Vienne, 2000

Forum mondial sur l'éducation, Dakar, 2000

Vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation, Genève, 2000

Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 2002

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
